



Rapport d'étude

État des lieux des actions de santé sur le territoire du CUCS de l'agglomération pointoise

Abymes, Baie-Mahault, Gosier, Pointe-à-Pitre
(période 2007-2009)

Octobre 2010



État des lieux des actions de santé sur le territoire du CUCS de l'agglomération pointoise

*Abymes, Baie-Mahault, Gosier, Pointe-à-Pitre
(période 2007-2009)*

Financement de l'étude :

Groupement régional de santé publique de la Guadeloupe (GRSP)

Coordination de l'étude :

Vanessa CORNELLY, Directrice de l'ORSaG

Rencontre des structures institutionnelles:

Vivaldi THERASSE, Chargé de mission

Conception des outils de recueil :

Vivaldi THERASSE, Chargé de mission

Sandrine PITOT, Chargée d'études de l'ORSaG

Conception du masque de saisie, saisie des questionnaires, analyse des données :

Sandrine PITOT

Relecture (totale ou partielle du rapport)

Max THEODORE, Président de l'ORSaG

Béatrice RESID, Directrice générale adjointe de la Caisse générale de Sécurité sociale

Youri BANGOU, GRSP

Christine RAMBHOJAN, Chargée d'études de l'ORSaG

Rédaction :

Sandrine PITOT, Vanessa CORNELLY

Résumé

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération pointoise s'applique aux territoires suivants : Baie-Mahault, Les Abymes, Le Gosier et Pointe-à-Pitre.

Ces quatre villes abritent le tiers de la population guadeloupéenne et présentent un profil socio-démographique différent de celui du reste de la Guadeloupe. Cependant, ce territoire est hétérogène. En effet, en termes de dynamique démographique, de conditions de vie, d'emploi ou de formation, au sein de cette agglomération, deux zones ont tendance à s'opposer : d'un côté le Gosier et Baie-Mahault et de l'autre Pointe-à-Pitre et Les Abymes.

L'agglomération pointoise concentre une part importante des structures sanitaires et médico-sociales de la région Guadeloupe: le quart des établissements hospitaliers, la moitié des lits en hospitalisation complète, environ le tiers des centres de soins et des établissements ou services pour l'enfance et la jeunesse handicapée, pour adultes handicapés et pour personnes âgées.

Les Ateliers Santé Ville (ASV) doivent permettre la conduite d'actions au plus proche des besoins des populations, l'optimisation des ressources disponibles et la réduction des inégalités de santé avec pour cadre, une politique territoriale de santé définies par les pouvoirs publics au sein du Contrat urbain de cohésion sociale.

Afin de permettre la mise en œuvre d'un ASV dans l'agglomération pointoise, il convient de savoir quelles sont les ressources existantes sur le territoire qui permettraient d'animer un tel dispositif. Financé par le GRSP, le travail mené par l'Observatoire Régional de la Santé de Guadeloupe (mi-mars à mi-juillet 2010) a pour objectifs de réaliser un état des lieux des actions et de recenser les acteurs de santé sur le territoire du CUCS des communes de l'agglomération pointoise (Abymes, Baie-Mahault, Gosier, Pointe-à-Pitre). Entre 2007 et 2009, 88 structures (associations, établissements, collectivités...) ont été identifiées comme susceptibles d'avoir mené des actions de santé sur le territoire du CUCS. Sur les 63 structures contactées, 20 ont renseigné la conduite des 83 actions de santé pour les années étudiées.. Trois quarts de ces structures (15/20) sont des associations à but non lucratif. La majorité des structures (13/20) a bénéficié d'un financement du Groupement régional de santé publique ou du CUCS pour mener leurs actions de santé. Trois thématiques sont régulièrement abordées : le virus de l'immuno-déficience humaine(VIH)/sida, la question relative à la sexualité et la grossesse et enfin l'alcool. Les publics particuliers ciblés par les actions sont les parents, les publics en insertion et les personnes malades. Les actions se déroulent le plus souvent dans le local associatif et ont pour intervenants des travailleurs sociaux ou bénévoles issus de la structure. Une part importante des actions est menée à l'initiative de la structure (35/83) et est financée sur les fonds propres à la structure (31/83). Le recours au partenariat pour la réalisation de leur projet concerne près de la moitié des actions (36/83). Enfin, 38 actions s'inscrivent dans le cadre d'un programme régional ou national de santé.

Cet état des lieux fait apparaître sur le territoire du CUCS, l'existence d'un vivier d'opérateurs, potentiels intervenants auprès de la population dans le domaine de la santé. Ce sont près de 90 acteurs qui ont été identifiés.

Cependant, au delà du frein lié aux délais de réalisation de ce recueil, il ressort une difficulté de restitution réactive, précise et détaillée des actions de santé accomplies sur le terrain par les acteurs. Enfin, il émane de ce travail des recommandations pouvant correspondre aux axes de travail du prochain atelier santé ville dont le CUCS de l'agglomération pointoise se dotera dans un futur proche.

Sommaire

RESUME	5
SOMMAIRE	6
TABLES DES ILLUSTRATIONS	7
INTRODUCTION	9
OBJECTIFS	10
1^{ERE} PARTIE : PRESENTATION DE L'AGGLOMERATION POINTOISE	11
Profil socio-démographique des communes du CUCS de l'agglomération pointoise	13
Structures sanitaires et sociales et réseaux de santé dans les villes du CUCS de l'Agglomération pointoise	23
2^{EME} PARTIE : RECENSEMENT DES ACTEURS ET DES ACTIONS DE SANTE MISES EN PLACE DANS L'AGGLOMERATION POINTOISE DE 2007 A 2009	37
1. Méthodologie	39
1.1 Population d'étude	39
1.2 Collecte des données	39
1.3 Organisation pratique	39
1.4 Informatisation et analyse des données	39
2. Résultats	40
2.1 Structures ayant mis en place des actions de santé dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 (hors IREPS)	41
2.2 Actions de santé mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 (hors IREPS)	43
2.3 L'IREPS Guadeloupe (Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé)	53
3. Discussion - conclusion	59
Annexes	61
Annexe 1 : Fiche Acteur	63
Annexe 2 : Fiche Action	67
Annexe 4 : Associations et structures financées par le GRSP et le CUCS	77
Annexe 5 : Autres associations et structures identifiées pouvant conduire des actions de santé sur le territoire du CUCS	79
Annexe 6 : Calendrier des rencontres	81
Annexe 7 : Liste et coordonnées des structures sanitaires, sociales et réseaux de santé implantées sur le territoire du CUCS de l'agglomération pointoise	83

Tables des illustrations

Tableaux

Tableau I : Effectif de population et taux d'accroissement de la population	15
Tableau II : Répartition des ménages selon la structure familiale au 1er janvier 2006 (en %).....	17
Tableau III: Part des ménages disposant dans leur logement des éléments de confort suivants au 1er janvier 2006 (en %).....	17
Tableau IV : Répartition des actifs ayant un emploi âgés de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle au 1er janvier 2006 (en %)	19
Tableau V : Répartition des emplois au lieu de travail selon le secteur d'activité au 1er janvier 2006 (en %)	19
Tableau VII : Nombre d'établissements hospitaliers au 31/05/2010	23
Tableau VIII : Nombre de lits en hospitalisation complète en 2008.....	23
Tableau IX : Nombre de lits en hospitalisation de jour en 2008	23
Tableau X : Nombre de places en hospitalisation à domicile en 2008	23
Tableau XI : Nombre d'établissements de soins et de prévention (hors établissements relevant de la loi hospitalière) au 31/05/2010 ..	24
Tableau XII : Nombre de laboratoires d'analyses, de pharmacies et de services d'ambulances au 31/05/2010.....	25
Tableau XIII : Densité de laboratoires d'analyses, pharmacies et services d'ambulances pour 10 000 habitants au 31/05/2010.....	25
Tableau XIV : Nombre d'établissements et de services pour l'enfance et la jeunesse handicapée au 31/05/2010	26
Tableau XV : Nombre de places autorisées dans les établissements et les services pour l'enfance et la jeunesse handicapée au 31/05/2010.....	26
Tableau XVI : Nombre d'établissements et de services pour adultes handicapés au 31/05/2010	28
Tableau XVII : Nombre de places autorisées dans les établissements et les services pour adultes handicapés au 31/05/2010.....	28
Tableau XVIII : Nombre d'établissements et de services pour personnes âgées au 31/05/2010	29
Tableau XIX : Nombre de places autorisées dans les établissements et les services pour personnes âgées au 31/05/2010	29
Tableau XX : Nombre d'établissements et de services concourant à la protection de l'enfance au 31/05/2010	30
Tableau XXI : Nombre de places autorisées dans les établissements et les services concourant à la protection de l'enfance au 31/05/2010.....	30
Tableau XXII : Nombre d'autres établissements d'accueil, d'hébergement, de réadaptation et de services au 31/05/2010	32
Tableau XXIII : Nombre de places autorisées dans les autres établissements d'accueil, d'hébergement, de réadaptation au 31/05/2010	32
Tableau XXIV : Nombre de réseau de santé	34
Tableau XXXIII : Liste des structures enquêtées.....	41
Tableau XXXIV : Nombre de structures enquêtées selon l'effectif de personnel et la catégorie de personnel.....	41
Tableau XXXV : Nombre d'actions décrites selon le type de structures.....	43

Figures

Figure 1 : Répartition de la population selon l'âge et le sexe au 1er janvier 2006 (en %).....	15
Figure 2 : Répartition des ménages selon le statut d'occupation du logement au 1er janvier 2006 (en %).....	17
Figure 3 : Répartition des personnes non scolarisées de 15 ans ou plus selon le diplôme le plus élevé au 1er janvier 2006 (en %).....	21
Figure 4 : Nombre de structures enquêtées selon la population ciblée.....	42
Figure 5 : Nombre d'associations enquêtées selon leurs principaux financeurs	42
Figure 6 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise selon l'année.....	43
Figure 7 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 selon la commune.....	44
Figure 8 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 selon les quartiers ciblés.....	44
Figure 9 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 selon la thématique.....	45
Figure 10 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 selon le type d'évènement au cours duquel s'est déroulée l'action	45
Figure 11 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 selon le groupe d'âges ciblé	46
Figure 12 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 selon le public ciblé.....	46
Figure 13 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 selon l'effectif de personnes ayant bénéficié de l'action	47
Figure 14 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 selon le lieu de réalisation.....	47
Figure 15 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 selon les moyens mis en œuvre	48
Figure 16 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 selon l'organisme ayant fourni le matériel	48
Figure 17 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009	49
selon le type de professionnels de la structure étant intervenu auprès du public	49
Figure 18 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 selon le type de professionnels extérieurs à la structure étant intervenu auprès du public.....	49
Figure 19 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 selon la structure d'origine des professionnels extérieurs à la structure étant intervenu auprès du public.....	50

Figure 20 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 selon la politique territoriale dans laquelle elles s'inscrivent	50
Figure 21 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 selon le commanditaire	51
Figure 22 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 selon le financeur	51
Figure 23 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 selon le partenaire	52
Figure 26 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise en 2007 et 2008 selon la commune.....	54
Figure 27 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise en 2007 et 2008 selon la thématique.....	54
Figure 28 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise en 2007 et 2008 selon l'effectif de personnes ayant bénéficié de l'action	55
Figure 29 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise en 2007 et 2008 selon le lieu de réalisation.....	55
Figure 30 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise en 2007 et 2008 selon le type de professionnels de l'IREPS étant intervenu auprès du public	55
Figure 31 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise en 2007 et 2008 selon le type de professionnels extérieurs à l'IREPS étant intervenu auprès du public	56
Figure 32 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise en 2007 et 2008 selon la structure d'origine des professionnels extérieurs à l'IREPS étant intervenu auprès du public	56
Figure 33 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise en 2007 et 2008 selon la politique territoriale dans laquelle elles s'inscrivent	57
Figure 34 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise en 2007 et 2008 selon le financeur.....	57

Cartes

Carte 1 : Superficie des communes du CUCS de l'Agglomération pointoise	13
Carte 2 : Densité de population au 1er janvier 2006	15
Carte 3 : Part des femmes dans la population au 1er janvier 2006 (en %)	15
Carte 4 : Part des 65 ans ou plus dans la population au 1er janvier 2006 (en %).....	15
Carte 5 : indice comparatif de mortalité des hommes entre 2004 et 2007	15
Carte 6 : Part des foyers fiscaux non imposables en 2008 (en %).....	17
Carte 7 : Revenu net imposable moyen des foyers fiscaux en 2008 (en euros)	17
Carte 8 : Taux d'activité au 1er janvier 2006 des personnes âgées de 15 à 64 ans	19
Carte 9 : Taux d'emploi au 1er janvier 2006 des personnes âgées de 15 à 64 ans	19
Carte 10 : Taux de chômage au 1er janvier 2006 des personnes âgées de 15 à 64 ans	19
Carte 11 : Part des chômeurs de longue durée parmi les demandeurs d'emploi en fin de mois au 31 décembre 2008 (en %).....	19

Introduction

Le territoire composé des communes du CUCS de l'agglomération pointoise regroupe le tiers de la population guadeloupéenne et présente un profil socio-démographique différent de celui du reste de la Guadeloupe. Cependant, ce territoire n'est pas homogène. En effet, deux zones ont tendance à s'opposer au sein de l'agglomération que ce soit en termes de dynamique démographique, de conditions de vie, d'emploi ou de formation : d'un côté le Gosier et Baie-Mahault et de l'autre Pointe-à-Pitre et Les Abymes. Le Gosier et Baie-Mahault apparaissent comme les communes les plus favorisées avec une croissance démographique soutenue, de bonnes conditions de logements, des revenus moyens des habitants élevés, un taux de chômage plus faible et de meilleurs niveaux de formation. Pointe-à-Pitre et Les Abymes présentent une situation moins favorable vis-à-vis de ces différents indicateurs. Ces dernières comptent plusieurs quartiers en zone urbaine sensible accueillant 28 % de la population des Abymes et 57 % de la population pointoise.

L'agglomération pointoise est bien pourvue en structures sanitaires et médico-sociales au regard des autres territoires de Guadeloupe. En effet, elle concentre le quart des établissements hospitaliers de la région et la moitié des lits en hospitalisation complète. Elle regroupe également environ le tiers des centres de soins et des établissements ou services pour l'enfance et la jeunesse handicapée, pour adultes handicapés et pour personnes âgées. Les communes de Pointe-à-Pitre et des Abymes disposent d'une part importante des équipements de l'agglomération.

La situation socio-économique d'une population a une incidence sur l'état de santé de cette population et, généralement, les inégalités sociales et économiques s'accompagnent d'inégalités de santé. On observe alors un phénomène de gradient social de santé : plus un individu occupe une position socio-économique défavorable, plus il est en mauvaise santé. En l'occurrence, les hommes pointois et leurs homologues abymiens présentent une surmortalité générale par rapport à l'ensemble des Guadeloupéens.

Par ailleurs, le profil démographique des communes du CUCS de l'agglomération pointoise change. Cette évolution se traduit notamment par un vieillissement de leur population respective, mais également par une augmentation rapide de la population du Gosier et de Baie-Mahault et au contraire une décroissance de celle des Abymes et de Pointe-à-Pitre. Elle entraînera, à plus ou moins long terme, l'apparition de nouvelles problématiques majeures de santé, en particulier le développement des pathologies liées à la vieillesse (maladies chroniques, handicaps, troubles psychologiques).

Aussi, la mise en place de politique territoriale de santé prenant en compte l'ensemble de ces spécificités devraient permettre de conduire des actions au plus proche des besoins des populations, d'optimiser les ressources disponibles et de réduire les inégalités de santé. La prise en compte de ces préoccupations par les pouvoirs publics s'est traduite notamment par le développement de la démarche des Ateliers Santé Ville (ASV) dans le cadre de l'élaboration des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS). Le CUCS de l'Agglomération pointoise s'inscrit dans cette dynamique en travaillant à l'élaboration d'un ASV sur son territoire.

Afin de permettre la mise en œuvre d'un ASV, il convient de savoir quelles sont les ressources existantes sur le territoire qui permettraient d'animer un tel dispositif. Dans ce but, l'Observatoire Régional de la Santé de Guadeloupe (ORSaG) a été missionné par le GRSP pour réaliser un état des lieux des actions et un recensement des acteurs de santé sur le territoire du CUCS des communes de l'agglomération pointoise (Abymes, Baie-Mahault, Gosier, Pointe-à-Pitre).

Objectifs

Les objectifs de cet état des lieux sont les suivants :

- **Présenter l'agglomération** du point de vue socio-démographique
- **Recenser les structures œuvrant dans le domaine de la santé**, implantées dans l'agglomération (réseau, structures de prise en charge, établissements de santé)
- **Recenser les acteurs** ayant conduit les actions de santé mises en place sur le territoire du CUCS de l'agglomération pointoise (Abymes, Baie-Mahault, Gosier, Pointe-à-Pitre) de 2007 à 2009
- **Recenser les actions** mises en place sur le territoire du CUCS de l'agglomération pointoise (Abymes, Baie-Mahault, Gosier, Pointe-à-Pitre) de 2007 à 2009

1^{ère} Partie : présentation de l'agglomération pointoise

Profil socio-démographique

Implantation des structures sanitaires, sociales et réseaux de santé

Profil socio-démographique des communes du CUCS de l'agglomération pointoise

Faits marquants

Evolution et structure de la population

- Un tiers de la population guadeloupéenne vit dans les communes du CUCS de l'Agglomération pointoise au 1^{er} janvier 2006
- L'effectif de population de la zone du CUCS n'a pas évolué entre 1999 et 2006
- La population a vieilli depuis 1999, principalement du fait de l'augmentation du nombre de personnes âgées de 45 ans ou plus
- Les hommes pointois et abymiens présentent une surmortalité par rapport à l'ensemble des hommes guadeloupéens

Structure des ménages et conditions de vie

- Un tiers des ménages de la zone du CUCS est composé de personnes vivant seules
- Le confort des logements de la zone du CUCS s'est amélioré depuis 1999
- Les conditions de logements sont meilleures à Baie-Mahault et au Gosier que dans les autres communes de la zone du CUCS
- La proportion de foyers fiscaux non imposables a diminué depuis 2001
- Le niveau de revenu des foyers fiscaux est supérieur à Baie-Mahault et au Gosier que dans les autres communes de la zone du CUCS

Emploi et chômage

- Le taux d'activité a diminué depuis 1999
- 49,6 % des personnes âgées de 15 à 64 ans ont un emploi
- Le taux d'emploi est plus élevé à Baie-Mahault et au Gosier que dans les autres communes de la zone du CUCS
- Le taux de chômage est de 25,7 %, il a sensiblement baissé depuis 1999
- Le chômage est plus important à Pointe-à-Pitre et aux Abymes que dans les autres communes de la zone du CUCS
- La zone du CUCS de l'Agglomération pointoise concentre la moitié des emplois de Guadeloupe

Scolarisation et diplôme

- Le nombre de personnes scolarisées a diminué depuis 1999 du fait de l'arrivée à l'âge de la scolarisation de générations moins nombreuses
- Le niveau de formation a progressé depuis 1999
- Le niveau de formation est meilleur à Baie-Mahault et au Gosier que dans les autres communes de la zone du CUCS

Carte 1 : Superficie des communes du CUCS de l'Agglomération pointoise



Evolution et structure de la population

• Un tiers de la population guadeloupéenne dans le CUCS de l'Agglomération pointoise

Au 1^{er} janvier 2006, les communes du CUCS de l'Agglomération pointoise comptent 132 800 habitants. Cette zone regroupe un tiers de la population guadeloupéenne. Les communes appartenant au CUCS présentent des effectifs de population très variables. Ainsi, Les Abymes, la commune la plus peuplée, compte 60 100 habitants alors que Pointe-à-Pitre, la commune la moins peuplée, 17 500 habitants (tableau I).

La densité de population est beaucoup plus élevée dans la zone du CUCS que dans l'ensemble de la Guadeloupe : 759 habitants/km² contre 256 habitants/km². Elle est particulièrement forte dans la ville de Pointe-à-Pitre où elle approche 7000 habitants/km² (carte 2).

• Pas d'augmentation de population entre 1999 et 2006

Jusqu'à la fin des années 1980, l'évolution de la population des communes du CUCS de l'Agglomération pointoise a été plus rapide que celle de la population guadeloupéenne. Depuis les années 1990, la tendance s'est inversée. Alors que la population guadeloupéenne a évolué en moyenne de 0,5 % par an entre 1999 et 2006, la population de la zone du CUCS de l'agglomération pointoise est restée stable. Cette stagnation s'explique essentiellement par son solde migratoire négatif (excédent des départs sur les arrivées), le solde naturel étant positif sur la période (excédent des naissances sur les décès) (tableau I).

Au sein de la zone du CUCS, la situation varie fortement d'une commune à l'autre. Ainsi, les populations de Baie-Mahault et du Gosier ont augmenté respectivement de 2,6 % et 1,1 % par an en moyenne sur la période alors que celle des Abymes et de Pointe-à-Pitre ont décliné de 0,7 % et 2,5 % par an. Le solde naturel est positif dans l'ensemble des communes du CUCS. Le solde migratoire est négatif, excepté à Baie-Mahault où il concourt autant que le solde naturel à l'accroissement de la population (tableau I).

• Vieillesse de la population

La population de la zone du CUCS de l'Agglomération pointoise est en moyenne plus jeune que la population guadeloupéenne : 35,1 ans contre 36,3 ans. La proportion de personnes âgées de 65 ans ou plus y est moins élevée que sur l'ensemble de la Guadeloupe, respectivement 10,5 % et 12,2 % (figure 1 et carte 5). Cependant, on observe un vieillissement de la population qui se traduit par une augmentation de la part des personnes âgées de 45 ans ou plus entre 1999 et 2006 (+ 5 points). Ceci s'explique surtout par l'accroissement de l'effectif des personnes de ce groupe d'âge au cours de cette période (+ 18,5 %). Le vieillissement est accentué par la diminution du nombre de personnes âgées de moins de 30 ans (-9,8 % entre 1999 et 2006).

Cependant, la situation au sein de la zone du CUCS varie d'une commune à l'autre. Baie-Mahault est la ville la « plus jeune » avec une moyenne d'âge de 32,9 ans et 6,2 % de personnes âgées de 65 ans ou plus. A l'opposé, Pointe-à-Pitre est la ville la « plus âgée » avec une moyenne d'âge de 38,1 ans et 16,0 % de personnes âgées de 65 ans ou plus (carte 5).

• Population majoritairement féminine

Les femmes sont majoritaires dans la population des communes du CUCS de l'Agglomération pointoise où elles représentent 54,0 % de la population. Leur présence est plus marquée que dans l'ensemble de la Guadeloupe : 52,9 % de la population guadeloupéenne sont des femmes (carte 3). Elles sont majoritaires pour toutes les tranches d'âge à partir de 25 ans mais leur importance est particulièrement forte aux âges élevés. Ainsi, 65,1 % des personnes de 75 ans ou plus sont des femmes. Ceci s'explique par la surmortalité des hommes aux âges avancés.

La part des femmes dans la population diffère fortement d'une commune à l'autre. Ainsi, 51,7 % des habitants de Baie-Mahault sont des femmes contre 56,9 % de ceux de Pointe-à-Pitre (carte 3).

• Surmortalité masculine

Entre 2004 et 2007, 830 personnes sont décédées en moyenne chaque année dans les communes du CUCS de l'Agglomération pointoise. On compte sur cette période environ 6 décès pour 1000 habitants. Lorsque l'on élimine les différences de structure par âge en calculant les indices comparatifs de mortalité toutes causes confondues, les hommes vivant dans la zone du CUCS de l'Agglomération pointoise présentent une surmortalité de 10 % par rapport à l'ensemble des hommes guadeloupéens (carte 5). Les femmes des communes du CUCS ont une mortalité générale équivalente à celles de l'ensemble des Guadeloupéennes.

Cependant, on observe une situation hétérogène au sein de la zone du CUCS de l'Agglomération pointoise. Ainsi, les hommes habitant Baie-Mahault et Le Gosier ne se distinguent pas de l'ensemble des hommes guadeloupéens du point de vue de la mortalité générale. Les hommes de Pointe-à-Pitre et des Abymes présentent une surmortalité respective de 32 % et 14 % par rapport à ceux de l'ensemble des Guadeloupéens (carte 5).

Définitions

Le solde naturel représente la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Le solde migratoire représente la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire considéré et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

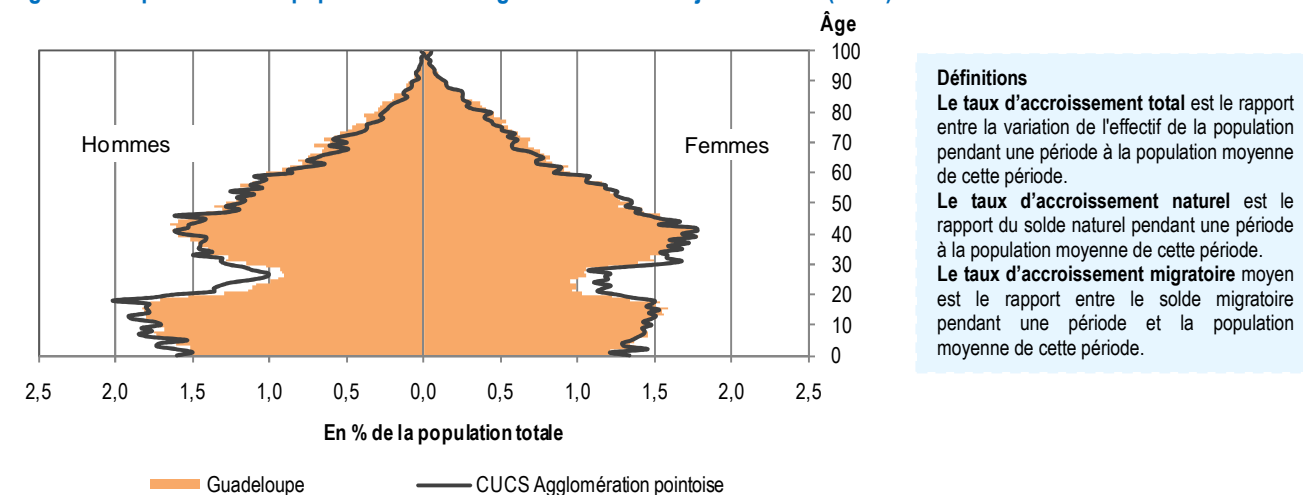
L'indice comparatif de mortalité (ICM) permet de comparer la mortalité dans des populations différentes en éliminant les différences de structure d'âge entre ces populations. L'ICM se calcule en faisant le rapport en base 100 du nombre de décès observés dans une zone géographique au nombre de décès qui serait obtenus si les taux de mortalité pour chaque tranche d'âge dans cette zone étaient identiques aux taux de la population de référence (ici la population de Guadeloupe).

Tableau I : Effectif de population et taux d'accroissement de la population

Zone de résidence	Population au 1 ^{er} janvier 2006	Taux d'accroissement annuel total entre 1999 et 2006 (en %)	Taux d'accroissement naturel par an entre 1999 et 2006 (en %)	Taux d'accroissement migratoire par an entre 1999 et 2006 (en %)
Les Abymes	60053	-0,7	1,1	-1,8
Baie-Mahault	27906	2,5	1,2	1,3
Le Gosier	27370	1,1	1,3	-0,2
Pointe-à-Pitre	17541	-2,5	0,9	-3,4
CUCS Agglomération pointoise	132 870	0,0	1,1	-1,1
Guadeloupe	400 736	0,5	1,0	-0,5

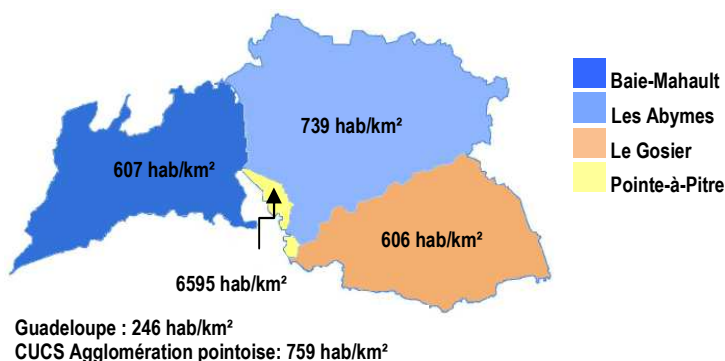
Source : INSEE – Recensements 1999 et 2006, Etat civil

Figure 1 : Répartition de la population selon l'âge et le sexe au 1^{er} janvier 2006 (en %)



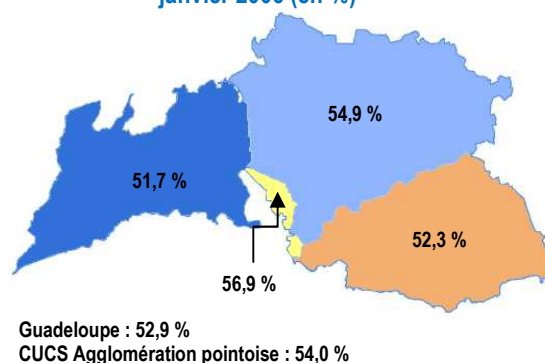
Source : INSEE – Recensement 2006

Carte 2 : Densité de population au 1er janvier 2006

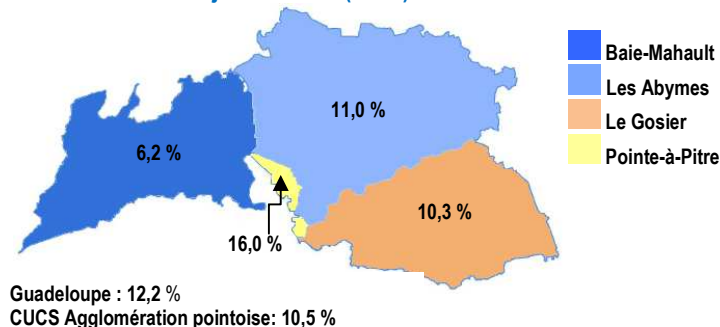


Source : INSEE – Recensement 2006

Carte 3 : Part des femmes dans la population au 1er janvier 2006 (en %)

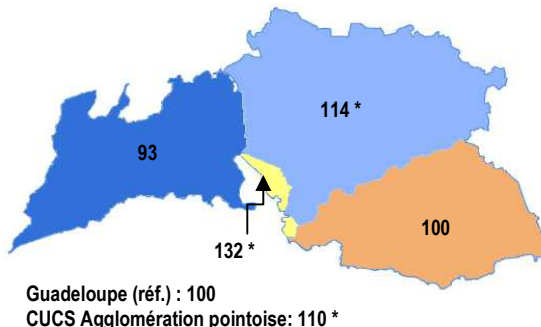


Carte 4 : Part des 65 ans ou plus dans la population au 1er janvier 2006 (en %)



Source : INSEE – Recensement 2006

Carte 5 : indice comparatif de mortalité des hommes entre 2004 et 2007



Source : INSERM – CépiDc, INSEE – Recensement 2006
 * différence avec la Guadeloupe significative (test du chi², p<0,05)

Structure des ménages et conditions de vie

• De plus en plus de personnes seules

Au 1^{er} janvier 2006, 53 000 ménages sont installés dans les communes du CUCS de l'Agglomération pointoise. Les personnes seules sont les plus représentées, elles composent un tiers des ménages. Comme dans l'ensemble de la Guadeloupe, leur effectif s'est fortement accru depuis 1999 (+ 36 %) ainsi que leur part dans l'ensemble des ménages (5,4 points). Les familles monoparentales sont aussi nombreuses que les couples avec enfant(s), elles constituent chacune un quart des ménages (tableau II). Leur nombre s'est accru de 13 % entre 1999 et 2006 alors que celui des couples avec enfant(s) a diminué de 9 %. Si les couples sans enfant ont peu évolué en ce qui concerne leur proportion (+ 1 point), leur nombre a fortement augmenté depuis 1999 (+ 21 %). Au sein de la zone du CUCS de l'Agglomération pointoise, la structure des ménages varie sensiblement d'une ville à l'autre. Dans la plupart des communes, excepté Baie-Mahault, les personnes vivant seules sont les plus représentées. Elles sont particulièrement nombreuses à Pointe-à-Pitre (43,3 %) alors que les couples y sont moins représentés (9,4 % des ménages sont des couples sans enfant et 14,0 % des couples avec enfant(s)). A Baie-Mahault, les couples avec enfant(s) sont les plus représentés (34,5 % des ménages). La ville du Gosier se caractérise par une proportion plus faible de familles monoparentales (19,4 %) (tableau II).

• Amélioration du confort des logements

Au 1^{er} janvier 2006, la moitié des ménages installés dans les communes du CUCS de l'Agglomération pointoise sont locataires de leur logement : ils étaient 48,2 % en 1999. Cette proportion est plus élevée que dans l'ensemble de la Guadeloupe où un tiers des ménages sont dans cette situation. L'habitat collectif est plus développé au sein des communes du CUCS que dans le reste de la Guadeloupe : 42,1 % des ménages de la zone du CUCS vivent en appartement contre 22,6 % de l'ensemble des ménages guadeloupéens (figure 2). Comme au niveau régional, les ménages de la zone du CUCS vivent de plus en plus souvent dans des maisons ou des immeubles en dur : ils étaient 77,8 % en 1999, ils sont 89,5 % en 2006. Les cases traditionnelles et les maisons ou immeubles en bois ont perdu de l'importance : 20,2 % des ménages vivaient dans ce type de construction en 1999 contre 9,4 % en 2006. Les conditions de confort des logements sont meilleures dans la zone du CUCS que dans le reste de la Guadeloupe. Ainsi, 60,0 % des ménages des villes du CUCS ont l'eau chaude, 36,1 % au moins une pièce climatisée et 53,5 % le tout à l'égout. En Guadeloupe, ce sont respectivement 55,4 %, 26,4 % et 36,2 % des ménages qui bénéficient de ces équipements (tableau III). Le confort des logements s'est amélioré depuis 1999. Le nombre de ménages disposant d'au moins une pièce climatisée dans leur logement a augmenté de 88 %. L'effectif des ménages ayant l'eau chaude a évolué de 44 % et ceux bénéficiant du tout à l'égout de 20 %.

En ce qui concerne les conditions de logement, les Abymes et surtout Pointe-à-Pitre se distinguent des autres villes de la zone du CUCS de l'Agglomération pointoise. En effet, la proportion de ménages propriétaires et de ménages vivant dans un habitat individuel y est moins élevée que dans les autres villes. Par ailleurs, les ménages pointois et abymiens ont plus rarement l'eau chaude, un chauffe eau solaire ou une pièce climatisée. Cependant, les ménages pointois bénéficient plus souvent du tout à l'égout (tableau III).

• Deux tiers des foyers fiscaux ne sont pas imposables

En 2008, 67,6 % des foyers fiscaux de la zone du CUCS de l'Agglomération pointoise ne sont pas imposables. En Guadeloupe, ils sont 71,5 % (carte 6). L'effectif des foyers fiscaux non imposables a augmenté de 16 % depuis 2001 mais leur proportion parmi l'ensemble des déclarations a diminué de 3,7 points. Le nombre de foyers fiscaux imposables a progressé plus rapidement (38 %). Les foyers fiscaux des villes du CUCS disposent d'un revenu net imposable moyen de 16 100 euros, soit 11 % supérieur au revenu régional (carte 7). L'écart de revenus entre les foyers imposables et les foyers non imposables est important : les premiers déclarent 35 300 euros et les seconds 6 900 euros. Entre 2001 et 2008, le revenu net imposable moyen a moins augmenté que dans l'ensemble de la Guadeloupe : respectivement 50 % et 57 %. L'accroissement des revenus a été plus important pour les foyers non imposables que pour les foyers imposables (52 % et 35 %). De fait, l'écart relatif entre leurs revenus s'est réduit sur cette période.

La part des foyers fiscaux non imposables aux Abymes et à Pointe-à-Pitre est supérieure à celle des autres villes. Près des trois quarts des foyers abymiens et pointois ne sont pas imposables contre plus de la moitié des foyers du Gosier (carte 6). L'écart de revenus entre les villes du CUCS de l'Agglomération pointoise est conséquent. En effet, le revenu net imposable moyen d'un foyer des Abymes ou de Pointe-à-Pitre est de moins de 13 000 euros, pour un foyer du Gosier il est de 23 500 euros (carte 7). Entre 2001 et 2008, la proportion de foyers fiscaux imposables a progressé dans l'ensemble des villes, exceptée à Pointe-à-Pitre où elle est restée stable. Le nombre de foyers imposables ainsi que le revenu net imposable moyen ont plus augmenté à Baie-Mahault et au Gosier que dans les autres villes.

Définitions

Un ménage désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

Un foyer fiscal désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage.

Le revenu net imposable est l'ensemble des revenus, bénéfices et gains de toute sorte, perçus par le foyer fiscal, auquel il faut retrancher certaines charges, certains déficits, ainsi que les abattements spéciaux.

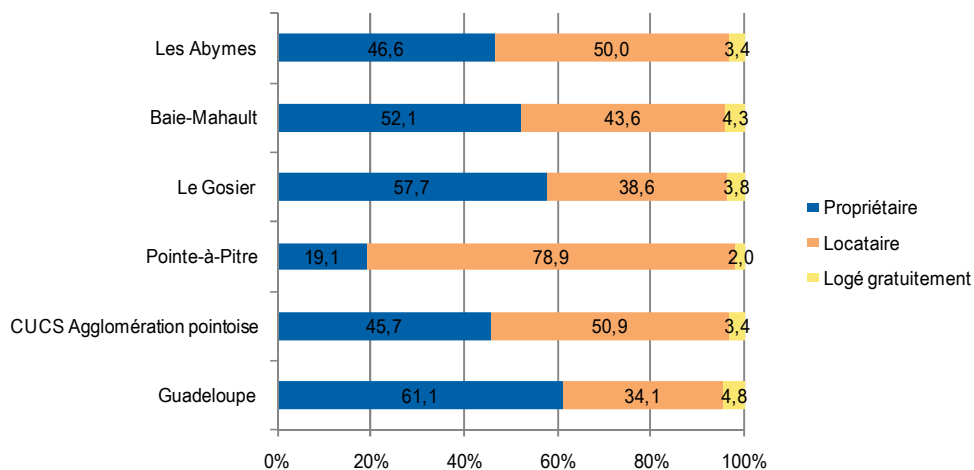
Le revenu net imposable moyen est le rapport entre le revenu net imposable et le nombre de foyers fiscaux.

Tableau II : Répartition des ménages selon la structure familiale au 1er janvier 2006 (en %)

Zone de résidence	Une personne	Couple sans enfant	Couple avec enfant(s)	Famille monoparentale	Autres	Ensemble
Les Abymes	30,1	13,0	24,5	27,9	4,6	100,0
Baie-Mahault	23,3	15,3	34,5	24,7	2,3	100,0
Le Gosier	31,3	18,1	27,0	19,4	4,1	100,0
Pointe-à-Pitre	43,3	9,4	14,0	27,1	6,2	100,0
CUCS Agglomération pointoise	31,1	13,9	25,3	25,4	4,3	100,0
Guadeloupe	28,6	15,5	28,6	23,4	3,9	100,0

Source : INSEE – Recensement 2006

Figure 2 : Répartition des ménages selon le statut d'occupation du logement au 1er janvier 2006 (en %)



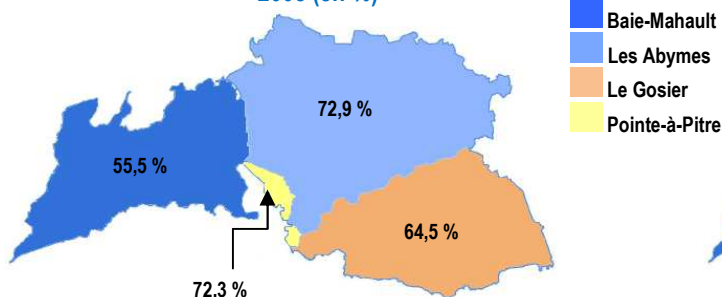
Source : INSEE – Recensement 2006

Tableau III : Part des ménages disposant dans leur logement des éléments de confort suivants au 1er janvier 2006 (en %)

Zone de résidence	Electricité	Eau chaude	Baignoire ou douche et WC à l'intérieur	Chauffe eau solaire	Au moins une pièce climatisée	Tout à l'égout
Les Abymes	98,1	53,4	96,8	6,9	29,8	54,0
Baie-Mahault	97,6	71,7	97,0	13,0	48,5	54,9
Le Gosier	98,6	70,8	98,1	11,3	44,6	23,9
Pointe-à-Pitre	99,5	50,0	98,0	1,0	27,9	91,2
CUCS Agglomération pointoise	98,3	60,0	97,3	8,0	36,1	53,5
Guadeloupe	97,6	55,4	96,2	10,6	26,4	36,2

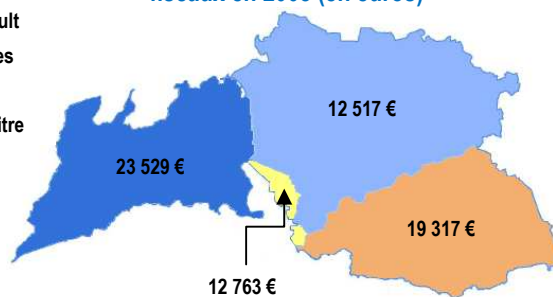
Source : INSEE – Recensement 2006

Carte 6 : Part des foyers fiscaux non imposables en 2008 (en %)



Guadeloupe : 71,5 %
CUCS Agglomération pointoise : 67,6 %

Carte 7 : Revenu net imposable moyen des foyers fiscaux en 2008 (en euros)



Guadeloupe : 14 568 €
CUCS Agglomération pointoise : 16 133 €

Source : DGI – Impôt sur le revenu des personnes physiques

Emploi et chômage

- **58 700 personnes actives**

Au 1^{er} janvier 2006, 58 700 personnes actives âgées de 15 à 64 ans résident dans les communes du CUCS de l'Agglomération pointoise. Le taux d'activité chez les personnes de 15 à 64 ans y est de 66,8 %. Il est proche de celui de l'ensemble de la Guadeloupe (carte 8). Le taux d'activité dans la zone du CUCS a diminué de 2,4 points depuis 1999 alors qu'il n'a décliné que de 1,3 point dans l'ensemble de la Guadeloupe. Comme au niveau régional, le taux d'activité des hommes est supérieur à celui des femmes, respectivement 68,0 % et 65,8 %. Cependant, l'écart est moins marqué que pour l'ensemble de la Guadeloupe.

Le taux d'activité des habitants de la zone du CUCS de l'Agglomération pointoise varie de 64,0 % aux Abymes à 70,4 % à Baie-Mahault (carte 8). La ville des Abymes présente le taux d'activité des femmes le moins important (63,0 %) et Baie-Mahault le taux le plus élevé (70,9 %). Contrairement aux autres villes, à Baie-Mahault, le taux d'activité des femmes est supérieur à celui des hommes.

- **Un tiers d'employés parmi les travailleurs**

Au 1^{er} janvier 2006, 43 600 personnes âgées de 15 à 64 ans résidant dans les communes du CUCS de l'Agglomération pointoise ont déclaré avoir un emploi, soit 49,6 % des personnes de ce groupe d'âge. Pour l'ensemble de la Guadeloupe, ce taux d'emploi est inférieur (47,5 %) (carte 9). Entre 1999 et 2006, il a progressé de 3,9 points dans la zone du CUCS, autant qu'au niveau régional. Le taux d'emploi des hommes est supérieur à celui des femmes : 52,9 % des hommes âgés de 15 à 64 ans ont d'un emploi contre 46,9 % des femmes de ce groupe d'âge. Chez les actifs occupés résidant dans la zone du CUCS, les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sont les employés (35,7 %) et les professions intermédiaires (25,3 %) (tableau IV).

La situation varie au sein de la zone du CUCS de l'Agglomération pointoise. Baie-Mahault a le taux d'emploi le plus élevé (56,8 %) alors que Pointe-à-Pitre présente le taux le plus bas (45,2 %) (carte 9). L'écart entre les hommes et les femmes est moins marqué à Baie-Mahault que dans les autres villes (3,2 points). Il est beaucoup plus important au Gosier (8,2 points). Les Abymes et Pointe-à-Pitre disposent d'une proportion plus élevée d'employés parmi les actifs occupés que Baie-Mahault et Le Gosier. Ces dernières villes comptent proportionnellement plus de professions intermédiaires et de cadres, professions intellectuelles supérieures (tableau IV).

- **Baisse du taux de chômage depuis 1999**

Au 1^{er} janvier 2006, 15 000 personnes âgées de 15 à 64 ans résidant dans les villes du CUCS de l'Agglomération pointoise se sont déclarées au chômage. Le taux de chômage est de 25,7 %, il est en baisse de 7,8 points depuis 1999. Ce taux est inférieur à celui de l'ensemble de la Guadeloupe et sa décroissance a été plus importante qu'au niveau régional (carte 10). Le chômage est plus élevé chez les femmes que chez les hommes (28,7 % et 22,2 %). Les plus touchés par le chômage sont les jeunes actifs de moins de 25 ans avec un taux de 44,6 %. Le taux de chômage est de 25,1 % chez les actifs âgés de 25 à 54 ans et de 12,1 % chez les actifs de 55 ans ou plus. Cependant, ils sont beaucoup moins concernés qu'au niveau régional où 53,8 % des actifs de moins de 25 ans sont au chômage. Au 31 décembre 2008, le chômage de longue durée est important, il touche la moitié des demandeurs d'emploi. Cependant, il n'est pas plus élevé que dans l'ensemble de la Guadeloupe (carte 20).

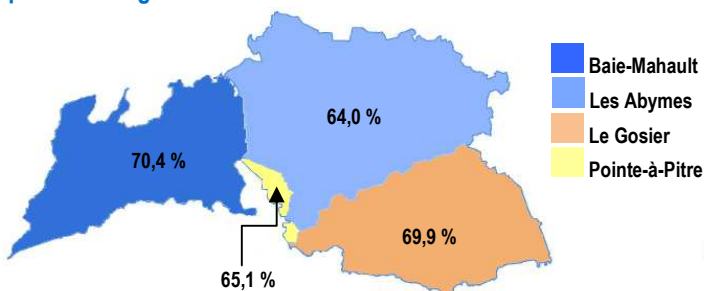
Parmi les communes du CUCS de l'Agglomération pointoise, Pointe-à-Pitre a le taux de chômage le plus élevé (30,5 %) et la plus forte part de chômeurs de longue durée (54,5 % des demandeurs d'emploi). Baie-Mahault a le taux de chômage le plus bas (19,3 %) et la part de chômeurs de longue durée la plus faible (46,2 %) (cartes 10 et 11). L'écart entre les hommes et les femmes en terme de chômage est moins marqué à Pointe-à-Pitre (4,6 points), il l'est davantage aux Abymes (7,3 points).

- **Forte attractivité économique**

La zone du CUCS de l'Agglomération se distingue par son attractivité économique. Au 1^{er} janvier 2006, les villes du CUCS regroupent 65 900 emplois, soit la moitié des emplois de Guadeloupe. Le nombre d'emplois dans la zone a progressé de 16,2 % depuis 1999. Le tissu productif y est essentiellement tertiaire, ce secteur englobe 84,9 % des emplois. La prédominance du secteur tertiaire est plus marquée qu'au niveau régional où il concentre 81,0 % des emplois (tableau V). La zone du CUCS attire de nombreux travailleurs venus des autres villes de Guadeloupe. Elle dispose de 49 % d'emplois en plus que de travailleurs résidant dans la zone.

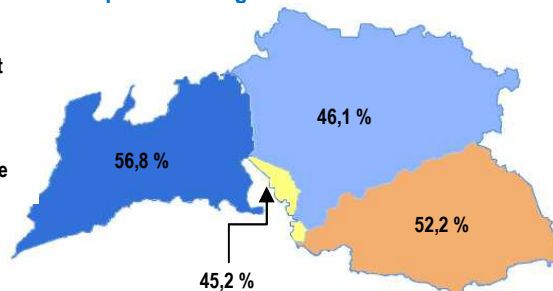
La répartition des emplois au sein de la zone du CUCS est hétérogène. Les deux tiers des emplois sont situés à Baie-Mahault ou aux Abymes et seulement huit sur dix au Gosier. La tertiairisation de l'économie est plus marquée à Pointe-à-Pitre : 90,3 % des emplois se trouvent dans ce secteur d'activité. A Baie-Mahault, le secteur de l'industrie a plus de place que dans les autres communes (11,4 % des emplois) (tableau V). L'activité économique de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre dépend fortement des travailleurs venus d'autres villes. Ces deux villes comptent respectivement 115 % et 202 % d'emplois en plus que de travailleurs

Carte 8: Taux d'activité* au 1er janvier 2006 des personnes âgées de 15 à 64 ans



Guadeloupe : 67,1 %
CUCS Agglomération pointoise : 66,8 %

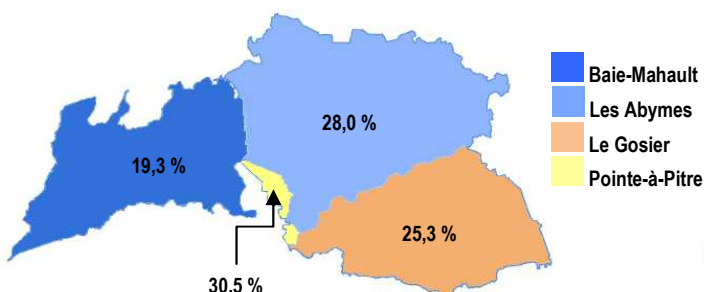
Carte 9 : Taux d'emploi* au 1er janvier 2006 des personnes âgées de 15 à 64 ans



Guadeloupe : 47,5 %
CUCS Agglomération pointoise : 49,6 %

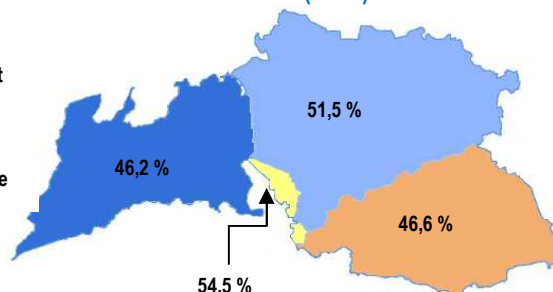
* au sens du recensement
Source : INSEE – Recensement 2006

Carte 10: Taux de chômage* au 1er janvier 2006 des personnes âgées de 15 à 64 ans



Guadeloupe : 29,2 %
CUCS Agglomération pointoise : 25,7 %

Carte 11: Part des chômeurs de longue durée parmi les demandeurs d'emploi* en fin de mois au 31 décembre 2008 (en %)



Guadeloupe : 50,8 %
CUCS Agglomération pointoise : 50,1 %

* au sens du recensement
Source : INSEE – Recensement 2006

* demandeurs d'emploi de catégories 1 à 3 hors activité réduite
Source : DARES – Statistiques du marché du travail

Tableau IV : Répartition des actifs ayant un emploi âgés de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle au 1er janvier 2006 (en %)

Zone de résidence	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
Les Abymes	0,6	9,1	7,9	22,2	40,7	19,4	100,0
Baie-Mahault	0,6	8,0	14,8	28,6	32,7	15,2	100,0
Le Gosier	0,5	12,9	15,3	27,7	29,0	14,7	100,0
Pointe-à-Pitre	0,8	10,0	10,5	24,4	37,4	17,0	100,0
CUCS Agglomération pointoise	0,6	9,8	11,6	25,3	35,7	17,0	100,0
Guadeloupe	2,9	10,0	9,6	23,0	36,1	18,4	100,0

Source : INSEE – Recensement 2006

Tableau V : Répartition des emplois au lieu de travail selon le secteur d'activité au 1er janvier 2006 (en %)

Zone d'emploi	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire	Ensemble
Les Abymes	1,4	4,4	7,1	87,1	100,0
Baie-Mahault	1,5	11,4	8,1	79,0	100,0
Le Gosier	1,2	5,0	7,4	86,4	100,0
Pointe-à-Pitre	1,1	5,3	3,4	90,3	100,0
CUCS Agglomération pointoise	1,3	7,2	6,6	84,9	100,0
Guadeloupe	5,0	6,8	7,2	81,0	100,0

Source : INSEE – Recensement 2006

résidents. Le Gosier est essentiellement résidentielle, elle dispose d'un taux de migration alternante élevé : 71,8 % des actifs en emploi qui y résident travaillent dans une autre ville.

Définitions

Les personnes actives au sens du recensement comprennent les personnes qui déclarent exercer une profession même à temps partiel, aider un membre de la famille dans son travail, être apprenti, stagiaire rémunéré, être chômeur à la recherche d'un emploi, être étudiant ou retraité mais occupant un emploi ou être militaire du contingent.

Le taux d'activité est la proportion d'actifs (actifs ayant un emploi et chômeurs) dans l'ensemble de la population.

Les chômeurs au sens du recensement sont les personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle Emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail.

Le taux de chômage est la proportion du nombre de chômeurs dans la population active.

Le taux d'emploi est la proportion d'individus ayant un emploi dans l'ensemble de la population correspondante.

Le taux de migration alternante est la part des actifs ayant un emploi qui travaillent en dehors de leur commune de résidence.

Scolarisation et Diplôme

• Baisse du nombre de scolarisés depuis 1999

Au 1^{er} janvier 2006, 39 100 personnes résidant dans les villes du CUCS de l'Agglomération pointoise ont déclaré être scolarisées. Elles sont 6 % de moins qu'en 1999, ce qui s'explique par l'arrivée à l'âge de la scolarisation de générations moins nombreuses. Le taux de scolarisation des enfants d'âge préscolaire (2 à 5 ans) est de 72,6 %, il est inférieur de 3,7 points à celui de l'ensemble des enfants guadeloupéens. Ce taux culmine à plus de 95 % lors de la période de scolarisation obligatoire, identique au niveau régional. Chez les jeunes âgés de 18 ans ou plus, le taux de scolarisation diminue sensiblement : 53,4 % chez les 18 à 24 ans et 7,5 % chez les 25 à 29 ans. A ces âges, il est supérieur à celui de l'ensemble des Guadeloupéens (tableau VI). Les femmes se distinguent des hommes par une meilleure scolarisation à partir de 18 ans. Le taux de scolarisation des femmes est supérieur de 6,7 points à celui des hommes entre 18 et 24 ans et de 2 points entre 25 et 29 ans.

Pointe-à-Pitre se distingue des autres villes du CUCS de l'Agglomération pointoise par une meilleure scolarisation des enfants âgés de 2 à 5 ans et des jeunes de 18 ans ou plus (tableau VI).

• Hausse du niveau de formation

En 2006, le niveau de formation dans les villes du CUCS de l'Agglomération pointoise est supérieur à celui de l'ensemble de la Guadeloupe. Ainsi, 16,3 % des habitants de la zone du CUCS non scolarisés sont titulaires du baccalauréat ou un brevet professionnel et 17,3 % d'un diplôme de l'enseignement supérieur contre respectivement 13,8 % et 13,9 % des Guadeloupéens dans la même situation (figure 3). Comme dans l'ensemble de la région, le niveau de formation progresse dans la zone du CUCS : la proportion des personnes non scolarisées disposant d'un bac, d'un brevet professionnel ou d'un diplôme du supérieur a progressé d'environ 4 points entre 1999 et 2006. Les femmes sont plus souvent titulaires que les hommes d'un diplôme de niveau au moins égal au bac : 17,2 % ont un bac ou un brevet professionnel et 18,4 % un diplôme du supérieur contre respectivement 15,0 % et 17,2 % des hommes.

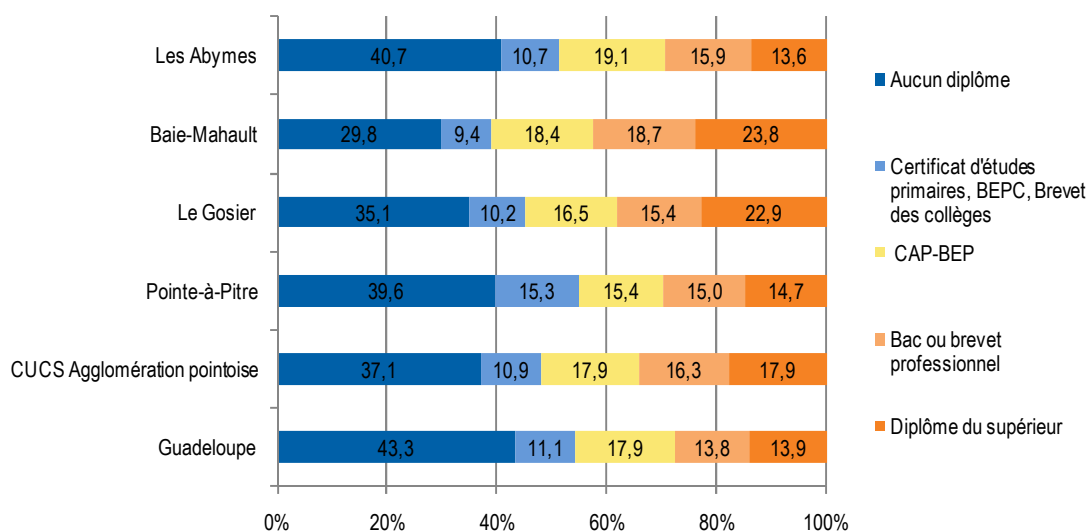
Le niveau de formation varie au sein de la zone du CUCS de l'Agglomération pointoise. Il est plus élevé à Baie-Mahault et au Gosier que dans les deux autres villes : environ 23 % des Baie-Mahaultiens et des Gosiériens non scolarisés ont un diplôme de l'enseignement supérieur contre moins de 15 % de leurs homologues pointois et abymiens (figure 3).

Tableau VI : Taux de scolarisation par groupe d'âge au 1er janvier 2006 (en %)

Zone de résidence	2 à 5 ans	6 à 14 ans	15 à 17 ans	18 à 24 ans	25 à 29 ans	30 ans ou plus
Les Abymes	72,8	99,3	95,2	55,9	7,7	1,0
Baie-Mahault	71,5	99,5	96,1	46,3	5,2	0,8
Le Gosier	71,3	98,8	94,1	50,1	6,1	0,9
Pointe-à-Pitre	76,5	97,4	93,9	58,9	12,5	0,7
CUCS Agglomération pointoise	72,6	99,1	95,0	53,4	7,5	0,9
Guadeloupe	76,3	98,9	94,9	48,3	5,6	0,9

Source : INSEE – Recensement 2006

Figure 3 : Répartition des personnes non scolarisées de 15 ans ou plus selon le diplôme le plus élevé au 1er janvier 2006 (en %)



Source : INSEE – Recensement 2006

Structures sanitaires et sociales et réseaux de santé dans les villes du CUCS de l'Agglomération pointoise

Les établissements hospitaliers

Au 31/05/2010, les communes du CUCS de l'Agglomération pointoise comptent 6 établissements hospitaliers dont le CHU (tableau VII). La majorité sont des établissements de soins de courte durée. L'agglomération regroupe le quart des établissements de Guadeloupe.

Les établissements hospitaliers situés sur les communes du CUCS de l'Agglomération pointoise disposent de 1255 lits en hospitalisation complète et 221 en hospitalisation de jour ainsi que de 65 places en hospitalisation à domicile (tableaux VIII, IX et X). Ces établissements concentrent environ la moitié des lits en hospitalisation complète de la Guadeloupe et les trois cinquièmes des lits en hospitalisation de jour. Ils regroupent également la moitié des places en hospitalisation à domicile.

La capacité d'accueil en service de chirurgie et d'obstétrique est importante, ces établissements disposent de plus des deux tiers des lits de Guadeloupe. Elle l'est beaucoup moins pour les soins de suite et de réadaptation car les établissements du CUCS de l'Agglomération pointoise disposent de moins de 20 % des lits de ce type de services.

Sur les 6 établissements hospitaliers de l'agglomération, 3 sont localisés dans la ville des Abymes. Cependant, la ville de Pointe-à-Pitre accueillant l'établissement le plus important de l'agglomération (le CHU), elle regroupe la majorité des lits en hospitalisation complète (59 %) et en hospitalisation de jour (80 %). L'établissement de santé du Gosier propose le plus grand nombre de places en hospitalisation à domicile.

Tableau VII : Nombre d'établissements hospitaliers au 31/05/2010

Catégorie d'établissements hospitaliers	Baie-Mahault	Les Abymes	Le Gosier	Pointe-à-Pitre	CUCS Agglomération pointoise
CHU (Centre Hospitalier Universitaire)	0	0	0	1	1
Etablissement de soins de courte durée	1	2	1	0	4
Etablissement de soins de longue durée	0	1	0	0	1

Source : *Finess - ministère chargé de la santé et des solidarités (DREES), établissements de santé*

Tableau VIII : Nombre de lits en hospitalisation complète en 2008

Service	Baie-Mahault	Les Abymes	Le Gosier	Pointe-à-Pitre	CUCS Agglomération pointoise
Médecine	25	65	15	330	435
Chirurgie	90	25	0	197	312
Obstétrique	38	21	0	97	156
Psychiatrie	0	30	0	96	126
Soins de suite et de réadaptation	0	55	25	26	106
Soins de longue durée	0	120	0	0	120

Source : *SAE données administratives 2008 - ministère chargé de la santé et des solidarités (DREES), établissements de santé*

Tableau IX : Nombre de lits en hospitalisation de jour en 2008

Service	Baie-Mahault	Les Abymes	Le Gosier	Pointe-à-Pitre	CUCS Agglomération pointoise
Médecine	0	0	0	60	60
Chirurgie	12	8	0	17	37
Obstétrique	0	0	0	6	6
Psychiatrie	0	0	0	90	90
Soins de suite et de réadaptation	0	5	18	5	28
Soins de longue durée	0	0	0	0	0

Source : *SAE données administratives 2008 - ministère chargé de la santé et des solidarités (DREES), établissements de santé*

Tableau X : Nombre de places en hospitalisation à domicile en 2008

Baie-Mahault	0
Les Abymes	20
Le Gosier	30
Pointe-à-Pitre	15
CUCS Agglomération pointoise	65

Source : *SAE données administratives 2008 - ministère chargé de la santé et des solidarités (DREES), établissements de santé*

Les établissements de soins et de prévention (hors établissements relevant de la loi hospitalière)

Au 31/05/2010, seulement 2 dispensaires ou centres de soins sont recensés sur les communes du CUCS de l'Agglomération pointoise, ils sont implantés aux Abymes. On en dénombre 6 sur l'ensemble de la Guadeloupe.

Les communes du CUCS de l'Agglomération pointoise disposent de 9 centres locaux d'action, de santé et de solidarité (CLASS) et de 8 centres de planification ou d'éducation familiale (CPEF) (tableau XI). Il existe 37 CLASS et 21 CPEF gérés par le Conseil Général dans toute la Guadeloupe. La ville de Pointe-à-Pitre concentre la majorité des CLASS et des CPEF de l'agglomération.

Tableau XI : Nombre d'établissements de soins et de prévention (hors établissements relevant de la loi hospitalière) au 31/05/2010

Catégorie d'établissements	Baie-Mahault	Les Abymes	Le Gosier	Pointe-à-Pitre	CUCS Agglomération pointoise
Dispensaires ou centre de soins :					
Centre de santé polyvalent	0	1	0	0	1
Centre d'examen de santé	0	1	0	0	1
Etablissement de PMI et de planification familiale :					
Antenne PMI	0	0	0	1	1
Centre de Planification ou d'Education Familiale (CPEF)	1	2	1	4	8
Centre Local d'Action, de Santé et de Solidarité (CLASS)	1	3	1	4	9

Source : Finess - ministère chargé de la santé et des solidarités (DREES), PMI

Définitions

Centres d'examen de santé : gérés directement par les caisses de sécurité sociale ou par des organismes ayant passé une convention avec les organismes de sécurité sociale, ils proposent des bilans de santé gratuits aux assurés et aux ayants droit du régime général. Ils ciblent plus particulièrement les populations en marge du système de soins : les personnes inactives âgées de plus de 16 ans, les demandeurs d'emploi, les personnes pré- ou retraitées et les personnes exposées à des risques menaçant leur santé.

Centres de planification ou d'éducation familiale : gérés par le Conseil général, ils proposent des consultations médicales et des informations relatives à la maîtrise de la fécondité.

Centres locaux d'action, de santé et de solidarité : gérés également par le Conseil général, ils assurent des consultations pré et postnatales ainsi qu'un suivi des enfants âgés de 0 à 6 ans.

Les laboratoires d'analyses, les pharmacies et les services d'ambulances

Au 31/05/2010, 15 laboratoires d'analyse, 58 pharmacies d'officine et 9 services d'ambulance sont recensés sur le territoire du CUCS de l'Agglomération pointoise (tableau XII). L'agglomération concentre environ la moitié des laboratoires d'analyse, un tiers des pharmacies d'officine et un cinquième des services d'ambulance de Guadeloupe.

Près de la moitié des laboratoires d'analyse de l'agglomération sont localisés à Pointe-à-Pitre alors que les pharmacies d'officine et les services d'ambulance sont majoritairement situés aux Abymes. La densité de ces 3 types d'établissements est plus élevée à Pointe-à-Pitre que dans les autres communes du CUCS de l'Agglomération pointoise. Ainsi, Pointe-à-Pitre compte 10,3 pharmacies d'officine, 3,4 laboratoires d'analyse et 1,7 service d'ambulance pour 10 000 habitants contre moins de la moitié sur l'ensemble du territoire du CUCS de l'agglomération pointoise (tableau XIII).

Tableau XII : Nombre de laboratoires d'analyses, de pharmacies et de services d'ambulances au 31/05/2010

Catégorie d'établissements	Baie-Mahault	Les Abymes	Le Gosier	Pointe-à-Pitre	CUCS Agglomération pointoise
Laboratoire d'analyse	3	4	2	6	15
Pharmacie d'officine	9	22	9	18	58
Service d'ambulance	1	4	1	3	9

Source : Finess - ministère chargé de la santé et des solidarités (DREES)

Tableau XIII : Densité de laboratoires d'analyses, pharmacies et services d'ambulances pour 10 000 habitants au 31/05/2010

Catégorie d'établissements	Baie-Mahault	Les Abymes	Le Gosier	Pointe-à-Pitre	CUCS Agglomération pointoise
Laboratoire d'analyse	1,1	0,7	0,7	3,4	1,1
Pharmacie d'officine	3,2	3,7	3,3	10,3	4,4
Service d'ambulance	0,4	0,7	0,4	1,7	0,7

Source : Finess - ministère chargé de la santé et des solidarités (DREES)

Les établissements et services pour l'enfance et la jeunesse handicapée

Au 31/05/2010, 4 établissements accueillant des enfants ou des adolescents déficients mentaux ou handicapés, 6 services à domicile ou ambulatoires pour handicapés et un centre de ressource diagnostic autisme (CRA) sont localisés dans les villes du CUCS de l'Agglomération pointoise (tableau XIV). Il existe 28 établissements ou services de ce type dans l'ensemble de la Guadeloupe. Il n'existe pas dans l'agglomération, d'établissements proposant une structure d'internat, ni d'établissements accueillant des handicapés moteurs ou des déficients sensoriels. Cependant, chaque commune, à l'exception du Gosier, dispose d'au moins un établissement pour déficients mentaux et handicapés. Il s'agit généralement d'Institut Médico-Educatif (IME) ou d'Institut Médico-Pédagogique (IMP). Baie-Mahault compte également le seul établissement pour enfants ou adolescents polyhandicapés (en semi-internat) et le seul CRA de Guadeloupe. Les services à domicile ou ambulatoire sont concentrés exclusivement aux Abymes et à Pointe-à-Pitre.

Dans l'agglomération, 265 places sont disponibles dans les services à domicile ou ambulatoires (Centres Médico-Psycho-Pédagogiques exceptés) dont 70 % sont situées aux Abymes. Sur les 120 places en établissements pour déficients mentaux et handicapés de l'agglomération, la moitié sont localisées à Pointe-à-Pitre (tableau XV).

Tableau XIV : Nombre d'établissements et de services pour l'enfance et la jeunesse handicapée au 31/05/2010

Catégorie d'établissements et de services	Baie-Mahault	Les Abymes	Le Gosier	Pointe-à-Pitre	CUCS Agglomération pointoise
Service à domicile ou ambulatoire pour handicapés :					
Centre Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)	0	1	0	1	2
Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP)	0	1	0	0	1
Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)	0	2	0	1	3
Etablissement d'éducation spéciale pour déficients mentaux et handicapés :					
Etablissement pour enfants ou adolescents polyhandicapés	1	0	0	0	1
Institut Médico-Educatif / Institut Médico-Pédagogique (IME-IMP)	1	1	0	1	3
Centre de ressources autisme (CRA)	1	0	0	0	0

Source : Finess - ministère chargé de la santé et des solidarités (DREES), ARS

Tableau XV : Nombre de places autorisées dans les établissements et les services pour l'enfance et la jeunesse handicapée au 31/05/2010

Catégorie d'établissements et de services	Baie-Mahault	Les Abymes	Le Gosier	Pointe-à-Pitre	CUCS Agglomération pointoise
Service à domicile ou ambulatoire pour handicapés :					
Centre Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)	0	90	0	38	128
Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP)	-	-	-	-	-
Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)	0	97	0	40	137
Etablissement d'éducation spéciale pour déficients mentaux et handicapés :					
Etablissement pour enfants ou adolescents polyhandicapés	30	0	0	0	30
Institut Médico-Educatif / Institut Médico-Pédagogique (IME-IMP)	15	15	0	60	90
Centre de ressources autisme (CRA)	-	-	-	-	-

Source : Finess - ministère chargé de la santé et des solidarités (DREES), ARS

* Les CMPP ne disposent pas d'un nombre de places définis. Ils évaluent leur activité en nombre de séances.

Définitions

CAMSP : Centre Action Médico-Sociale Précoce. Les CAMSP ont pour objet le dépistage, la cure ambulatoire et la rééducation des enfants âgés de 0 à 6 ans qui présentent des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux, en vue d'une adaptation sociale et éducative dans leur milieu naturel et avec la participation de celui-ci. Ils exercent des actions préventives spécialisées.

CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique. Les CMPP assurent le diagnostic et le traitement ambulatoire ou à domicile des enfants âgés de moins de 18 ans présentant des troubles neuropsychiques ou à des troubles de comportement susceptibles d'être améliorés par une technique médicale, une rééducation psychothérapeutique ou psycho-pédagogique sous autorité médicale. L'objectif de ces centres est de réadapter l'enfant tout en le maintenant dans son milieu familial, scolaire et social.

SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile. Les SESSAD interviennent au domicile familial des enfants et adolescents handicapés mais aussi dans les crèches, dans les établissements scolaires ordinaires, dans les placements familiaux ou au siège du service. Leur action est orientée selon les âges vers la prise en charge précoce pour les enfants de la naissance à six ans comportant le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage familial de l'enfant, l'approfondissement du diagnostic, l'aide au développement psycho-moteur initial de l'enfant et la préparation des orientations collectives ultérieures ou le soutien à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie comportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux, psycho-sociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés.

Etablissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés : ils accueillent des enfants ou des adolescents présentant un handicap grave à l'expression multiple associant déficience motrice et déficience mentale sévère ou profonde et entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation.

IME : Institut Médico-Educatif. Ils accueillent les enfants et adolescents âgés de 3 ans ou plus atteints de déficience mentale présentant une prédominance intellectuelle liée à des troubles neuropsychiatriques : troubles de la personnalité, moteurs et sensoriels, de la communication. Ils regroupent généralement les IMP (*Institut Médico-Pédagogique*) et les IMPro (*Institut Médico-Professionnel*).

Les établissements et services pour adultes handicapés

Au 31/05/2010, il existe 10 établissements et services pour adultes handicapés dont 3 établissements d'hébergement, 4 établissements de travail protégé, 2 établissements de réinsertion professionnelle et 1 service de maintien à domicile dans les villes du CUCS de l'Agglomération pointoise (tableau XVI). Au total, il existe 29 établissements et services de ce type dans l'ensemble de la Guadeloupe. L'agglomération concentre la totalité des établissements de réinsertion professionnelle de Guadeloupe. Baie-Mahault et Les Abymes regroupent les seuls établissements d'hébergement et de travail protégé de la région. Les établissements de réinsertion professionnelle sont à Baie-Mahault et au Gosier alors que le seul service de maintien à domicile de l'agglomération est localisé à Pointe-à-Pitre.

Au sein de l'agglomération, les établissements d'hébergement disposent de 64 places, les établissements de travail protégé de 185 places, les établissements de réinsertion professionnelles de 40 places et les services de maintien à domicile de 56 places. Plus des deux tiers des places en établissements d'hébergement de l'agglomération et plus de la moitié des places en établissement de travail sont situées aux Abymes. Trois quarts des places en établissements de réinsertion professionnelles sont localisées au Gosier (tableau XVII).

Tableau XVI : Nombre d'établissements et de services pour adultes handicapés au 31/05/2010

Catégorie d'établissements et de services	Baie-Mahault	Les Abymes	Le Gosier	Pointe-à-Pitre	CUCS Agglomération pointoise
Etablissement et service d'hébergement pour adultes handicapés :					
Foyer de vie	1	1	0	0	2
Foyer d'Accueil Médicalisé pour adultes handicapés (FAM)	0	1	0	0	1
Etablissement et services de travail protégé :					
Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)	2	2	0	0	4
Etablissement et service de réinsertion professionnelle :					
Centre de pré orientation	1	0	0	0	1
Centre de rééducation professionnelle	0	0	1	0	1
Service de maintien à domicile :					
Service d'Accompagnement à la Vie sociale (SAVS)	0	0	0	1	1

Source : Finess - ministère chargé de la santé et des solidarités (DREES), ARS

Tableau XVII : Nombre de places autorisées dans les établissements et les services pour adultes handicapés au 31/05/2010

Catégorie d'établissements et de services	Baie-Mahault	Les Abymes	Le Gosier	Pointe-à-Pitre	CUCS Agglomération pointoise
Etablissement et service d'hébergement pour adultes handicapés :					
Foyer de vie	20	32	0	0	52
Foyer d'Accueil Médicalisé pour adultes handicapés (FAM)	0	12	0	0	12
Etablissement et services de travail protégé :					
Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)	83	102	0	0	185
Etablissement et service de réinsertion professionnelle :					
Centre de pré orientation	10	0	0	0	10
Centre de rééducation professionnelle	0	0	30	0	30
Service de maintien à domicile :					
Service d'Accompagnement à la Vie sociale (SAVS)	0	0	0	56	56

Source : Finess - ministère chargé de la santé et des solidarités (DREES), ARS

Les établissements et services pour personnes âgées

Au 31/05/2010, on compte sur les villes de l'agglomération pointoise, 4 établissements d'hébergement pour personnes âgées, 1 centre de jour et 4 services d'aide ménagère à domicile (tableau XVIII). On recense 27 établissements de ce type sur toute la Guadeloupe.

Les établissements d'hébergement sont tous localisés aux Abymes ou à Pointe-à-Pitre et le centre de jour est à Baie-Mahault. Chaque commune, excepté Le Gosier, compte au moins un service d'aide ménagère à domicile (tableau XVIII).

Au total, 345 places sont disponibles dans les établissements d'hébergement de l'agglomération et seulement 10 places dans les centres de jour. La ville des Abymes héberge 54 % des places en établissement d'hébergement de l'agglomération (tableau XIX).

Tableau XVIII : Nombre d'établissements et de services pour personnes âgées au 31/05/2010

Catégorie d'établissements et de services	Baie-Mahault	Les Abymes	Le Gosier	Pointe-à-Pitre	CUCS Agglomération pointoise
Etablissement d'hébergement :					
Maison de retraite	0	2	0	1	3
Logement foyer	0	0	0	2	2
Accueil de jour	1	0	0	0	1
Service d'aide ménagère à domicile	1	1	0	2	4

Source : Finess - ministère chargé de la santé et des solidarités (DREES)

Tableau XIX : Nombre de places autorisées dans les établissements et les services pour personnes âgées au 31/05/2010

Catégorie d'établissements et de services	Baie-Mahault	Les Abymes	Le Gosier	Pointe-à-Pitre	CUCS Agglomération pointoise
Etablissement d'hébergement :					
Maison de retraite	0	185	0	18	203
Logement foyer	0	0	0	142	142
Accueil de jour	10	0	0	0	10
Service d'aide ménagère à domicile	-	-	-	-	-

Source : Finess - ministère chargé de la santé et des solidarités (DREES)

Définitions

Maison de retraite : les maisons de retraite proposent un hébergement collectif assurant une prise en charge globale de la personne : hébergement en chambre, repas et divers services spécifiques (blanchissage, aides à la vie quotidienne, soins et animation). Une partie ou la totalité de la capacité de ces établissements peut être médicalisée permettant d'assurer les soins nécessaires à des personnes dépendantes en évitant leur transfert en unité de soins de longue durée.

Logement foyer : il s'agit d'un groupe de logements autonomes assortis d'équipements ou de services collectifs (restauration, blanchissage, salle de réunion, infirmerie, etc.) dont l'usage est facultatif. Le résident est locataire de son logement. Comme en maison de retraite, il peut y avoir en logement-foyer une section médicalisée.

Accueil de jour : les accueils de jour accueillent pour une ou plusieurs journées par semaine, voire une demi-journée, des personnes âgées vivant à leur domicile, dans des locaux dédiés à cet accueil.

Service d'aide ménagère à domicile : Ces services ont pour mission d'accomplir chez les personnes âgées un travail matériel, moral et social, contribuant à leur maintien à domicile.

Les établissements et services sociaux concourant à la protection de l'enfance

Dans les communes du CUCS de l'agglomération pointoise, 10 établissements et services concourant à la protection de l'enfance sont recensés au 31/05/2010 (tableau XX). Ce territoire concentre la moitié des structures et services de ce type de la région. Parmi ces établissements et services, on compte 3 établissements de l'aide sociale à l'enfance, 1 établissement du ministère de la justice (CAE), 4 services concourant à la protection de l'enfance et un établissement expérimental en faveur de l'enfance protégée (SIOE). La totalité des établissements de l'aide sociale à l'enfance est située aux Abymes et les services concourant à la protection de l'enfance sont répartis entre Les Abymes et Baie-Mahault. Pointe-à-Pitre héberge le CAE et le SIOE (tableau XX). Dans les communes du CUCS de l'agglomération pointoise, 260 places sont disponibles dans les établissements de l'aide sociale à l'enfance et 94 places dans le CAE (tableau XXI).

Tableau XX : Nombre d'établissements et de services concourant à la protection de l'enfance au 31/05/2010

Catégorie d'établissements et de services	Baie-Mahault	Les Abymes	Le Gosier	Pointe-à-Pitre	CUCS Agglomération pointoise
Etablissement de l'aide sociale à l'enfance :					
Foyer de l'enfance	0	1	0	0	1
MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social)	0	2	0	0	2
Etablissement et service du ministère de la justice :					
Centre d'Action Educatif (CAE)	0	0	0	1	1
Service concourant à la protection de l'enfance :					
Club équipe prévention	0	1	0	0	1
Centre d'adaptation à la Vie Active (CAVA)	0	1	0	0	1
Service Action Educatif en Milieu Ouvert (SAEMO)	0	0	0	1	1
Service d'Enquête Sociale (SES)	0	0	0	1	1
Etablissement expérimental en faveur de l'enfance protégée : Service Investigation Orientation Educatif (SIOE)	0	0	0	1	1

Source : Finess - ministère chargé de la santé et des solidarités (DREES), Conseil Général

Tableau XXI : Nombre de places autorisées dans les établissements et les services concourant à la protection de l'enfance au 31/05/2010

Catégorie d'établissements et de services	Baie-Mahault	Les Abymes	Le Gosier	Pointe-à-Pitre	CUCS Agglomération pointoise
Etablissement de l'aide sociale à l'enfance :					
Foyer de l'enfance	0	176	0	0	176
MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social)	0	84	0	0	84
Etablissement et service du ministère de la justice :					
CAE (Centre d'Action Educatif)	0	0	0	94	94
Service concourant à la protection de l'enfance :					
Club équipe prévention	-	-	-	-	-
CAVA (Centre d'adaptation à la Vie Active)	-	-	-	-	-
SAEMO (Service Action Educatif en Milieu Ouvert)	-	-	-	-	-
SES (Service d'Enquête Sociale)	-	-	-	-	-
Etablissement expérimental en faveur de l'enfance protégée : SIOE (Service Investigation Orientation Educatif)	-	-	-	-	-

Source : Finess - ministère chargé de la santé et des solidarités (DREES), Conseil Général

Définitions

Foyer de l'enfance : les foyers de l'enfance accueillent principalement des mineurs de 0 à 18 ans confiés aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance par la famille ou par les autorités judiciaires. Ils assurent trois missions : l'accueil d'urgence, l'observation et l'accompagnement ainsi que l'orientation du jeune.

MECS : Maison d'enfants à caractère social. Les MECS accueillent pour des séjours de durée variable les enfants et les adolescents dont les familles se trouvent en difficulté momentanée ou durable et ne peuvent, seules ou avec le recours de proches, assumer la charge et l'éducation de leurs enfants. Les enfants et adolescents sont confiés par le Service de l'Aide Sociale à l'Enfance, par le juge des enfants ou par la famille.

CAE : Centre d'Action Educative. Ces centres apportent une aide à la décision du magistrat, en mettant en œuvre soit une enquête sociale, soit une mesure d'investigation et d'orientation éducative (IOE) pour mieux cerner la situation du jeune, assurent une prise en charge éducative des mineurs maintenus dans leur famille afin de leur offrir la possibilité de s'inscrire dans une démarche de socialisation positive et mettent en œuvre des mesures de réparation prononcées à l'égard des mineurs délinquants.

Clubs et équipes de prévention : les clubs et équipes de prévention mettent en œuvre des actions individuelles et collectives visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale, des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu, dans les zones sensibles et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale.

CAVA : Centre d'adaptation à la Vie Active. Les CAVA ont pour objectif de mettre en place des activités de réentraînement au travail en direction des adolescents et des jeunes adultes en grande difficultés sociale.

SAEMO : Service Action Educative en Milieu Ouvert. Diligenté par l'autorité judiciaire, les SAEMO ont pour objet de suivre à domicile les mineurs et leur famille, créer et maintenir, dans le milieu naturel, des conditions socio-éducatives susceptibles de permettre aux enfants une évolution positive.

SES : Service d'enquête sociale. Les SES sont désignés par le juge des enfants pour procéder à une enquête sociale auprès de familles et de l'environnement du mineur concerné dans le but d'aider le magistrat dans la décision judiciaire qu'il prendra à l'égard de la situation de l'enfant.

SIOE : Service Investigation Orientation Educative. Le SIOE est un service d'aide à la décision dont la mission consiste à réaliser, pour l'autorité judiciaire, une étude de la personnalité du jeune et des conditions de son éducation par le moyen d'une observation du comportement d'un bilan médico-psychologique ou de toute autre mesure d'information, ensemble ou séparément.

Autres établissements d'accueil, d'hébergement, de réadaptation et de services

Au 31/05/2010, 5 établissements sociaux d'hébergement et d'accueil sont implantés sur les communes du CUCS de l'Agglomération pointoise, 3 centres de soins et d'accueil pour toxicomanes, 2 services d'hébergement en Appartement de Coordination Thérapeutique (ACT), 5 services d'hébergement en appartement relais, 2 services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et un centre de ressources sur le handicap (tableau XXII).

Chaque commune, excepté Pointe-à-Pitre, dispose d'au moins un établissement social d'hébergement et d'accueil. Sur les 5 disponibles, 3 sont situés aux Abymes. Les centres de soins et d'accueil pour toxicomanes et alcooliques sont implantés aux Abymes et à Pointe-à-Pitre. Les communes des Abymes et de Pointe-à-Pitre disposent chacune d'un service d'hébergement en ACT et de services d'hébergement en appartement relais.

Les établissements sociaux d'hébergement et d'accueil offrent 135 places dans les communes du CUCS de l'Agglomération pointoise dont 64 places en CHRS, les services d'hébergement en ACT 10 places, les services d'hébergement en appartement relais 53 places et les SSIAD 68 places. Au sein de l'agglomération, près des deux tiers des places en établissements sociaux d'hébergement et d'accueil sont localisées aux Abymes (tableau XXIII).

Tableau XXII : Nombre d'autres établissements d'accueil, d'hébergement, de réadaptation et de services au 31/05/2010

Catégorie d'établissements et de services	Baie-Mahault	Les Abymes	Le Gosier	Pointe-à-Pitre	CUCS Agglomération pointoise
Etablissement social d'hébergement et d'accueil :					
Centre Hébergement et Réinsertion Sociale (CHRS)	1	1	0	0	2
Autre centre d'accueil *	0	1	1	0	2
Foyer de jeunes travailleurs	0	1	0	0	1
Centre de soins et d'accueil pour toxicomanes et alcooliques					
Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)	0	0	0	2	2
Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction de risques pour Usagers de Drogues (CAARUD))	0	1	0	0	1
Service d'hébergement en Appartement de Coordination Thérapeutique (ACT)	0	1	0	1	2
Service d'hébergement en appartement relais	0	4	0	1	5
Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)	0	1	0	1	2
Centre de ressources handicap	0	1	0	0	1

Source : Finess - ministère chargé de la santé et des solidarités (DREES), ARS, établissements sociaux
* dont une plate-forme de premier accueil, de diagnostic et d'orientation

Tableau XXIII : Nombre de places autorisées dans les autres établissements d'accueil, d'hébergement, de réadaptation au 31/05/2010

Catégorie d'établissements et de services	Baie-Mahault	Les Abymes	Le Gosier	Pointe-à-Pitre	CUCS Agglomération pointoise
Etablissement social d'hébergement et d'accueil :					
Centre Hébergement et Réinsertion Sociale (CHRS)	32	32	0	0	64
Autre centre d'accueil *	0	0	20	0	20
Foyer de jeunes travailleurs	0	51	0	0	51
Centre de soins et d'accueil pour toxicomanes et alcooliques					
Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)	-	-	-	-	-
Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction de risques pour Usagers de Drogues (CAARUD))	-	-	-	-	-
Service d'hébergement en Appartement de Coordination Thérapeutique (ACT)	0	8	0	2	10
Service d'hébergement en appartement relais	0	48	0	5	53
Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)	0	35	0	33	68
Centre de ressources handicap	-	-	-	-	-

Source : Finess - ministère chargé de la santé et des solidarités (DREES), ARS, établissements sociaux

Définitions

CHRS : Centre Hébergement et Réinsertion Sociale. Les CHRS ont pour mission première de prendre en charge des personnes adultes ou des familles sans ressources et ayant de graves difficultés sociales, avec ou sans hébergement. L'objectif étant la réinsertion sociale de ces personnes.

CSAPA : Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie. Les CSAPA sont des structures résultant du regroupement des services spécialisés pour l'alcool et les drogues (CCAA et CSST), prévu par le décret du 14 mai 2007. Ils ont pour missions : l'accueil, l'information, l'évaluation médicale, psychologique et sociale et l'orientation de la personne concernée ou de son entourage, la réduction des risques liés à la consommation ou au comportement en cause, la prise en charge médicale et psychologique, la prescription et le suivi de traitements médicamenteux, dont les traitements de substitution aux opiacés, la prise en charge sociale et éducative, qui comprend l'accès aux droits sociaux et l'aide à l'insertion ou à la réinsertion.

CAARUD : Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction de risques pour Usagers de Drogues. Les CAARUD ont pour missions : l'accueil, l'information et le conseil personnalisé des usagers de drogues, l'aide à l'accès aux soins (hygiène, soins de première nécessité, dépistage des infections transmissibles...), le soutien dans l'accès aux droits, au logement et à l'insertion ou à la réinsertion professionnelle, la mise à disposition de matériel de prévention des infections (trousse d'injection, préservatifs, boîtes de récupération du matériel usager, jetons pour l'automate), l'intervention de proximité en vue d'établir un contact avec les usagers et le développement d'actions de médiation sociale.

ACT : Appartement de Coordination Thérapeutique. Les ACT assurent, dans le cadre d'un hébergement temporaire, un suivi et la coordination des soins permettant l'observance aux traitements des personnes infectées par une pathologie chronique sévère, notamment le VIH, et de bénéficier d'un accompagnement psychologique et une aide à l'insertion, compte tenu de leur situation de fragilité psychologique ou sociale.

Appartements relais : ces appartements bénéficient de l'allocation logement temporaire. Ils sont mis à la disposition de personnes, en contre partie d'une participation aux frais, en général pour une période maximale de six mois. Les objectifs sont l'accès à un logement autonome et l'inscription des personnes dans le dispositif de droit commun (accès à des allocations, accès à une formation professionnelle, etc.).

SSIAD : Service de Soins Infirmiers à Domicile. Les SSIAD assurent, sur prescription médicale, des prestations de soins infirmiers sous la forme de soins techniques ou de soins de base et relationnels. Il intervient à domicile ou dans les établissements non médicalisés.

Les réseaux de santé

Sur les 6 réseaux de santé présents sur le territoire guadeloupéen, 5 ont leur siège social sur le territoire du CUCS de l'Agglomération pointoise. Dans l'agglomération, il existe un réseau pour chacune des thématiques suivantes : addictions, asthme, cancérologie, diabète, enfance et adolescence (tableau XXIV).

Tableau XXIV : Nombre de réseau de santé

Nom du réseau et thématique	Baie-Mahault	Les Abymes	Le Gosier	Pointe-à-Pitre	CUCS Agglomération pointoise
Réseau Karuasthme : asthme	0	0	0	1	1
Réseau G.I.P. RAG : addictions	0	0	0	1	1
Réseau Grandir : enfance et adolescence	0	0	0	1	1
Réseau Karu-Diabète : diabète	0	1	0	0	1
Réseau Karukéra-Onco : cancérologie	0	0	0	1	1

Source : ARS

Définitions

Réseaux de santé : selon la loi du 4 mars 2002, ils ont pour objet de « favoriser l'accès aux soins, la coordination, la continuité ou l'inter-disciplinarité des prises en charge sanitaires, notamment de celles qui sont spécifiques à certaines populations, pathologies ou activités sanitaires. Ils assurent une prise en charge adaptée aux besoins de la personne tant, sur le plan de l'éducation à la santé, de la prévention, du diagnostic que des soins. Ils peuvent participer à des actions de santé publique. Ils procèdent à des actions d'évaluation afin de garantir la qualité de leurs services et prestations ».

Réseau KaruAsthme : il a pour objectif de promouvoir une meilleure prise en charge de l'asthme au niveau régional par les professionnels de santé, les patients et leur famille. Il vise également un meilleur contrôle de la maladie passant par une prise de conscience du patient à travers l'éducation thérapeutique. Il a pour promoteur l'association Karu Asthme.

Réseau G.I.P. RAG : il a pour finalité la coordination de la prise en charge des patients présentant des conduites addictives associées à des co-morbidités somatiques, psychiques ou sociales. Il a pour promoteur le G.I.P. RAG.

Réseau Grandir : il a pour objectif de promouvoir la prise en charge globale et ambulatoire des enfants et adolescents dans les domaines du handicap, de la santé des adolescents, des troubles nutritionnels et des maladies chroniques. Il a pour promoteur la société Guadeloupéenne de Pédiatrie.

Réseau Karu-Diabète : il a pour objectif de lutter contre l'épidémie du diabète dans l'archipel guadeloupéen, en approchant ses spécificités. Il a pour promoteur l'association Karu-Diabète.

Réseau Karukéra-Onco : il a pour objectif de développer et de promouvoir des activités de prévention, de dépistage et de traitement des cancers, de prise en charge globale des situations lourdes, etc. Il a pour promoteur l'Association Guadeloupéenne de Cancérologie Karukéra-Onco.

Principales sources de données

Le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (Finess)

Créé par la circulaire du 3 juillet 1979, le répertoire Finess a pour objectif premier de recenser, de façon permanente, les équipements du domaine sanitaire et social. Il est géré par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques et mis à jour quotidiennement par les services déconcentrés du ministère de la santé (ARS).

Le répertoire dresse l'inventaire des établissements sanitaires (hôpitaux, cliniques, autres centres de soins, laboratoires et pharmacies), des établissements sociaux (pour personnes âgées, jeunes handicapés, adultes handicapés, aide sociale à l'enfance, adultes en difficulté sociale) et des établissements de formation des personnels sanitaires et sociaux porteurs d'une autorisation ou d'un agrément.

Il fournit un descriptif de chaque établissement (numéro Finess, raison sociale, catégorie de l'établissement, adresse, statut, tarif, mode de fonctionnement, public accueilli, capacité d'accueil, etc.).

La statistique Annuelle des Etablissements de santé (SAE)

Mise en place en 1994 et refondue en 2000, la Statistique annuelle des établissements de santé (SAE) est une enquête administrative exhaustive et obligatoire auprès des établissements de santé installés en France (métropole et DOM), y compris les structures qui ne réalisent qu'un seul type d'hospitalisation ou qui ont une autorisation pour une seule activité de soins. Les données sont collectées par la Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), direction du ministère de la santé et des solidarités. Le questionnaire se compose de bordereaux regroupés selon les thèmes suivants :

- Identification, organisation, évolution et structure de l'établissement de santé
- Équipements et activité
- Activités de soins soumises à autorisation
- Personnels

2^{ème} partie : recensement des acteurs et des actions de santé mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009

1. Méthodologie

1.1 Population d'étude

L'étude concerne les structures institutionnelles et les associations ayant mis en place des actions de santé sur le territoire du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération pointoise de 2007 à 2009.

Une action de santé est définie comme étant une liste d'opérations, de projets à entreprendre, à caractère collectif, en vue de l'amélioration de la santé d'une population. Ces actions peuvent être d'ordre épidémiologique, éducatif, ou préventif. Elles doivent être organisées, structurées, en termes d'objectifs, d'activités et de ressources pour répondre à des besoins identifiés dans une société, un milieu, ou une collectivité.

1.2 Collecte des données

Deux fiches ont été conçues à l'ORSaG. La première fiche dénommée « fiche acteur », permet le recueil des données relatives aux structures (annexe 1) et la seconde fiche, « fiche action » se rapporte aux caractéristiques des actions mises en place (annexe 2).

La "fiche acteur" est composée d'items permettant de recueillir les coordonnées de la structure, son statut, son domaine d'activité, sa population cible, ses principaux financeurs et le nombre d'actions de santé qu'elle a mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009.

La "fiche action" comporte des questions concernant l'année et le lieu de déroulement de l'action, la thématique, le public cible, les intervenants, les commanditaires et les financeurs.

Chaque fiche a été réalisée aux formats Word® et Excel® pour permettre l'envoi par télécopie ou messagerie électronique (courriel). Le fichier Excel® offrait la possibilité de compléter les fiches directement sur le support informatique. Un guide de remplissage du questionnaire a été élaboré.

1.3 Organisation pratique

Le chargé de mission recruté par l'ORSaG pour une durée de 4 mois avait pour tâches de :

- Consulter les bilans des projets financés par le Groupement Régional de Santé Publique (GRSP) et les dossiers d'appels à projet du CUCS afin de pré-remplir la fiche acteur et la fiche action à partir des données disponibles dans ces documents pour les structures financées (annexe 3);
- Rencontrer une à une les structures institutionnelles et les associations accompagnant la mise en place d'actions de santé afin de :
 - recueillir les données relatives aux actions de santé qu'elles ont elles-mêmes menées dans l'agglomération pointoise
 - dresser un répertoire des associations mettant en place des actions de santé sur ce territoire.
- Collecter des informations concernant l'implication des structures institutionnelles dans la thématique santé lors des rencontres ;
- Contacter par téléphone les associations, les structures médico-sociales et les établissements publics communaux identifiés par les structures institutionnelles comme mettant en place des actions de santé dans l'agglomération pointoise afin de confirmer leur implication au sein de ce territoire ;
- Relancer les structures institutionnelles et les associations n'ayant pas donné de réponses.

1.4 Informatisation et analyse des données

La saisie des fiches a été réalisée grâce au logiciel EPI INFO® et le traitement statistique des données sur Stata 9®.

2. Résultats

Pour les années étudiées 2007, 2008 et 2009, 88 structures (associations, directions, établissements, collectivités...) ont été identifiées comme susceptibles d'avoir mené des actions de santé sur le territoire du CUCS (tableau XXV). Il s'agit de 43 structures financées par le CUCS ou le GRSP, 10 membres du comité pilotage du CUCS et enfin, 35 autres structures identifiées par les partenaires (annexes 3, 4 et 5). Le contact a été établi avec 63 structures.

Pour ces 63 autres structures, trois cas de figure se sont présentés :

- 20 ont conduit des actions de santé dans l'agglomération pointoise¹
- 9 ont mené des actions de santé en dehors du territoire du CUCS
- 34 n'ont pas répondu

Parmi les membres du comité de pilotage du CUCS, 5 ont participé à cet état des lieux des actions de santé menées dans l'agglomération pointoise sur les 3 années d'études (annexe 3). Il s'agit de la Direction Départementale Protection Judiciaire Jeunesse (DDPJ), de la mission locale, de l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS), du Centre communal d'action social et du Gosier et du Conseil général par le biais de deux de ses services.

Tableau XXV : Nombre de structures recensées selon la catégorie des structures et le résultat au regard de l'enquête

Résultats	Catégories de structures			
	Membres du comité de pilotage du CUCS	Financées par le CUCS ou le GRSP	Autres	Ensemble
Actions menées sur le territoire du CUCS renseignées	5	13	2	20
Pas d'actions de santé sur le territoire du CUCS	-	6	3	9
Pas de retour	4	16	14	34
Pas de contact établi	1	8	16	25
Ensemble des structures	10	43	35	88

Les données de l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) **ex-COGES (Comité Guadeloupéen d'éducation pour la santé)** ont été traitées séparément de celles des autres structures car elle ne met pas en place à proprement parler d'actions de santé. En effet, l'IREPS réalise essentiellement des actions de formations en éducation pour la santé auprès des acteurs de santé de Guadeloupe.

¹ Les deux services (directions) du Conseil général ont été traités distinctement dans l'analyse.

2.1 Structures ayant mis en place des actions de santé dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 (hors IREPS)

Nous disposons d'un descriptif de 20 structures (hors IREPS) ayant mis en place des actions de santé dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009. Parmi ces structures, 15 sont des associations à but non lucratif et 2 des directions de la collectivité départementale. On compte également 1 service de l'Etat, 1 établissement socio-médical et 1 établissement public communal. Parmi ces 20 acteurs, 10 ont rempli une "fiche acteur" et des "fiches action". Pour les 10 autres, les données ont été recueillies par l'ORSaG grâce aux informations disponibles dans les dossiers d'appel à projet du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) et les bilans des projets financés par le Groupement Régional de Santé Publique (GRSP) (tableau XXVI).

Tableau XXVI : Liste des structures ayant participé à l'étude

Type de structure	Nom de la structure
Associations à but non lucratif	Agwadec Association Cerf Volant Association Culturelle Art et Sport Concorde II Association Karucare Association Soleil d'Or Centre Régional Information Jeunesse Guadeloupe (CRIJ GUA) Club des aînés - Espoir de vivre Entraide Gwadeloup' Karukéra Association Handicapés Moteurs Adultes (KAHMA) Ligue Nationale contre le Cancer - Comité Guadeloupe Ligue Vie et Santé - Comité de Guadeloupe Maison Saint Vincent de Paul - CHRS Mission locale de Guadeloupe pour l'insertion et l'emploi SERAC - Sourds entendants Recherche Action Communication T Muet Création
Collectivités territoriales	Conseil Général, Direction de la Santé et de l'Autonomie (DSAU), Service d'éducation pour la santé Conseil Général, Direction de l'Enfance et de la Famille (DEF), Sous direction de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), Service Planification familiale
Service de l'Etat	Direction Départementale Protection Judiciaire Jeunesse (DDPJJ)
Etablissement médico-social	Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie – Association guadeloupéenne pour l'étude, la prévention et le traitement de l'alcoolisme de Pointe-à-Pitre (CSAPA AGEPTA)
Etablissement public communal	Centre communal d'action social (CCAS) du Gosier

La majorité des structures comptent des adhérents : 9 ont au moins 10 adhérents, dont 4 plus de 50. Cependant, 8 n'en ont aucun. Onze acteurs disposent d'au moins 1 bénévole. Parmi eux, la majorité en comptent moins de 50. Par ailleurs, 6 acteurs n'ont pas de bénévoles. La plupart des structures emploient des salariés (13/20) (tableau XXVII). Ces informations sont non renseignées pour 3 acteurs.

Tableau XXVII : Nombre de structures enquêtées selon l'effectif de personnel et la catégorie de personnel

Effectifs de personnel	Catégories de personnel		
	Adhérents	Bénévoles	Salariés
0	8	6	4
De 1 à moins de 10	0	5	7
De 10 à moins de 50	5	5	4
Plus de 50	4	1	2
Non renseigné	3	3	3
Ensemble des structures	20	20	20

Parmi les 20 structures enquêtées, seulement 8 ont déclaré cibler une population particulière à travers leur activité. Nous ne disposons pas de l'information pour 4 acteurs.

Des publics nombreux et variés bénéficient de l'activité des 8 structures cherchant à atteindre des populations spécifiques : une dizaine de publics différents sont ciblés (figure 4). Cependant, la majorité de ces acteurs vise les personnes handicapées (4/8). Trois structures ciblent des groupes d'âges précis (les moins de 21 ans, les 16-25 ans et les 15-50 ans). La catégorie "Autre" regroupe les préadolescents et adolescents, les personnes en difficulté sociale et les sourds et entendants.

Figure 4 : Nombre de structures enquêtées selon la population ciblée

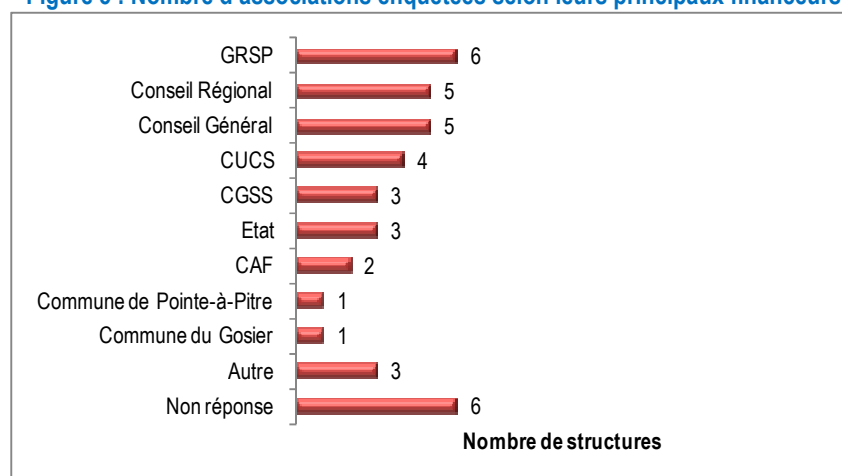


Une même structure pouvant viser plusieurs publics, le total des effectifs représentés dans le graphique est différent du total des structures ayant déclaré cibler une population particulière (8 acteurs).

L'information sur les principaux financeurs est absente chez 6 des 15 associations enquêtées (figure 5). Ce sont essentiellement des structures dont les fiches ont été remplies par l'ORSaG à partir des dossiers du CUCS et du GRSP. Aussi, il est fort probable que ces associations comptent le CUCS et le GRSP parmi leurs principaux financeurs.

Parmi les associations ayant répondu, 6 ont déclaré être principalement financées par le GRSP, 5 par le Conseil régional, 5 par le Conseil général, 4 par le CUCS, 3 par la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS), 3 par l'Etat, 2 par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), 1 par la commune de Pointe-à-Pitre et 1 par la commune du Gosier. Trois associations ont été soutenues par d'autres financeurs : l'Institut national du cancer (INCA), la Direction de la santé et du développement social (DSDS), la Mutualité Française, la Fédération Nationale, le Comité pour les droits de la femme, le Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA), le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), le Centre d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles (CIDDIST) et le Sidaction.

Figure 5 : Nombre d'associations enquêtées selon leurs principaux financeurs



2.2 Actions de santé mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 (hors IREPS)

Parmi les 83 actions de santé décrites par les structures enquêtées, plus de la moitié a été mise en place par des associations à but non lucratif. Les collectivités territoriales sont responsables de 10 actions, les établissements médico-sociaux de 7 actions, les services de l'Etat de 6 actions et les établissements publics communaux de 4 actions (tableau XXVIII)

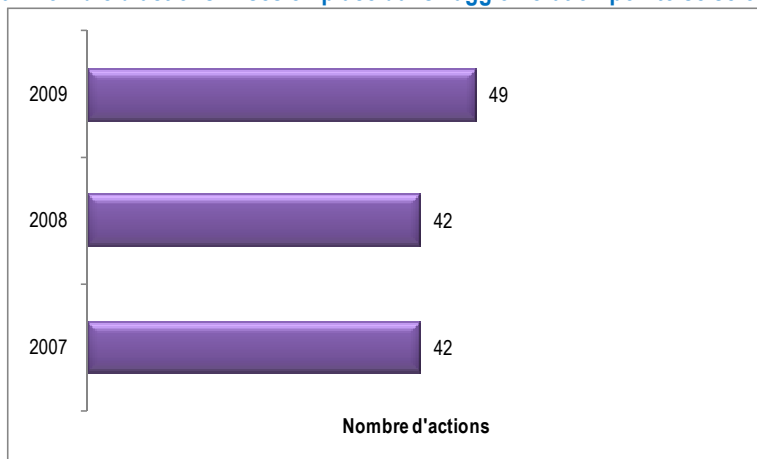
Tableau XXVIII : Nombre d'actions décrites selon le type de structures

Type de structure	Nombres d'actions décrites
Associations à but non lucratif	56
Collectivités territoriales	10
Etablissement médico-social	7
Service de l'Etat	6
Etablissement public communal	4
Ensemble des structures	83

Au total, 83 actions de santé mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 ont été décrites. Parmi ces 83 actions, 72 ont été décrites par les structures (hors IREPS) les ayant mises en place. Les dossiers d'appel à projet du CUCS et les bilans des projets financés par le GRSP ont servi de support à la description de 11 actions par l'ORSaG. Les dossiers du GRSP et du CUCS ne fournissant pas l'ensemble des informations demandées dans les "fiches action", de fait, le nombre de non réponses à certaines questions est relativement élevé.

Parmi les actions de santé mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009, 49 se sont déroulées en 2009, 42 en 2008 et autant en 2009 (figure 6).

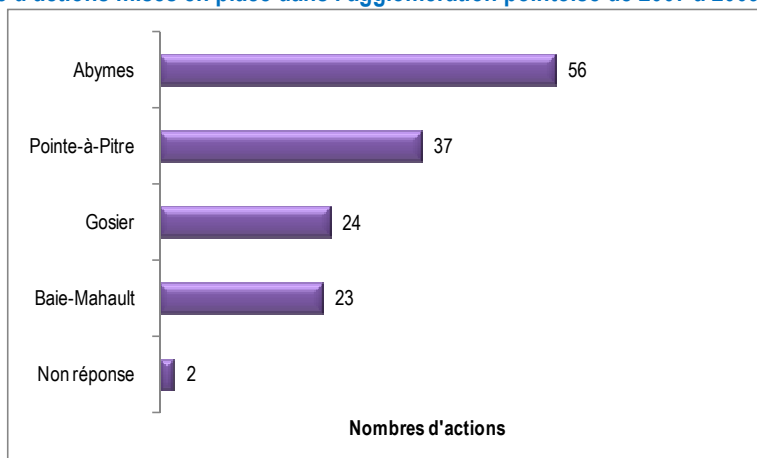
Figure 6 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise selon l'année



*Une même action pouvant avoir eu lieu plusieurs années,
le total des effectifs représentés dans le graphique est différent du total des actions*

Des 4 communes de l'agglomération pointoise, les Abymes ont bénéficié du plus grand nombre d'actions de santé de 2007 à 2009. Des 83 actions recensées, 56 ont eu lieu aux Abymes, 37 à Pointe-à-Pitre, 24 au Gosier et 23 à Baie-Mahault. La commune de réalisation n'a pas été précisée pour 2 actions (figure 7).

Figure 7 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 selon la commune

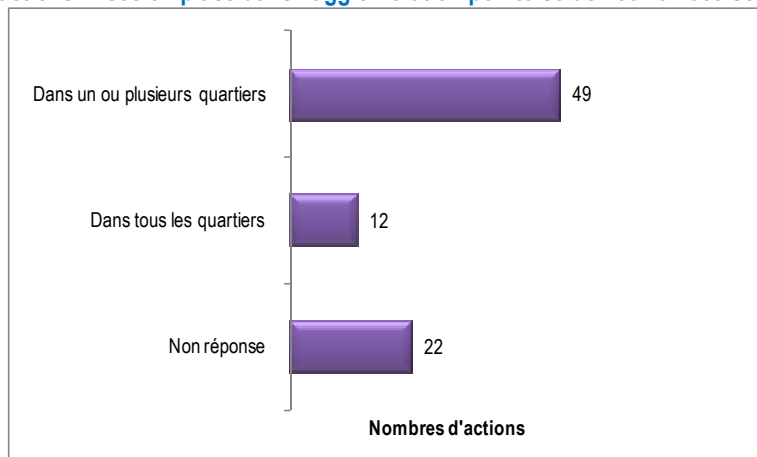


Une même action pouvant avoir eu lieu dans plusieurs communes, le total des effectifs représentés dans le graphique est différent du total des actions.

La majorité des actions de santé ont eu lieu dans un ou plusieurs quartiers (49 actions) et 12 se sont déroulées dans l'ensemble des quartiers des communes concernées par l'action. Cependant, le traitement de cette question est problématique du fait du nombre important de non réponses, soit 22 (figure 8).

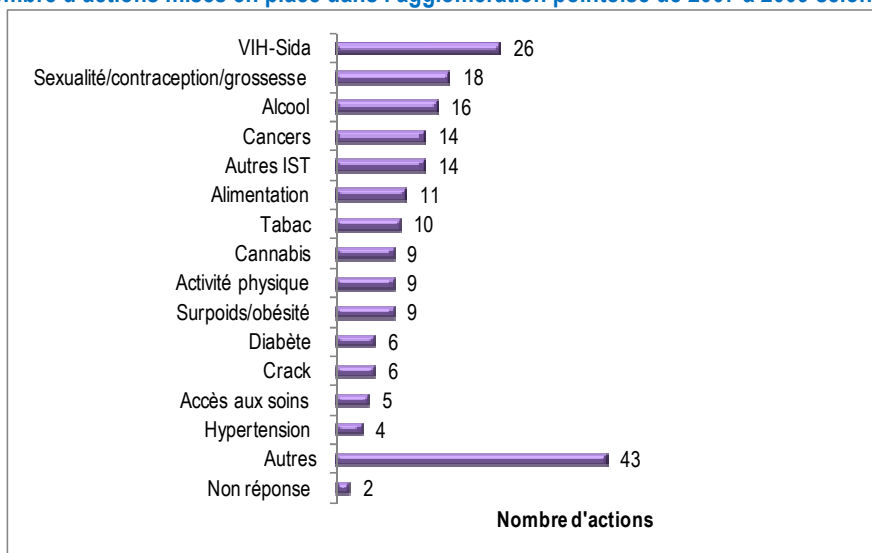
L'item permettant aux structures de préciser le nom des quartiers dans lesquels ont eu lieu les actions n'a pu être traité. En effet, beaucoup de structures ont indiqué le nom du lieu plutôt que du quartier, par exemple : "Locaux de la ligue", "AGIPSAH", "Lycée Providence", "Fédération des associations évangéliques".

Figure 8 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 selon les quartiers ciblés



De nombreuses thématiques ont été abordées dans le cadre des actions de santé mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 (figure 9). Cependant, la plupart des actions ont traité du VIH-Sida (26 actions). La question de la sexualité/contraception/grossesse a été abordée au cours de 18 actions. L'alcool a concerné 16 actions, les cancers et les autres IST (Infections Sexuellement Transmissibles) chacun 14 actions, l'alimentation 11 actions et le tabac 10 actions. Le cannabis, l'activité physique, le surpoids/obésité, le diabète, le crack l'accès aux soins et l'hypertension ont été abordés chacun au cours de moins de 10 actions. Environ la moitié des actions (43/83) ont traité d'autres thèmes que ceux cités précédemment (vaccination, accident de la voie publique, santé mentale, santé et environnement, drépanocytose, hygiène, maladies cardio-vasculaires, asthme, santé scolaire, santé au travail, ensemble des drogues), chacun de ces thèmes ayant concerné moins de 4 actions. La thématique de l'action n'a pas été précisée pour 2 actions.

Figure 9 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 selon la thématique

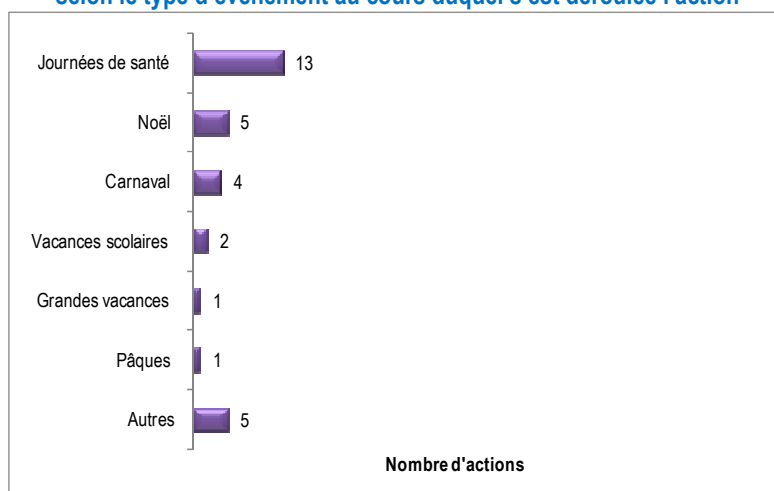


Une même action pouvant traiter de plusieurs thématiques, le total des effectifs représentés dans le graphique est différent du total des actions

Parmi les 83 actions de santé décrites, 21 ont eu lieu au cours d'un événement particulier (figure 10). Cependant, nous ne disposons pas de cette information pour 16 actions.

Plus de la moitié des 21 actions se sont déroulées dans le cadre d'une journée de santé (journée VIH, semaine de la vaccination, semaine du goût, etc.), soit 13 actions. La période de Noël a été le cadre de 5 actions, le carnaval de 4 actions, les vacances scolaires de 2 actions et les grandes vacances et Pâques de chacun 1 action. Cinq actions ont eu lieu au cours d'autres événements : Sidaction, 16^{ème} Journée d'alcoologie Antilles Guyane, Foire du Crédit Agricole Guadeloupe, Courir contre le cancer, etc.

Figure 10 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 selon le type d'évènement au cours duquel s'est déroulée l'action

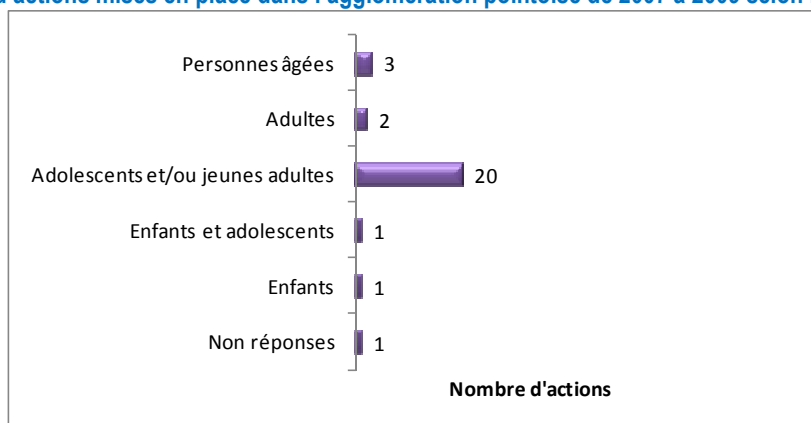


Une même action pouvant avoir eu lieu au cours de plusieurs évènements, le total des effectifs représentés dans le graphique est différent du total des actions

Parmi les 83 actions de santé mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009, 54 n'ont pas ciblé de groupe d'âge particulier alors que 28 étaient destinées à un groupe d'âges précis (figure 11). Nous ne disposons pas de réponse pour 1 action.

Sur les 28 actions, la majorité visait les adolescents et/ou les jeunes adultes (20 actions). Les autres groupes d'âges étaient concernés par moins de 4 actions chacun.

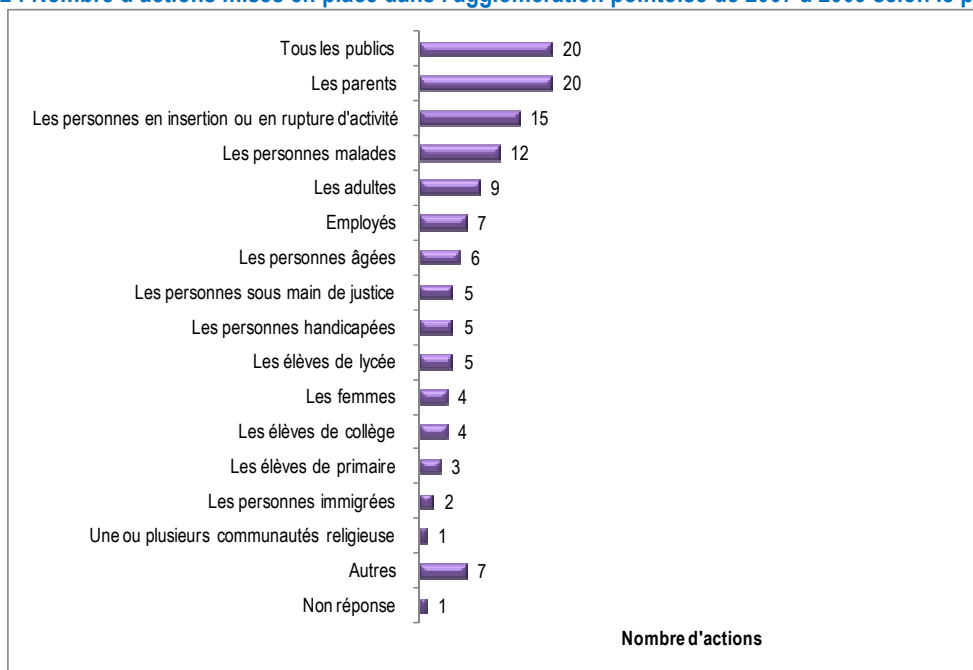
Figure 11 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 selon le groupe d'âges ciblé



Une même action pouvant cibler plusieurs groupes d'âge, le total des effectifs représentés dans le graphique est différent du total des actions ciblant un groupe d'âges précis (28 actions).

Les publics ciblés par les actions de santé mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 sont nombreux et variés (figure 12). Environ un cinquième des actions a ciblé tous les publics (20 actions). Les parents (20 actions), les personnes en insertion ou en rupture d'activité, (15 actions) et les personnes malades (12 actions) sont les principaux destinataires des actions de santé. Les autres publics ont respectivement été au cœur de moins de 10 actions : les adultes, les parents, les employés, les personnes âgées, les personnes sous main de justice, les personnes handicapées, les élèves de lycée, les femmes, les élèves de collège, les élèves de primaire, les personnes immigrées, une ou plusieurs communautés religieuses. Sept actions ont ciblé d'autres publics : les enfants d'âge préscolaire, les personnes obèses, les personnes en difficulté sociale, les assistantes maternelles, les adolescents, les travailleuses du sexe et les enfants de 4 à 13 ans. Le public ciblé par l'action n'a pas été précisé pour 1 action.

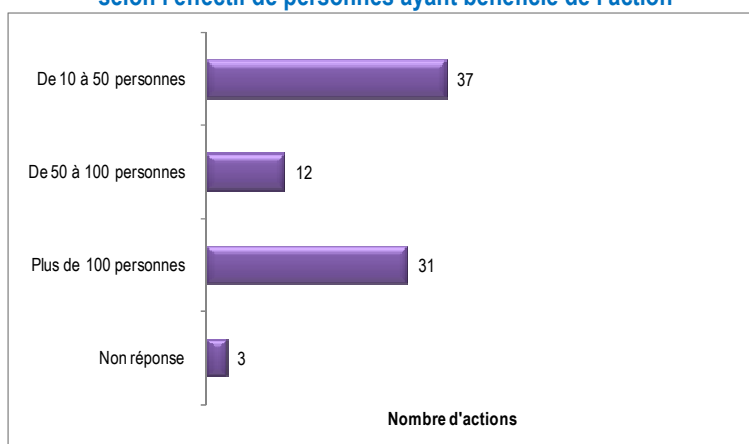
Figure 12 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 selon le public ciblé



Une même action pouvant cibler plusieurs publics, le total des effectifs représentés dans le graphique est différent du total des actions.

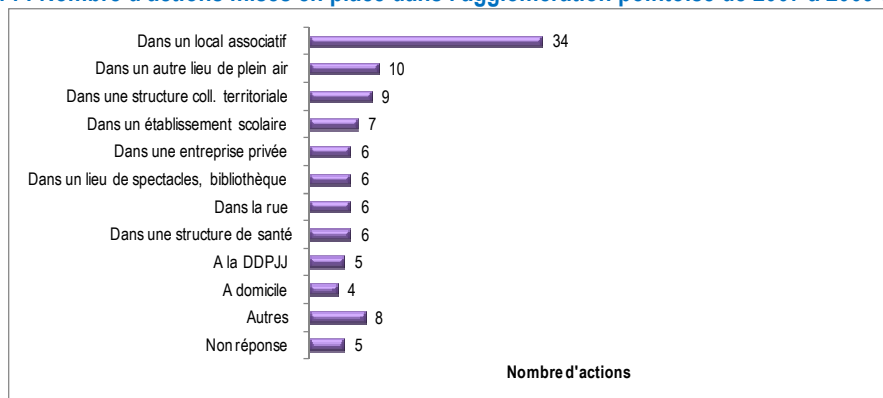
Plus de 2 actions sur 5 ont concerné un public de taille restreinte : 37 actions ont compté entre 10 à 50 personnes. Un nombre légèrement inférieur d'actions (31 actions) a impliqué un public regroupant plus d'une centaine de personnes. Pour 3 actions, le nombre de personnes présentes n'a pas été précisé (figure 13).

Figure 13 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 selon l'effectif de personnes ayant bénéficié de l'action



Divers lieux ont accueilli les actions de santé décrites dans le cadre de cette enquête (figure 14). Cependant, parmi les 83 actions organisées dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009, la majorité s'est déroulée dans un local associatif (34 actions). Quelques actions ont eu lieu dans un autre endroit : lieu de plein air (autre que la rue), structure d'une collectivité territoriale, établissement scolaire, entreprise privée, lieu de spectacle, bibliothèque, rue, structure de santé (dont centre de santé ou de soins), DDPJJ (Direction Départementale Protection Judiciaire Jeunesse), à domicile. Chacune de ces catégories a accueilli moins de 11 actions. Huit actions ont mobilisé d'autres lieux : temple évangélique, salle, Pointe de la Verdure, Consulat, Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFFI), télé, radio, presse, centre pénitentiaire. Nous ne disposons pas de réponse pour 5 actions.

Figure 14 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 selon le lieu de réalisation

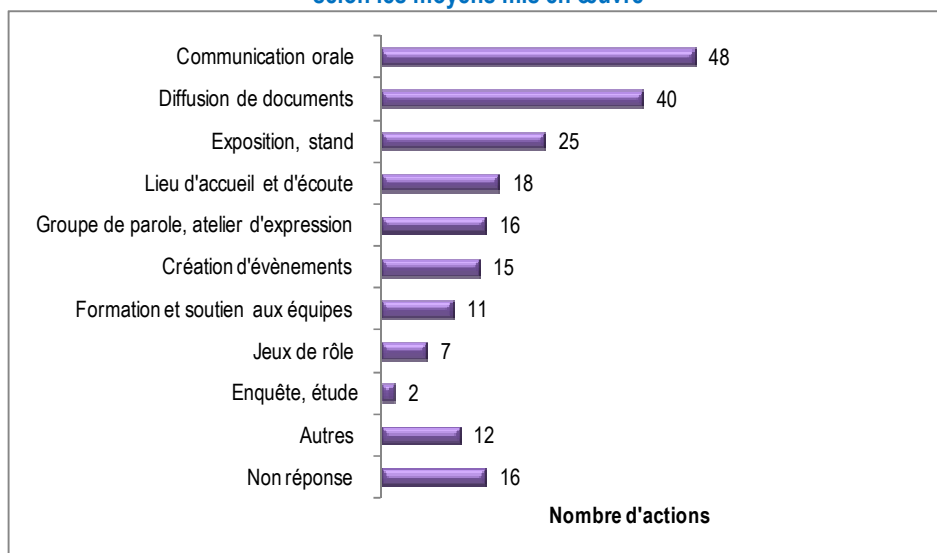


Une même action pouvant avoir eu lieu dans plusieurs lieux, le total des effectifs représentés dans le graphique est différent du total des actions.

actions.

La question concernant les moyens mis en œuvre dans le cadre des actions de santé compte un nombre important de non réponses. Ainsi, nous ne disposons pas de l'information pour 16 actions. La plupart des actions se sont matérialisées par des communications orales et la diffusion de documents : respectivement 48 et 40 actions (figure 15). Vingt-cinq actions ont pris la forme d'une exposition, de stand. Les lieux d'accueil et d'écoute, les groupes de paroles, ateliers d'expression, la création d'évènements et la formation et le soutien aux équipes ont respectivement été utilisés dans le cadre de 10 à 20 actions.

Figure 15 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 selon les moyens mis en œuvre

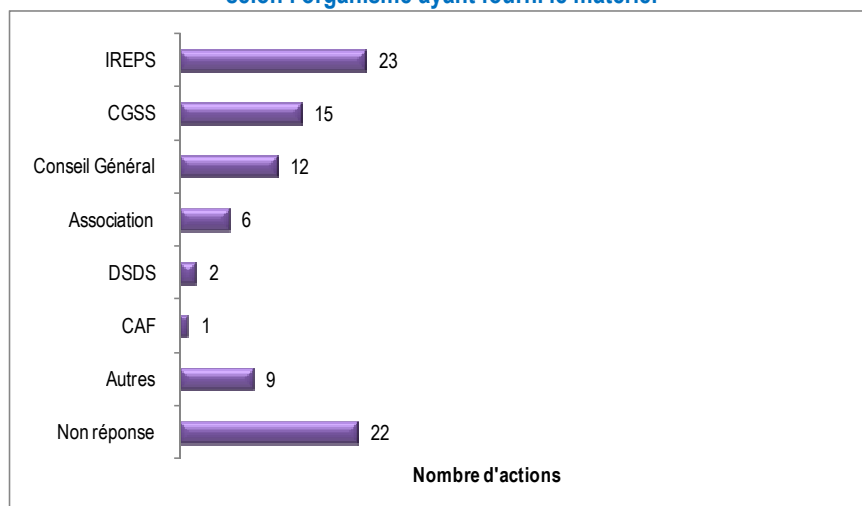


Une même action pouvant avoir mobilisé plusieurs matériels, le total des effectifs représentés dans le graphique est différent du total des actions.

Les non réponses à la question relative aux organismes ayant fourni le matériel utilisé pour la mise en œuvre de l'action sont fréquentes : 22 actions ne disposent pas de réponse.

L'IREPS (Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé) est la structure qui a procuré le plus souvent divers outils permettant la réalisation des actions : 23 actions ont bénéficié de son soutien (figure 16). La Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS) et le Conseil Général sont intervenus relativement fréquemment puisqu'ils ont respectivement pourvu en matériel 15 et 12 actions. Les associations, la Direction de la Santé et du Développement Social (DSDS) et la Caisses d'Allocations Familiales (CAF) ont chacun fourni en nature moins de 7 actions. Enfin, neuf actions ont été équipées en matériel par d'autres structures : la Direction Départementale de l'Équipement (DDE), la Croix Rouge, les pompiers, le Groupement Régional de Santé Publique (GRSP), la Ligue Nationale Contre Le Cancer (LNCC), l'Education nationale, l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES), le Péri-Médical, le Technicien de l'information médicale (TIM), des prestataires de services, le Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF).

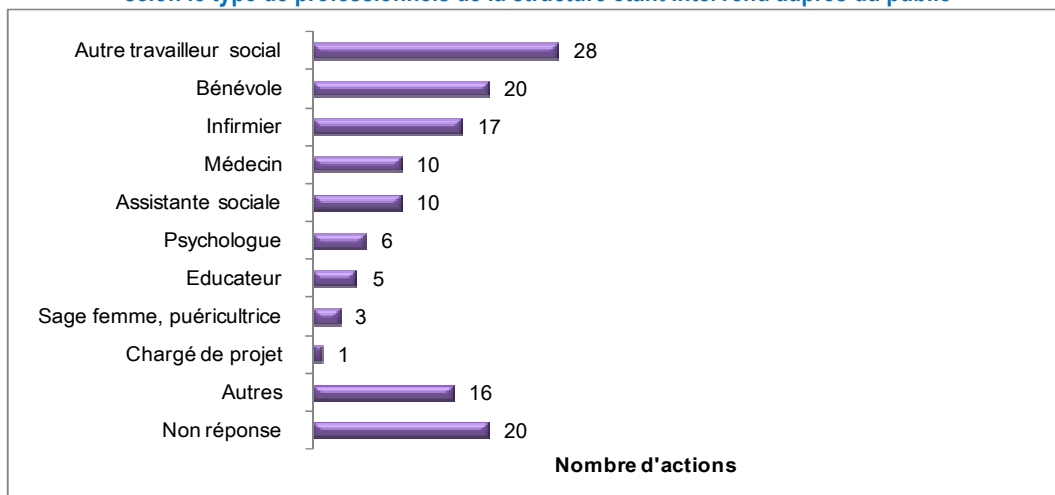
Figure 16 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 selon l'organisme ayant fourni le matériel



Une même action pouvant avoir bénéficié de plusieurs soutiens, le total des effectifs représentés dans le graphique est différent du total des actions.

Pour 20 actions, le type de professionnels de la structure étant intervenu auprès du public dans le cadre de l'action de santé n'a pas été indiqué. Les travailleurs sociaux autres que les assistantes sociales ou les éducateurs, les bénévoles et les infirmiers sont les principaux intervenants sollicités dans le cadre des actions de santé (figure 17). Ainsi, les premiers sont intervenus dans le cadre de 28 actions, les seconds lors de 20 actions et les troisièmes au cours de 17 actions. Médecins et assistantes sociales ont chacun été sollicités dans le cadre de 10 actions. Les autres professionnels (psychologue, éducateur, sage femme, puéricultrice, chargé de projet) ont respectivement pris part à moins de 7 actions. La catégorie « Autre » regroupe des professionnels tels que les agents administratifs, les conseillers et chargée d'accueil, les animateurs multimédias et les salariés (sans précision). Ces professionnels ont participé à 16 actions.

Figure 17 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 selon le type de professionnels de la structure étant intervenu auprès du public

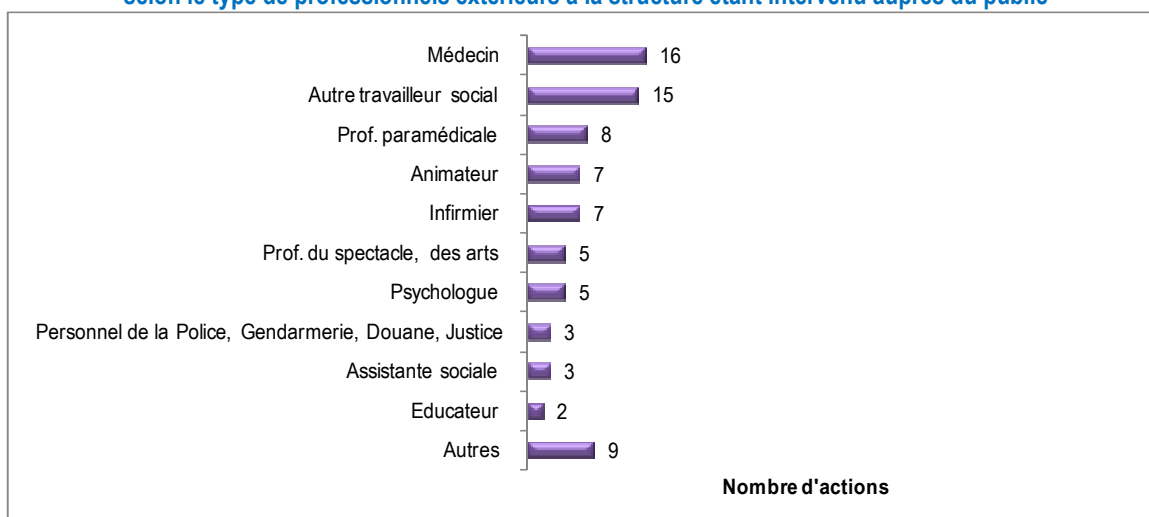


Une même action pouvant mobiliser différents professionnels, le total des effectifs représentés dans le graphique est différent du total des actions.

Des professionnels extérieurs aux structures enquêtées sont intervenus au cours de 36 actions sur les 83 menées dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009. Cependant, les non réponses sont fréquentes, cette information n'est pas disponible pour 19 actions.

Les professionnels du champ médical ou social (autres qu'assistante sociale et animateur) ont été régulièrement sollicités (figure 18). Ainsi, parmi les 36 actions pour lesquelles une intervention extérieure a été signalée, des médecins sont intervenus lors de 16 actions et des travailleurs sociaux ont participé à 15 actions. Plus rarement, on compte également parmi les intervenants des professionnels du paramédical, des animateurs, des infirmiers, des professionnels du spectacle, des arts, du personnel de la Police, Gendarmerie, Douane ou Justice, des assistantes sociales et des éducateurs : chaque catégorie a pris part à moins de 9 actions. Les pompiers, les sages femmes, les avocats, les statisticiens, anthropologues, pharmaciens, informaticiens, traiteurs, interprètes, ... sont les autres corps de métier sollicités au cours de 9 actions.

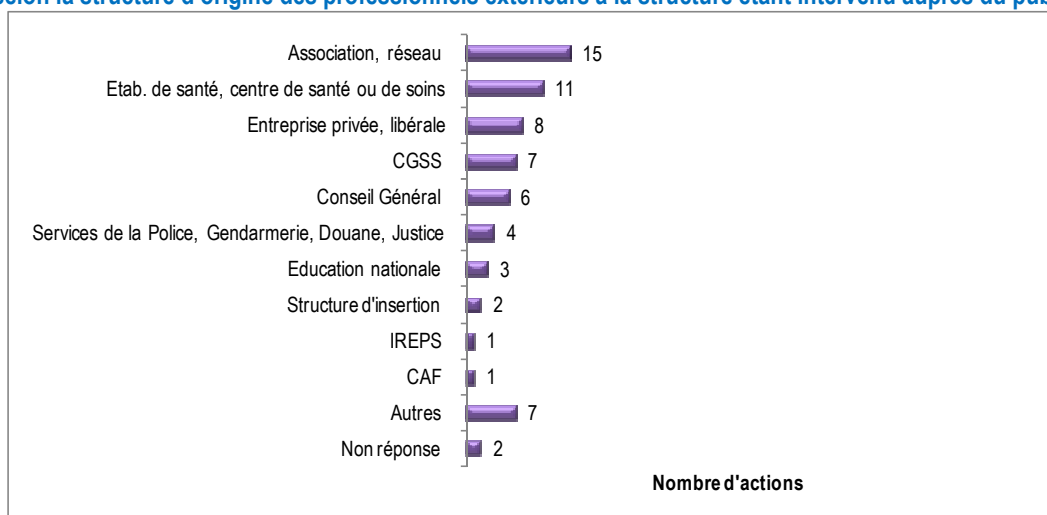
Figure 18 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 selon le type de professionnels extérieurs à la structure étant intervenu auprès du public



Une même action pouvant mobiliser plusieurs types de professionnels, le total des effectifs représentés dans le graphique est différent du total des actions pour lesquelles la participation d'intervenants extérieurs a été signalée (36 actions).

L'origine des professionnels extérieurs étant intervenus lors des actions menées sur le territoire de l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 est variée (figure 19). Pour les 36 actions concernées, les structures ont eu recours à des professionnels issus d'associations ou de réseaux pour 15 actions et de structures de santé pour 11 actions. Des entreprises privées ou libérales, la CGSS, le Conseil Général, la Police, la Gendarmerie, les Douanes ou la Justice, l'Education nationale, des structures d'insertion, l'IREPS et la CAF sont intervenus dans moins de 9 actions chacun. D'autres structures ont également participé à 7 actions : les communes, les pompiers, la Croix Rouge, Les Centres communaux d'action sociale (CCAS), le Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit (CDAG), le Comité de coordination régionale de la lutte contre le virus de l'immunodéficience humaine (COREVIH), la médecine du travail et des services de l'état (sans précision).

Figure 19 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 selon la structure d'origine des professionnels extérieurs à la structure étant intervenu auprès du public

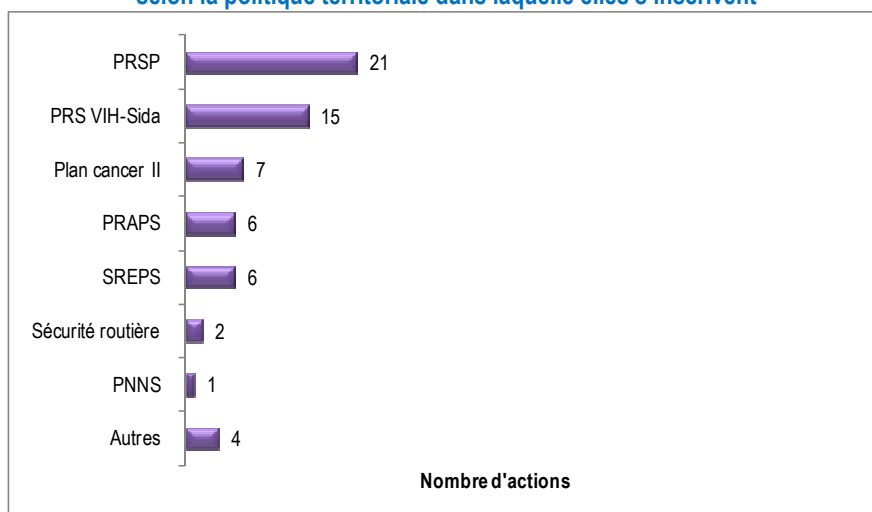


Une même action pouvant mobiliser plusieurs structures, le total des effectifs représentés dans le graphique est différent du total des actions pour lesquelles la participation d'intervenants extérieurs a été signalée (36 actions).

Parmi les 83 actions de santé mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009, 38 s'inscrivaient dans le cadre d'une politique territoriale (figure 20). L'information n'a pas été donnée pour 22 actions.

Ces 38 actions s'inscrivaient dans le cadre de plans régionaux ou nationaux tels que le Plan Régional de Santé Publique (PRSP) (21 actions), le Programme Régional de Santé VIH-Sida (PRS VIH-Sida) pour 15 actions, le Plan Cancer II, le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS), le Schéma Régional d'Education Pour la Santé (SREPS), la Sécurité routière et le Programme National Nutrition Santé (PNNS) pour les autres actions. Quatre actions s'inscrivent dans le cadre d'une campagne nationale (catégorie « Autre »).

Figure 20 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 selon la politique territoriale dans laquelle elles s'inscrivent

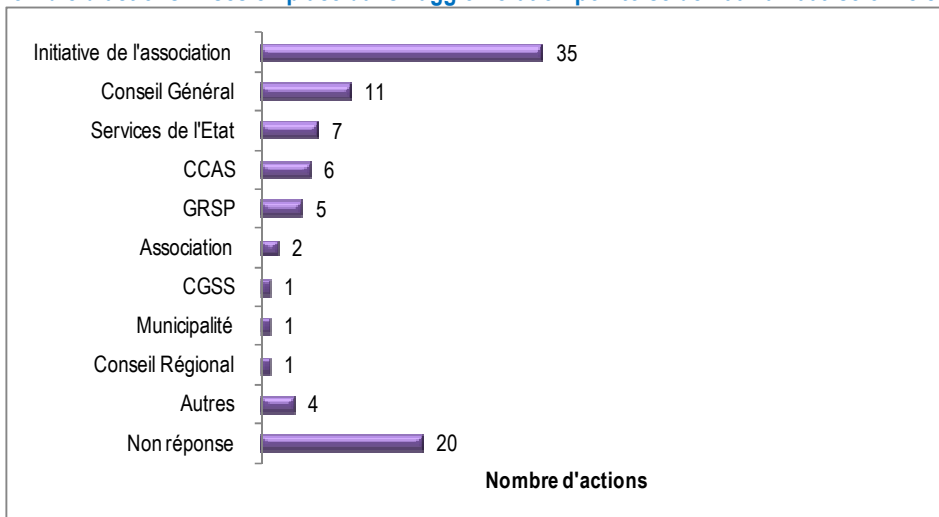


Une même action pouvant s'inscrire dans le cadre de plusieurs politiques territoriales, le total des effectifs représentés dans le graphique est différent du total des actions concernées (38 actions).

Pour 20 actions, le commanditaire n'est pas précisé.

Pour la majorité des actions (35 actions), la structure est à l'initiative de la mise en place de l'action (figure 21). Le Conseil Général est désigné comme le commanditaire de 11 actions, les services de l'Etat de 7 actions, le CCAS de 6 actions, le GRSP de 5 actions et les associations de 2 actions. La CGSS, une municipalité et le Conseil régional ont commandé chacun la mise en place d'une action. D'autres structures sont commanditaires de 4 actions : des établissements privés et publics (sans précision), le service de pédopsychiatrie du CHU, un professeur et la mutuelle des fonctionnaires de Police.

Figure 21 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 selon le commanditaire

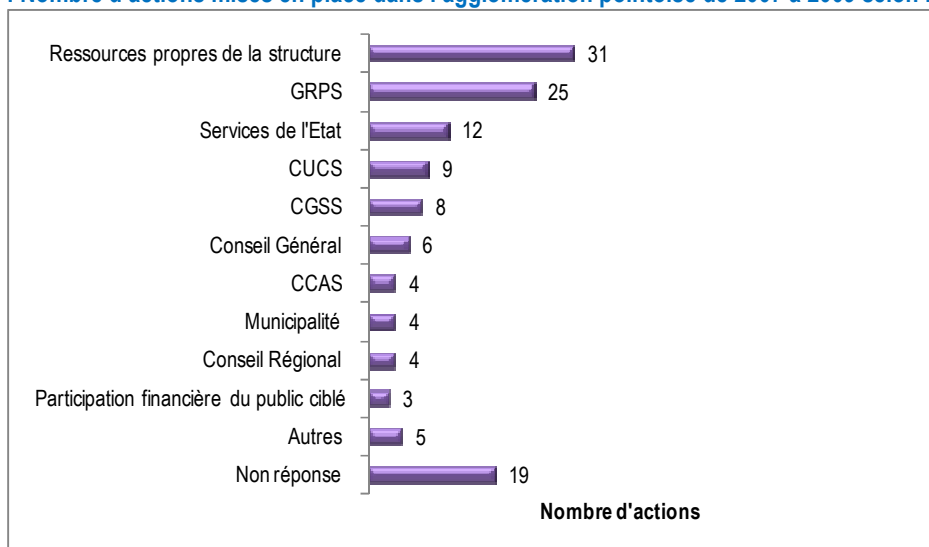


Une même action pouvant engager plusieurs commanditaires, le total des effectifs représentés dans le graphique est différent du total des actions.

Le financeur de l'action n'est pas renseigné pour 19 actions.

La majorité des actions de santé mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 ont été financées par les ressources propres des structures ayant mené ces actions, soit 31 actions (figure 22). Elles ont également été souvent financées par le GRSP : 25 actions. Les services de l'Etat ont financé 12 actions, le CUCS 9 actions, la CGSS 8 actions et le Conseil Général 6 actions. Les CCAS, les municipalités, le Conseil Général et le public ciblé ont financé moins de 5 actions chacun. D'autres financeurs ont été impliqués dans 5 actions : la Direction départementale de l'équipement (DDE), l'Institut national du cancer (INCA), la Ligue Nationale Contre Le Cancer (LNCC), le Centre d'information des droits des femmes (CIDF) et la CAF.

Figure 22 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 selon le financeur

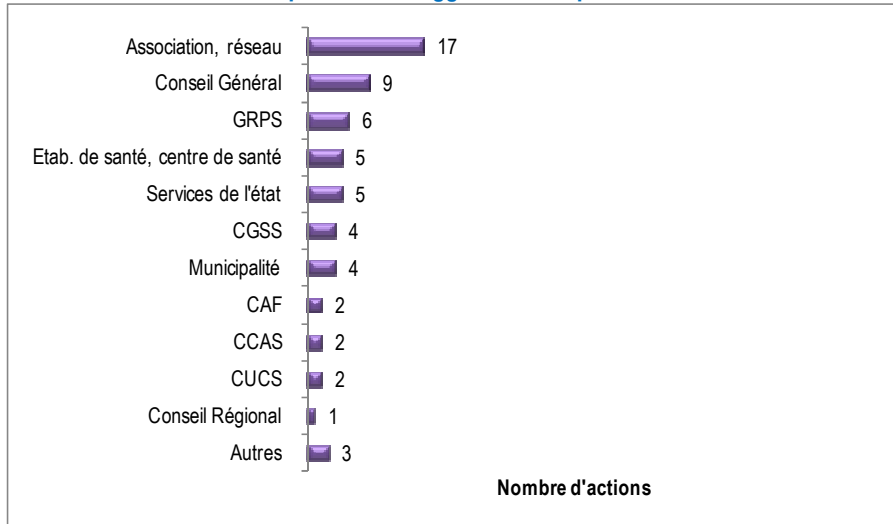


Une même action pouvant engager plusieurs financeurs, le total des effectifs représentés dans le graphique est différent du total des actions.

Pour 21 des 83 actions, l'existence de partenariat dans la mise en place de l'action n'est pas précisée.

Parmi les 36 actions pour lesquelles un partenariat a été signalé, la majorité a bénéficié de l'implication d'associations ou de réseau de santé, soit 17 actions (figure 23). Le Conseil Général, le GRSP, les structures de santé, les services de l'Etat, la CGSS, les municipalités, la CAF, les CCAS, le CUCS et le Conseil Régional ont participé chacun à moins de 10 actions. D'autres structures ont été associées dans 3 actions : la DDE, la Croix Rouge, les pompiers, le Cabaret Club et la société distributrice des préservatifs Boisbandé.

Figure 23 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 selon le partenaire

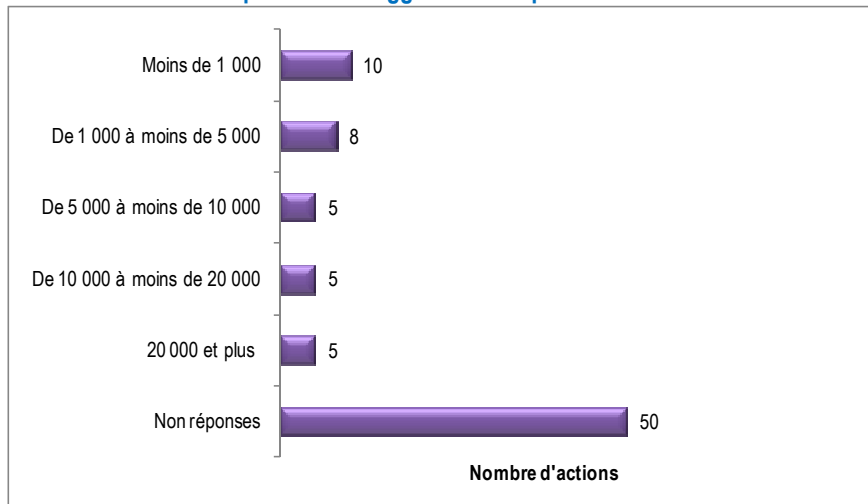


Une même action pouvant engager plusieurs partenaires, le total des effectifs représentés dans le graphique est différent du total des actions pour lesquelles l'implication d'un ou plusieurs partenaires a été signalée (21 actions).

Le nombre de non réponses est particulièrement élevé pour la question relative au budget attribué à l'action mise en place. Ainsi, le budget n'a pas été indiqué pour 50 actions.

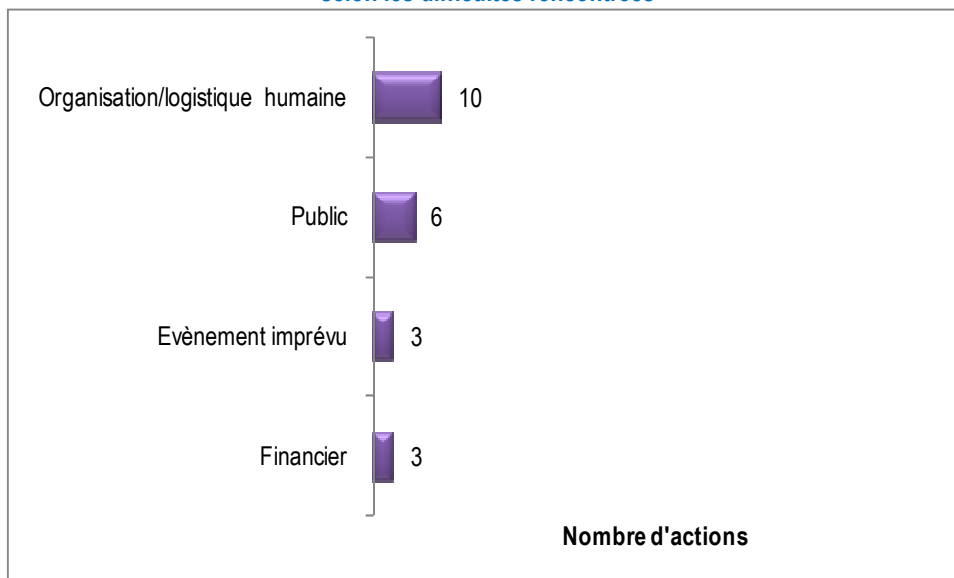
Parmi les 33 actions pour lesquelles nous disposons de l'information, la majorité a bénéficié d'un budget de moins de 1 000 euros (10 actions) et 5 ont disposé de 20 000 euros ou plus (figure 24).

Figure 24 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 selon le budget en euros



Nous ne disposons pas de réponse à la question concernant les difficultés rencontrées 23 actions sur les 83 mises en place. Parmi les 60 actions pour lesquelles l'item est renseigné, il a été signalé des difficultés pour 14 d'entre elles (figure 25). Les difficultés sont survenues en amont de la mise en place de l'action, d'ordre organisationnelle (manque de matériel, disponibilité des intervenants bénévoles et des partenaires...), d'ordre financier (coût élevé, recherche de financements). Les difficultés ont pu surgir au moment de la réalisation de l'action, liées au public rencontré (peu de participants, trop de participants, enfants non surveillés) et des événements imprévus (gestion de stand...).

Figure 25 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009 selon les difficultés rencontrées



Une même action pouvant comporter plusieurs difficultés, le total des effectifs représentés dans le graphique est différent du total des actions pour lesquelles ont été signalées une ou plusieurs difficultés (14 actions).

2.3 L'IREPS Guadeloupe (Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé)

L'IREPS Guadeloupe, ex-COGES (Comité Guadeloupéen d'éducation pour la santé), a le statut d'association loi 1901. Elle est membre de la Fédération Nationale d'Education et de promotion de la Santé (FNES).

L'objectif de l'IREPS est de promouvoir l'éducation et la promotion de la santé, sur l'archipel Guadeloupéen, et les collectivités de Saint Martin et Saint Barthélemy.

Dans ce but, l'IREPS dispose d'un pôle développement mettant en place des formations destinées à soutenir les acteurs des champs de la santé, du social, de l'éducation souhaitant s'engager dans la mise en œuvre d'un projet ou d'une action en éducation pour la santé.

L'IREPS a fourni les informations relatives aux actions menées sur l'agglomération pointoise pour les années 2007 et 2008. Les données relatives à l'année 2009 n'ont pas été communiquées.

Au total, l'IREPS a mis en œuvre 20 actions sur le territoire de l'agglomération pointoise en 2007 et 2008. Parmi celles-ci, 11 ont eu lieu en 2007 et 9 en 2008. Ce sont essentiellement des actions de formation.

Quatorze actions ont eu lieu aux Abymes, 8 à Pointe-à-Pitre, 5 au Gosier et 5 à Baie-Mahault. La commune de réalisation n'a pas été précisée pour 1 action (figure 26).

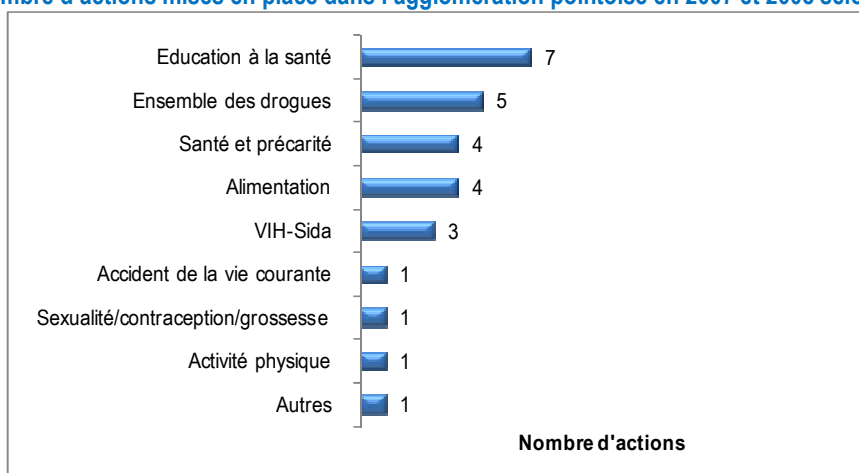
Figure 26 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise en 2007 et 2008 selon la commune



Une même action pouvant avoir eu lieu dans plusieurs communes, le total des effectifs représentés dans le Graphique est différent du total des actions.

La majorité des actions mises en place dans l'agglomération pointoise en 2007 et 2008 ont concerné l'éducation à la santé (7 actions), 5 ont abordé la question des drogues, 4 la santé et la précarité, 4 l'alimentation et 3 le VIH-Sida (figure 27).

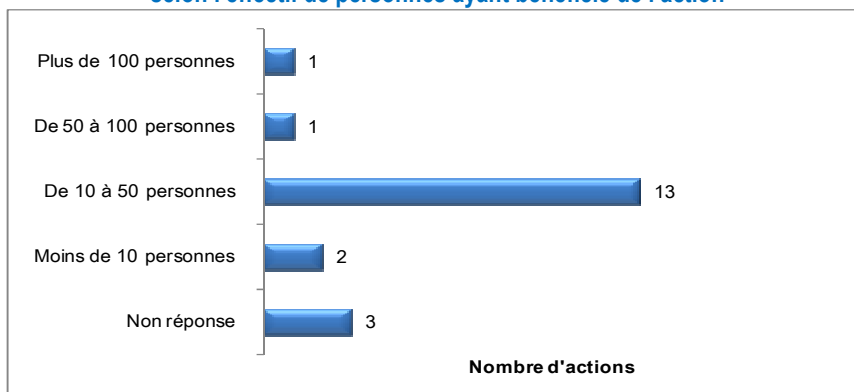
Figure 27 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise en 2007 et 2008 selon la thématique



Une même action pouvant traiter de plusieurs thématiques, le total des effectifs représentés dans le graphique est différent du total des actions.

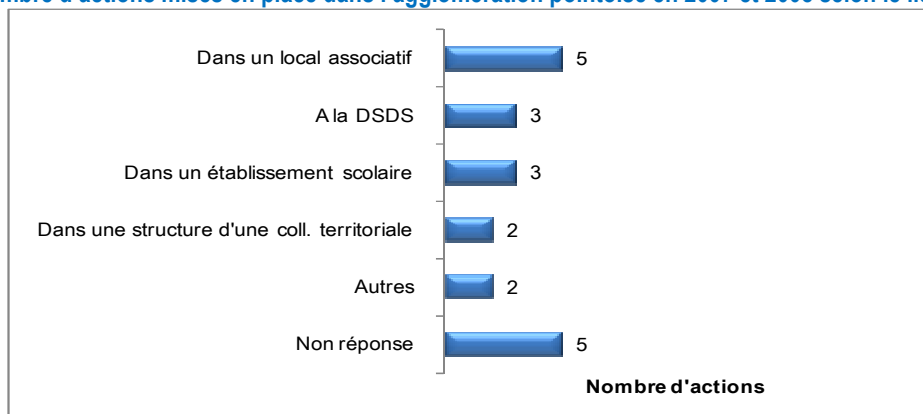
La plupart des actions (13 actions) se sont déroulées devant un public de 10 à 50 personnes (figure 28). Pour 3 actions, le nombre de personnes présentes n'a pas été précisé.

Figure 28 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise en 2007 et 2008 selon l'effectif de personnes ayant bénéficié de l'action



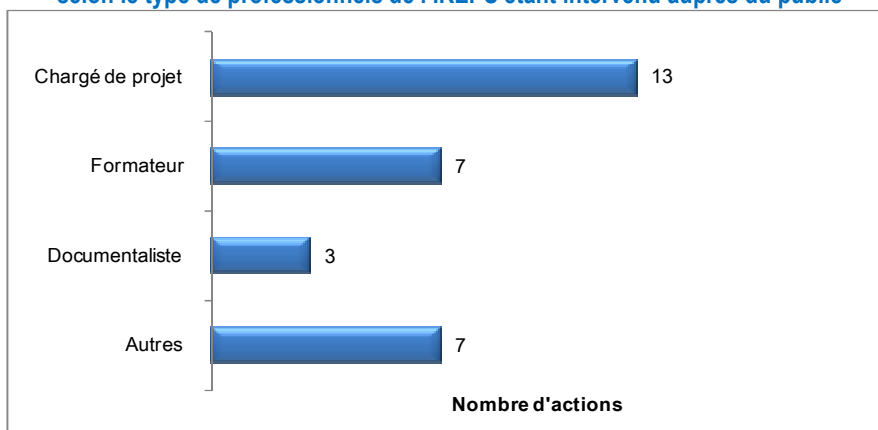
Parmi les 20 actions organisées par l'IREPS dans l'agglomération pointoise en 2007 et 2008, 5 se sont déroulées dans un local associatif, 3 dans les locaux de la DSDS (Direction de la santé et du développement social), 3 dans un établissement scolaire, 2 au sein d'une structure d'une collectivité territoriale et 2 dans un autre lieu (CREPS et Pointe de la Verdure) (figure 29). Nous ne disposons pas de réponse pour 5 actions.

Figure 29 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise en 2007 et 2008 selon le lieu de réalisation



Les chargés de projet de l'IREPS sont intervenus auprès du public au cours de 13 actions mises en place dans l'agglomération pointoise en 2007 et 2008, les formateurs lors de 7 actions et le documentaliste au cours de 3 actions (figure 30). D'autres professionnels de l'IREPS sont intervenus dans le cadre de 7 actions. Ce sont des conseillers en méthodologie, des chargés de diffusion ou la directrice de l'IREPS.

Figure 30 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise en 2007 et 2008 selon le type de professionnels de l'IREPS étant intervenu auprès du public

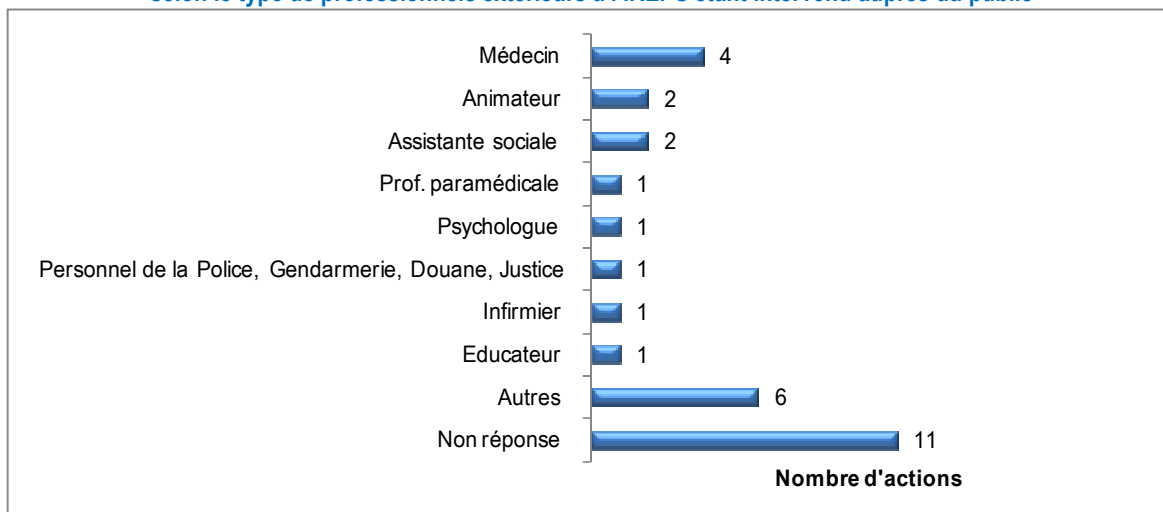


Une même action pouvant mobiliser différents professionnels, le total des effectifs représentés dans le graphique est différent du total des actions.

L'IREPS sollicite souvent l'intervention de professionnels extérieurs à la structure lors des actions (figure 31). Ainsi, 17 actions menées dans l'agglomération pointoise en 2007 et 2008 ont nécessité le recours à des intervenants extérieurs. Cette information n'est pas disponible pour 3 actions.

Des professionnels du médical ou du paramédical sont régulièrement invités. Ainsi, parmi les 17 actions pour lesquelles une intervention extérieure a été signalée, des médecins sont intervenus lors de 4 actions, des infirmiers et des professionnels du paramédical ont participé chacun à 1 action. Plus rarement, on compte également parmi les intervenants des animateurs, des assistantes sociales, des psychologues, du personnel de la Police, la Gendarmerie, les Douanes ou la Justice et des éducateurs. D'autres professionnels sont également intervenus au cours de 6 actions : des pompiers, directrice d'associations, cadres de santé, formateurs ou conseillers d'éducation populaire et de jeunesse. Pour 11 actions, il n'a pas été précisé le type de professionnels extérieurs à l'IREPS ayant été invités.

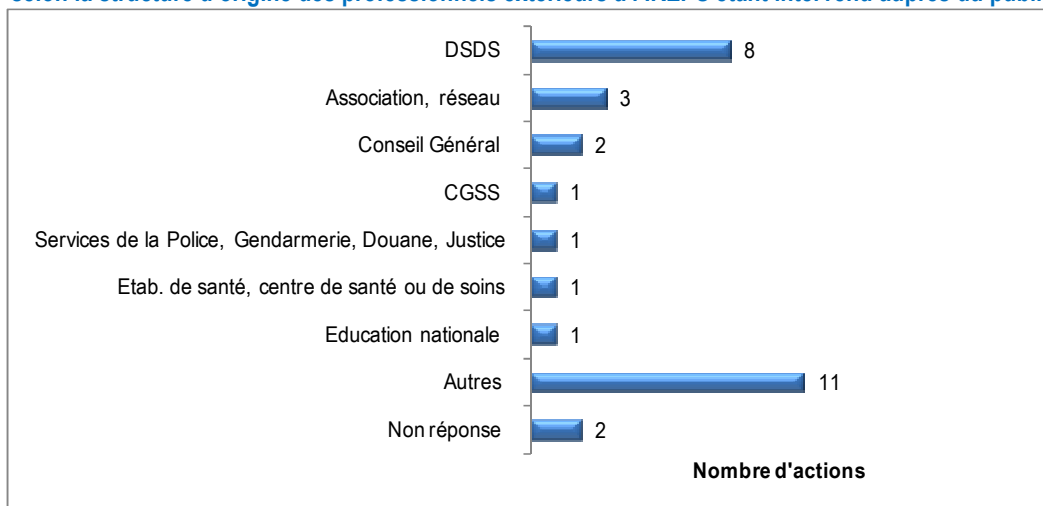
Figure 31 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise en 2007 et 2008 selon le type de professionnels extérieurs à l'IREPS étant intervenu auprès du public



Une même action pouvant mobiliser plusieurs types de professionnels, le total des effectifs représentés dans le graphique est différent du total des actions pour lesquelles la participation d'intervenants extérieurs a été signalée (17 actions).

L'origine des professionnels extérieurs à l'IREPS est variée (figure 32). Parmi les 17 actions pour lesquelles une intervention extérieure a été signalée, la DSDS est le partenaire le plus récurrent précédant les associations ou réseaux et le Conseil général. Plus rarement, des professionnels issus de la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS), des services de la Police, la Gendarmerie, les Douanes ou la Justice, de structures de santé ou de l'Education nationale ont été présents. D'autres structures ont également participé à 11 actions : Organisation mondiale de la santé (OMS), Direction Départementales du Ministère de la Jeunesse et des Sports (DDJS), Comité régional d'éducation pour la santé Pas-de-Calais (CRES), Pompiers et également 7 structures dont le nom n'est pas précisé.

Figure 32 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise en 2007 et 2008 selon la structure d'origine des professionnels extérieurs à l'IREPS étant intervenu auprès du public

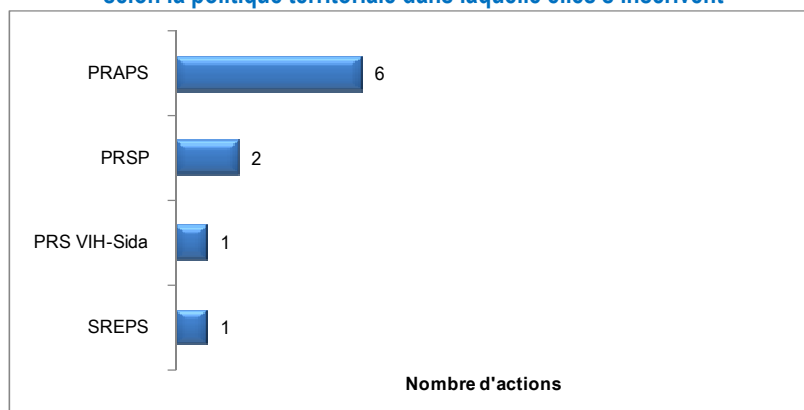


Une même action pouvant mobiliser plusieurs structures, le total des effectifs représentés dans le graphique est différent du total des actions pour lesquelles la participation d'intervenants extérieurs a été signalée (17 actions).

Parmi les 20 actions mises en place par l'IREPS, 10 s'inscrivaient dans le cadre d'une politique territoriale. L'information n'a pas été donnée pour l'autre moitié des actions.

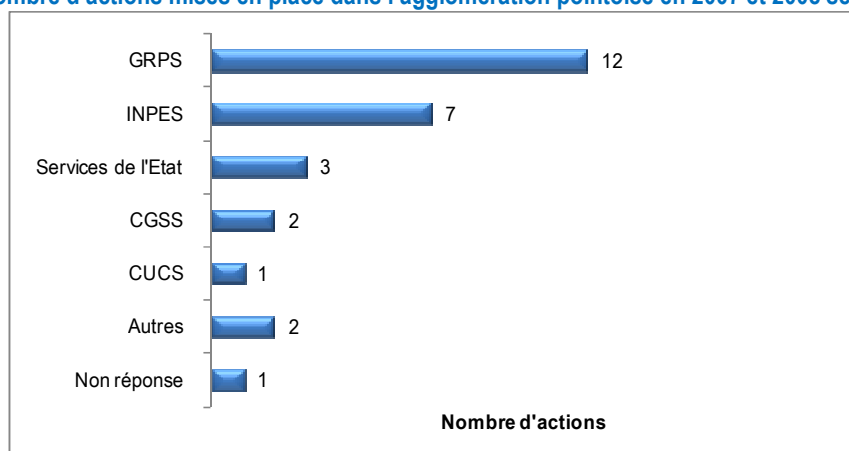
Parmi les 10 actions, 6 s'inscrivaient dans le cadre du Programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS), 2 dans celui du Plan Régional de Santé Publique (PRSP). Le cadre des autres actions étaient le Programme Régional de Santé VIH-Sida (PRS VIH-Sida) et le Schéma Régional d'Education Pour la Santé (SREPS) (figure 33).

Figure 33 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise en 2007 et 2008 selon la politique territoriale dans laquelle elles s'inscrivent



La majorité des actions mises en place par l'IREPS (12 actions) dans l'agglomération pointoise en 2007 et 2008 ont été financées par le Groupement Régional de Santé Publique (GRSP) (figure 34). Elles ont également souvent été financées par l'INPES (7 actions). Les services de l'Etat ont financé 3 actions, la CGSS 2 actions et le CUCS 1 action. D'autres financeurs ont été impliqués dans 2 actions : le Sidaction et l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM). Le financeur n'est pas renseigné pour 1 action.

Figure 34 : Nombre d'actions mises en place dans l'agglomération pointoise en 2007 et 2008 selon le financeur



Une même action pouvant engager plusieurs financeurs, le total des effectifs représentés dans le graphique est différent du total des actions.

La question concernant l'existence de partenaires participant aux actions est peu renseignée (13 fois sur 20).

Parmi les 7 actions pour lesquelles un partenariat a été signalé, 4 ont bénéficié de l'implication du Conseil Général, 4 de services de l'Etat et 3 d'associations ou de réseau de santé. Des structures de santé et la CGSS ont participé chacun à 1 action. Les pompiers, le Centre régional d'éducation populaire et de sport (CREPS) et le CRES de Picardie sont les autres partenaires potentiels de l'IREPS.

La réponse à la question concernant la rencontre de difficulté n'a été indiquée que pour 4 actions.

Pour ces 4 actions, le manque de temps pour le déroulement de la formation (2 actions), l'exiguïté du lieu de réalisation (1 action), le manque de représentation d'actions de santé communautaires (1 actions) et le manque de disponibilité du groupe de travail (1 action) ont été signalés.

Certaines questions ont recueilli trop peu de réponses pour être représentées. C'est le cas de celles abordant la mise en place de l'action dans le cadre d'un évènement particulier, le ciblage d'un quartier particulier, la mise en place pour la 1^{ère} fois de l'action, l'organisme fournissant le matériel, le commanditaire, le budget et le souhait de renouveler l'action.

3. Discussion - conclusion

Le démarrage de l'enquête de terrain a été particulièrement laborieux. En effet, il était prévu, afin d'alléger le travail de remplissage des questionnaires demandé aux associations, de consulter les dossiers d'appel à projet du CUCS et les bilans d'action du GRSP et de pré-remplir les items pour lesquels nous disposions de l'information. Cette étape devait également nous permettre de fixer la liste des informations à collecter et de cibler rapidement les associations ayant mis en place des actions de santé sur le territoire de CUCS entre 2007 et 2009. Or, la consultation des documents n'a pu avoir lieu que deux mois après le lancement de l'enquête. De plus, l'exploitation des dossiers a été complexifiée par la modification de la structure des documents d'une année à l'autre et d'une association à l'autre, et par l'absence de version informatique des données permettant une exploitation statistique directe. Enfin, les bilans d'actions du GRSP n'indiquaient pas la commune de réalisation de l'action. Il a donc fallu contacter chaque association afin de disposer de cette donnée et n'enquêter que les associations actives sur le territoire du CUCS de l'agglomération pointoise.

En outre, la méthode choisie a été de rencontrer une à une, les structures institutionnelles autres que le CUCS et le GRSP. Ces rencontres visaient à recueillir les données relatives aux actions de santé menées par ces structures. Un second but recherché était de compléter le répertoire des associations mettant en place des actions de santé sur ce territoire. Or, sur la mission de 4 mois, le chargé de mission a consacré près de 2 mois à cette étape, du fait de la difficulté d'entrer en contact avec les personnes chargées de la problématique santé dans les structures institutionnelles.

En l'absence fréquente d'outils standards papiers ou informatiques retraçant les actions de santé en interne, les associations et structures sollicitées (63/88) ont parfois renvoyé l'ORSaG à la consultation des rapports d'activité. De plus, au vu du nombre de contacts établis sans retour (34/63) sur les éventuelles actions de santé, le recensement de l'ORSaG pouvait être perçu comme un surcroît de travail. Enfin, le temps imparti n'a pas permis la prise de contact avec l'ensemble des structures identifiées (25 structures n'ont pas été approchées).

L'étude a été menée auprès de 20 structures mettant en place des actions de santé dans l'agglomération pointoise. Au total, 83 actions de santé mises en œuvre sur ce territoire de 2007 à 2009 ont été recensées. Le traitement des actions menées par l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) ont fait l'objet d'un chapitre particulier.

Sur les 20 structures enquêtées, 10 ont directement rempli les fiches acteurs et les fiches actions. Les actions de santé renseignées correspondent à 72 des 83 actions recensées sur le territoire de l'agglomération pointoise. Pour l'autre moitié des acteurs, les données ont été collectées à partir des dossiers fournis par le CUCS et le GRSP. Ainsi 11 des 83 actions ont été décrites par l'ORSaG. En conséquence, le nombre de non réponses à certaines questions est non négligeable. En effet, les documents du CUCS et du GRSP ne fournissaient pas les informations telles que la mise en place de l'action dans le cadre d'un évènement particulier, le ciblage d'un quartier particulier, les moyens mis en œuvre, les professionnels intervenus auprès du public, la politique territoriale dans laquelle s'inscrit l'action, l'organisme fournissant le matériel, le commanditaire, les financeurs, les partenaires, le budget, le souhait de renouveler l'action et les difficultés.

Si les deux tiers des structures enquêtées sont des associations à but non lucratif, les institutions n'en sont pas moins présentes sur le terrain de la santé. En effet, la Direction de la Santé et de l'Autonomie (DSAU) du Conseil général est à l'origine 6 actions de santé dans l'agglomération pointoise de 2007 à 2009. Cependant, sur la même période, elle est intervenue dans le cadre de 23 actions de santé mises en œuvre par diverses structures (RSMA, APISEG, CCAS, centre pénitentiaire, Crédit agricole, Ligue nationale contre le cancer, services de l'Etat, mission locale, Ligue vie et santé). Ces actions n'ont pas été présentées dans les résultats car le temps imparti n'a pas permis de vérifier ou de compléter auprès des structures, les informations communiquées par le Conseil général.

Les actions recensées n'ont pas toute la même envergure. A titre d'exemple, l'association Entraid Gwadoup' regroupe dans une seule action un ensemble d'actions ciblant une même population (les travailleuses du sexe, les scolaires, etc.).

La majorité des actions recensées ont été menées par des associations à but non lucratif (56/83). Elles ont été un peu plus nombreuses en 2009 qu'en 2008 et 2007. Les Abymes est la commune ayant bénéficié le plus souvent des actions de santé (56), suivie de Pointe-à-Pitre (37).

Le VIH-sida est la thématique la plus fréquemment abordée lors des actions de santé mises en place sur le territoire (26/81). Elle est suivie par la sexualité/contraception/grossesse, souvent associé au VIH-sida dans les actions de santé mises en œuvre. La drépanocytose, la santé scolaire, la santé au travail, la vaccination, la santé et l'environnement, l'asthme font partie des axes prioritaires du Plan régional de santé publique 2006-2010. Cependant, ces thématiques ont été rarement traitées lors des actions. Les actions s'inscrivent souvent dans le cadre d'une politique territoriale (38/61) et, lorsque c'est le cas, se réfèrent majoritairement au PRSP (21/38).

La plupart des actions n'ont pas ciblé de population particulière. Elles ont visé l'ensemble des groupes d'âges (54/82) et des publics (20/82). Le nombre de personnes présentes était soit restreint, soit étendu : les actions ont souvent eu lieu pour des publics de 10 à 50 personnes (37/80) ou des groupes de plus de 100 personnes (31/80). Les actions ont généralement eu lieu dans le local d'une

association (34/78). Elles revêtent une forme relativement classique. La communication orale (48/67) et la diffusion de documents (40/67) ont été privilégiées dans le cadre des actions.

Les structures mettant en place les actions ont recours à leurs compétences internes pour intervenir auprès du public. Ce sont prioritairement des travailleurs sociaux autres que les assistantes sociales et les éducateurs (28/63). Lorsqu'elles font appel à des intervenants extérieurs (36/64), elles sollicitent la participation de médecins (16/36) ou de travailleurs sociaux (excepté les assistantes sociales et les éducateurs) (15/36) issus d'associations ou de réseaux de santé (15/34).

Les structures enquêtées semblent être relativement indépendantes des structures institutionnelles. En effet, la majorité des actions sont le fruit de l'initiative de la structure (35/63) et n'ont bénéficié d'aucun financement extérieur (31/64). Par ailleurs, lorsqu'elles ont développé un partenariat pour la mise en place de l'action, c'est généralement avec une association ou un réseau de santé (17/36). Ceci est peut être le signe que les structures institutionnelles doivent prendre une place plus importante au sein de la dynamique territoriale de santé afin de coordonner les efforts engagés par les différents acteurs de terrain.

Quelques difficultés dans la mise en œuvre des actions ont été signalées (14/60).

Les données de l'IREPS ont été traitées séparément du fait du caractère particulier des actions mises en place. En effet, l'IREPS ne réalise pas à proprement parler d'actions de santé mais organise essentiellement des actions de formations en éducation pour la santé auprès des acteurs de santé de Guadeloupe. Au total, l'IREPS a mis en œuvre 20 actions sur le territoire de l'agglomération pointoise en 2007 et 2008 dont 14 aux Abymes. Ce sont essentiellement des actions de formation. Parmi celles-ci, 11 ont eu lieu en 2007 et 9 en 2008. Le pôle développement de l'IREPS met en place des formations initiales et continues sur les concepts d'éducation et de promotion de la santé, les stratégies d'intervention, la méthodologie de projets, l'évaluation, etc. En 2007 et 2008, plus du tiers des formations avaient pour thème l'éducation à la santé (7/20). Elles étaient souvent destinées à de petits groupes de personnes, soit 10 à 50 (13/17) et ont souvent mobilisé des chargés de projet de l'IREPS (13/20). La plupart ont été financées par le GRSP (12/19). Outre la formation des acteurs locaux à la promotion de la santé, l'IREPS a également pour mission de fournir de la documentation et des outils d'intervention. L'IREPS est la structure ayant fourni le plus souvent le matériel utilisé pour animer les actions (23/61).

D'autres associations ont également un rôle prépondérant dans la formation des professionnels de la santé. C'est le cas de l'Agwadec, structure de gestion du dépistage organisé du cancer du sein et du cancer colorectal. Elle met en place les campagnes d'information et de formation auprès des professionnels de santé pour qu'à leur tour, ils puissent convaincre leurs patients d'effectuer le test et leur en expliquer la réalisation.

Cet état des lieux fait apparaître sur le territoire du CUCS, l'existence d'un vivier d'opérateurs, potentiels intervenants auprès de la population dans le domaine de la santé. Ce sont près de 90 acteurs qui ont été identifiés. Cependant, au delà du frein lié aux délais de réalisation de ce recueil, il ressort une difficulté de restitution réactive, précise et détaillée des actions de santé accomplies sur le terrain par les acteurs. En effet, une vingtaine de 20 structures a participé à l'étude. Du point de vue des acteurs, les outils standards décrivant les actions de santé et aisément accessibles sont inexistantes, exception faite de quelques rares structures. Cette situation reflète du point de vue des financeurs, un niveau perfectible d'exigence de qualité sur la justification de l'utilisation des fonds alloués dans le cadre d'appels à projet (retour insuffisant des bilans des actions, variabilité du format du bilan des actions proposé aux acteurs d'une année à l'autre...)

Les difficultés rencontrées au cours de la réalisation de ce travail mettent en lumière la nécessité d'accompagner méthodologiquement les acteurs de terrain et de diffuser un outil informatique commun permettant d'assurer la traçabilité des actions menées sur le territoire. Cet outil pourrait être composé d'un module pour le traitement des dossiers de réponses aux appels à projet et d'un autre module pour l'exploitation des bilans d'action. Ainsi, l'extraction des données utilisées dans le cadre des évaluations annuelles pourrait être automatisée grâce à la création d'un programme informatique. Cette démarche de mutualisation serait basée sur le partage d'une approche méthodologique et de données. Il serait, par conséquent possible de réaliser une évaluation annuelle commune afin d'atteindre une finalité partagée : disposer d'une plus large lisibilité de la dynamique territoriale de santé afin de mettre en cohérence les actions des différents acteurs et construire ainsi une politique active de santé. Ces recommandations pourraient correspondre aux axes de travail du prochain atelier santé ville dont le CUCS de l'agglomération pointoise se dotera dans un futur proche.

Annexes

Annexe 1 : Fiche Acteur



Fiche Acteur

Cette fiche concerne les informations relatives à votre structure

Date (JJ/MM/AAAA)

Fiche acteur n°

à remplir par l'ORSaG

Q1. Quel est le nom de la structure, du service ou de l'unité ?

Saisissez votre réponse dans la zone grise

Q2. Quel est le nom et la fonction du responsable de la structure, du service ou de l'unité ?

Saisissez votre réponse dans la zone grise

Q3. De quel type est votre structure ?

Placez un X dans la case correspondante et précisez si besoin la réponse dans la zone grise

- | | | |
|----|--------------------------|------------------------------------|
| 1. | <input type="checkbox"/> | Service de l'état |
| 2. | <input type="checkbox"/> | Collectivité territoriale |
| 3. | <input type="checkbox"/> | Organisme de protection sociale |
| 4. | <input type="checkbox"/> | Associations à but non lucratif |
| 5. | <input type="checkbox"/> | Etablissements médico-sociaux |
| 6. | <input type="checkbox"/> | Etablissement sanitaire |
| 7. | <input type="checkbox"/> | Réseaux de santé |
| 8. | <input type="checkbox"/> | Entreprise privée ou semi-publique |
| 9. | <input type="checkbox"/> | Autre, précisez : |

Q4. Quelle est l'adresse complète de la structure ?

Saisissez votre réponse dans la zone grise

Q5. Quel est le numéro de téléphone de la structure ?

Saisissez votre réponse dans la zone grise

Q6. Quel est le numéro de télécopie de la structure ?

Saisissez votre réponse dans la zone grise

Q7. Quelle est l'adresse courriel de la structure ?

Saisissez votre réponse dans la zone grise

Q8. Quelle est l'adresse du site internet de la structure ?

Saisissez votre réponse dans la zone grise

Q9. Effectif de la structure

Saisissez votre réponse dans la zone grise

Nombre d'adhérents :

Nombre de bénévoles :

Nombre de salariés :

Q10. Quel est le domaine et le champ d'activité de la structure ?

Saisissez votre réponse dans la zone grise

Q11. Ciblez-vous une population particulière ?

Placez un X dans la case correspondante

<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non

Q12. Si vous ciblez une population particulière, précisez laquelle ? (une ou plusieurs réponses possibles)

Placez un X dans la case correspondante et précisez si besoin la réponse dans la zone grise

- | | | |
|-----|--------------------------|-----------------------------------------------------|
| 2. | <input type="checkbox"/> | Les élèves du primaire |
| 3. | <input type="checkbox"/> | Les élèves du collège |
| 4. | <input type="checkbox"/> | Les élèves du lycée |
| 5. | <input type="checkbox"/> | Les étudiants (post-bac) |
| 6. | <input type="checkbox"/> | Les adultes |
| 7. | <input type="checkbox"/> | Les personnes âgées |
| 8. | <input type="checkbox"/> | Les parents |
| 9. | <input type="checkbox"/> | Les personnes handicapées |
| 10. | <input type="checkbox"/> | Les personnes malades |
| 11. | <input type="checkbox"/> | Les femmes |
| 12. | <input type="checkbox"/> | Les personnes en insertion ou en rupture d'activité |
| 13. | <input type="checkbox"/> | Les personnes sous main de justice |

14.	<input type="checkbox"/>	Les personnes immigrées	
15.	<input type="checkbox"/>	Une ou plusieurs communautés religieuses	
16.	<input type="checkbox"/>	Tranche d'âge, précisez:	
17.	<input type="checkbox"/>	Autre, précisez :	

Q13. Pour les associations : Quels sont les principaux financeurs de votre structure ? (une ou plusieurs réponses possibles)

Placez un X dans la case correspondante et précisez si besoin la réponse dans la zone grise

1.	<input type="checkbox"/>	Commune des Abymes	
2.	<input type="checkbox"/>	Commune de Baie-Mahault	
3.	<input type="checkbox"/>	Commune du Gosier	
4.	<input type="checkbox"/>	Commune de Pointe-à-Pitre	
5.	<input type="checkbox"/>	CUCS	
6.	<input type="checkbox"/>	GRSP	
7.	<input type="checkbox"/>	CAF	
8.	<input type="checkbox"/>	CGSS	
9.	<input type="checkbox"/>	Conseil Général	
10.	<input type="checkbox"/>	Conseil Régional	
11.	<input type="checkbox"/>	Autre, précisez :	

Q14. Avez-vous mis en place des actions de santé aux Abymes, à Baie-Mahault, au Gosier ou à Pointe-à-Pitre en 2007, 2008 et 2009 ?

Placez un X dans la case correspondante

1.	<input type="checkbox"/>	Oui	
2.	<input type="checkbox"/>	Non	

Q14. 1 Si oui, combien :

Saisissez votre réponse dans la zone grise

Fin de la fiche acteur

N'oubliez pas d'enregistrer le fichier lorsque vous aurez rempli l'ensemble des fiches puis envoyez-le à l'adresse courriel suivante : mthv.orsag@orange.fr

Annexe 2 : Fiche Action



Fiche ACTION n°1

Cette fiche concerne des informations relatives à la **1ère action** que votre structure a mise en place en 2007, 2008 et 2009 sur les communes des Abymes, de Baie-Mahault, du Gosier ou de Pointe-à-Pitre

Date (JJ/MM/AAAA)

Fiche action n°

à remplir par l'ORSaG

Q1. Nom de la structure, du service ou de l'unité

Saisissez votre réponse dans la zone grise

Q2. Nom et fonction de la personne répondant au questionnaire

Saisissez votre réponse dans la zone grise

Q3. Quel était l'intitulé de l'action mise en place aux Abymes, à Baie-Mahault, au Gosier ou à Pointe-à-Pitre entre 2007 à 2009?

Saisissez votre réponse dans la zone grise

Q3bis. En quelle(s) année(s) a été mise en place l'action ? (une ou plusieurs réponses possibles)

Placez un X dans la case correspondante

- | | | |
|----|--------------------------|------|
| 1. | <input type="checkbox"/> | 2007 |
| 2. | <input type="checkbox"/> | 2008 |
| 3. | <input type="checkbox"/> | 2009 |

Q4. Dans quelle commune s'est déroulée cette action ? (une ou plusieurs réponses possibles)

Placez un X dans la case correspondante

- | | | |
|----|--------------------------|----------------|
| 1. | <input type="checkbox"/> | Abymes |
| 2. | <input type="checkbox"/> | Baie-Mahault |
| 3. | <input type="checkbox"/> | Gosier |
| 4. | <input type="checkbox"/> | Pointe-à-Pitre |

Q5. Dans quel(s) quartier(s) ou quelle(s) section(s) s'est déroulée cette action ?

Placez un X dans la case correspondante et précisez si besoin la réponse dans la zone grise

1.	<input type="checkbox"/>	Dans tous les quartiers ou toutes les sections
2.	<input type="checkbox"/>	Dans un ou plusieurs quartiers ou sections, précisez le ou lesquels :

Q6. Quelle était la thématique de l'action ? (une ou plusieurs réponses possibles)
Placez un X dans la case correspondante et précisez si besoin la réponse dans la zone grise

Nutrition et activité physique :

1.	<input type="checkbox"/>	Alimentation	
2.	<input type="checkbox"/>	Surpoids/obésité	
3.	<input type="checkbox"/>	Activité physique	
4.	<input type="checkbox"/>	Autres, précisez :	

Addictions :

5.	<input type="checkbox"/>	Cannabis	
6.	<input type="checkbox"/>	Alcool	
7.	<input type="checkbox"/>	Tabac	
8.	<input type="checkbox"/>	Crack	
9.	<input type="checkbox"/>	Autres drogues, précisez :	

Maladies chroniques :

10.	<input type="checkbox"/>	Asthme	
11.	<input type="checkbox"/>	Hypertension	
12.	<input type="checkbox"/>	Diabète	
13.	<input type="checkbox"/>	Autres maladies, précisez :	

Santé sexuelle et reproductive :

14.	<input type="checkbox"/>	VIH-Sida	
15.	<input type="checkbox"/>	Autres IST	
16.	<input type="checkbox"/>	Sexualité/contraception/grossesse	
17.	<input type="checkbox"/>	Autres, précisez :	

Autres thématique :

18.	<input type="checkbox"/>	Cancers	
19.	<input type="checkbox"/>	Santé mentale	
20.	<input type="checkbox"/>	Santé bucco-dentaire	
21.	<input type="checkbox"/>	Hygiène	
22.	<input type="checkbox"/>	Santé au travail	
23.	<input type="checkbox"/>	Santé scolaire	
24.	<input type="checkbox"/>	Drépanocytose	
25.	<input type="checkbox"/>	Accès aux soins	
26.	<input type="checkbox"/>	Santé et environnement	
27.	<input type="checkbox"/>	Accident de la voie publique	
28.	<input type="checkbox"/>	Vaccination	
29.	<input type="checkbox"/>	Autres, précisez :	

Q6bis. L'action a-t-elle été mise en place dans le cadre d'un évènement particulier ?
Placez un X dans la case correspondante

1.	<input type="checkbox"/>	Oui
----	--------------------------	-----

2. Non

Q6bis.1 Si oui, le ou lesquels (une ou plusieurs réponses possibles) :

Placez un X dans la case correspondante et précisez si besoin la réponse dans la zone grise

1. Carnaval

2. Pâques

3. Noël

4. Vacances scolaires

5. Grandes vacances

6. Journées de santé (journée VIH, semaine de la vaccination, semaine du goût, etc.)

7. Autres, précisez :

Q7. Quel était l'âge du public ciblé par l'action ?

Placez un X dans la case correspondante et précisez si besoin la réponse dans la zone grise

1. Tous les groupes d'âge

2. Un groupe d'âge précis, précisez lequel :

Q8. Quel était le public ciblé par l'action ? (une ou plusieurs réponses possibles)

Placez un X dans la case correspondante et précisez si besoin la réponse dans la zone grise

1. Tous les publics

2. Les élèves du primaire

3. Les élèves du collège

4. Les élèves du lycée

5. Les étudiants (post-bac)

6. Les adultes

7. Les personnes âgées

8. Les parents

9. Les personnes handicapées

10. Les personnes malades

11. Les femmes

12. Les personnes en insertion ou en rupture d'activité

13. Les personnes sous main de justice

14. Les personnes immigrées

15. Une ou plusieurs communautés religieuses

16. Autres, précisez :

Q8bis. Cette action avait-elle pour objectif de cibler la population d'un quartier ou d'une section particulière ?

Placez un X dans la case correspondante et précisez si besoin la réponse dans la zone grise

1. Oui

2. Non

Q8bis.1 Si oui, précisez quel(s) quartier(s) ou quelle(s) section(s) :

Q9. Combien de personnes ont bénéficié de l'action ?

Placez un X dans la case correspondante

- | | | |
|----|--------------------------|-----------------------|
| 1. | <input type="checkbox"/> | Moins de 10 personnes |
| 2. | <input type="checkbox"/> | De 10 à 50 personnes |
| 3. | <input type="checkbox"/> | De 50 à 100 personnes |
| 4. | <input type="checkbox"/> | Plus de 100 personnes |
| 5. | <input type="checkbox"/> | Ne sais pas |

Q10. Dans quel lieu s'est déroulée l'action ? (une ou plusieurs réponses possibles)

Placez un X dans la case correspondante et précisez si besoin la réponse dans la zone grise

- | | | |
|----|--------------------------|---------------------------------|
| 1. | <input type="checkbox"/> | Dans un établissement scolaire |
| 2. | <input type="checkbox"/> | Dans un établissement de santé |
| 3. | <input type="checkbox"/> | Dans un local associatif |
| 4. | <input type="checkbox"/> | Dans la rue |
| 5. | <input type="checkbox"/> | Dans un autre lieu de plein air |
| 6. | <input type="checkbox"/> | Autres, précisez : |

--

Q11. Était-ce la 1ère fois que vous mettiez en place cette action ?

Placez un X dans la case correspondante

- | | | |
|----|--------------------------|-----|
| 1. | <input type="checkbox"/> | Oui |
| 2. | <input type="checkbox"/> | Non |

Q12. Quels ont été les moyens utilisés pour la mise en œuvre de l'action ? (une ou plusieurs réponses possibles)

Placez un X dans la case correspondante et précisez si besoin la réponse dans la zone grise

- | | | |
|-----|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. | <input type="checkbox"/> | Communication orale |
| 2. | <input type="checkbox"/> | Exposition, stand |
| 3. | <input type="checkbox"/> | Diffusion de documents (brochures, affiches, vidéo...) |
| 4. | <input type="checkbox"/> | Jeux de rôle |
| 5. | <input type="checkbox"/> | Groupes de parole, atelier d'expression |
| 6. | <input type="checkbox"/> | Lieu d'accueil et d'écoute |
| 7. | <input type="checkbox"/> | Formation et soutien aux équipes |
| 8. | <input type="checkbox"/> | Enquête, études |
| 9. | <input type="checkbox"/> | Création d'événements (fête, manifestation ludique ou sportive, spectacle, colloque,...) |
| 10. | <input type="checkbox"/> | Autres, précisez : |

--

Q13. Après de quel(s) organisme(s) vous êtes-vous procuré le matériel utilisé dans le cadre de cette action ? (une ou plusieurs réponses possibles)

Placez un X dans la case correspondante et précisez si besoin la réponse dans la zone grise

1. Conseil Général
2. DSDS
3. IREPS (Ex COGES)
4. CGSS
5. CAF
6. Autres, précisez :

Q14. Quels professionnels de votre structure sont intervenus auprès du public au cours de l'action ? (une ou plusieurs réponses possibles)

Placez un X dans la case correspondante et précisez si besoin la réponse dans la zone grise

1. Educateurs
2. Assistante sociale
3. Autres travailleurs sociaux
4. Infirmiers
5. Médecins
6. Bénévoles
7. Autres, précisez :

Q15. Avez-vous fait appel à des intervenants extérieurs ?

Placez un X dans la case correspondante

1. Oui
2. Non (si non, passez à la question Q18)

Q16. Si vous avez fait appel à des intervenants extérieurs à votre structure, quels types de professionnels extérieurs à votre structure sont intervenus auprès du public au cours de l'action ? (une ou plusieurs réponses possibles)

Placez un X dans la case correspondante et précisez si besoin la réponse dans la zone grise

1. Educateurs
2. Assistante sociale
3. Autres travailleurs sociaux
4. Infirmiers
5. Médecins
6. animateurs
7. Personnel de la police, gendarmerie, douane, justice
8. Autres, précisez :

Q17. Si vous avez fait appel à des intervenants extérieurs à votre structure, de quelle structure étaient-ils issus ? (une ou plusieurs réponses possibles)

Placez un X dans la case correspondante et précisez si besoin la réponse dans la zone grise

1. Education nationale
2. Etablissements de santé

3.	<input type="checkbox"/>	Services de la police, gendarmerie, douane, justice	
4.	<input type="checkbox"/>	Structure d'insertion (missions locales,...)	
5.	<input type="checkbox"/>	CGSS	
6.	<input type="checkbox"/>	CAF	
7.	<input type="checkbox"/>	IREPS	
8.	<input type="checkbox"/>	Centre d'informations	
9.	<input type="checkbox"/>	Autres, précisez :	<input type="text"/>

Q18. L'action s'inscrivait-elle dans le cadre d'une politique territoriale ?
Placez un X dans la case correspondante

1. Oui
2. Non

Q18.1 Si oui, laquelle (une ou plusieurs réponses possibles) :
Placez un X dans la case correspondante et précisez si besoin la réponse dans la zone grise

1. PRSP - Programme régional de santé publique
2. CEL – Contrat éducatif local
3. SREPS – Schéma régional d'éducation pour la santé
4. PRSE – Plan régional santé environnement
5. PRAPS - Plan régional d'accès à la prévention et aux soins
6. PRS VIH-Sida
7. Autres, précisez :

Q19. Qui était le commanditaire de l'action ? (une ou plusieurs réponses possibles)
Placez un X dans la case correspondante et précisez si besoin la réponse dans la zone grise

1. Initiative de l'association
2. GRSP
3. CUCS
4. Services de l'Etat
5. Conseil Régional
6. Conseil Général
7. Municipalité, précisez laquelle :

8. CCAS
9. CGSS
10. CAF
11. Autres, précisez :

Q20. Qui a financé l'action ? (une ou plusieurs réponses possibles)
Placez un X dans la case correspondante et précisez si besoin la réponse dans la zone grise

1. GRSP
2. CUCS
3. Services de l'Etat
4. Conseil Régional

5.	<input type="checkbox"/>	Conseil Général	
6.	<input type="checkbox"/>	Municipalité, précisez laquelle :	
7.	<input type="checkbox"/>	CCAS	
8.	<input type="checkbox"/>	CGSS	
9.	<input type="checkbox"/>	Fonds européens	
10.	<input type="checkbox"/>	Ressources propres de la structure	
11.	<input type="checkbox"/>	Participation financière du public ciblé	
12.	<input type="checkbox"/>	Autres, précisez :	

Q21. Avez-vous mis en place cette action en partenariat avec une ou plusieurs structures ?
Placez un X dans la case correspondante

1. Oui
2. Non

Q21.1 Si oui, laquelle (une ou plusieurs réponses possibles) :
Placez un X dans la case correspondante et précisez si besoin la réponse dans la zone grise

1.	<input type="checkbox"/>	GRSP	
2.	<input type="checkbox"/>	CUCS	
3.	<input type="checkbox"/>	Services de l'Etat	
4.	<input type="checkbox"/>	Conseil Régional	
5.	<input type="checkbox"/>	Conseil Général	
6.	<input type="checkbox"/>	Municipalité, précisez laquelle :	
7.	<input type="checkbox"/>	CCAS	
8.	<input type="checkbox"/>	CGSS	
9.	<input type="checkbox"/>	CAF	
10.	<input type="checkbox"/>	Autre, précisez :	

Q22. Quel a été le budget de l'action ? (En euros)

Q23. Avez-vous rencontré des difficultés dans la réalisation de l'action ?
Placez un X dans la case correspondante

1. Oui
2. Non

Q23.1 Si oui, précisez la ou lesquelles :
Saisissez votre réponse dans la zone grise

Q24. Avez-vous l'intention de renouveler l'action ?
Placez un X dans la case correspondante

--	--

1. Oui
2. Non

Q25. Veuillez indiquer toute information complémentaire :

Saisissez votre réponse dans la zone grise

Fin de cette fiche action

N'oubliez pas d'enregistrer le fichier lorsque vous aurez rempli l'ensemble des fiches puis envoyez-le à l'adresse courriel suivante : mthv.orsag@orange.fr

Annexe 3 : Structures institutionnelles et associations accompagnant la mise en place d'actions de santé

Structures	Personnes contactées ou personnes ressources	Contributions
CUCS	Michel RENE	Accès aux dossiers des appels à projet- Structures partenaires identifiées
Agence Régionale de la Santé (ARS)	Youri BANGOU Suzy DENIN Valérie LECHARDOY	Accès aux bilans du GRSP- Structures partenaires identifiées
Agence Départementale d'Insertion (ADI)	Dominique THURIAF	Structures partenaires identifiées
DDPJJ (Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse)	Pascal SOUDY Geneviève JANIN	Actions de santé menées par la mission locale sur le territoire du CUCS renseignées
Mission Locale de la Guadeloupe	Christiane MERCUL	
Centre communal d'actions sociale (CCAS) du Gosier	Jocelyne SAMYDE	
IREPS	Pascale MELOT Barbara THIANDOU Bruno MOUTOUSSAMY	
Conseil Général (Service Éducation Pour la Santé et Service Planification familiale) ²	Maguy NARFEZ SD FIOLET	
CCAS des Abymes	Roselyne LUBIN Richemont FARO	Rencontre – Pas de retour sur les actions de santé menées
Ville de Baie-Mahault	Jacqueline ATTELLY Mauricia BARGASSE	
CCAS de Pointe-à-Pitre	Dominique LAFAGES-VITALIS	Contact établi – Pas de rendez-vous fixé
CAF (Service social)	Sandra ROCH Mme SINESIUS	Contact établi – Pas de retour
Caisse Générale de sécurité sociale (Service Education pour la Santé)		Pas de contact établi

² Les deux services (directions) du Conseil général ont été traitées distinctement dans l'analyse.

Annexe 4 : Associations et structures financées par le GRSP et le CUCS

Association	Personnes contactées Personnes ressources	Contributions
1 Agwadec	Agnès EGERTON	
2 Association Cerf Volant	Georges KANCEL	
3 Association Culturelle Art & Sport CONCORDE II	L. DIOMAR	
4 Association Soleil d'or	Michel GUIOUGOU	
5 Centre d'information Jeunesse	Jean-Yves LETAN	
6 Club des aînés - Espoir de vivre	Théodore LAPIN	Actions menées sur le territoire CUCS renseignées
7 Entraide Gwadeloup'	Max MELIN Jacques MINATCHY	
8 Karukera Association Handicapées Moteurs Adultes (KAHMA)	Etienne MOLIA	
9 Ligue contre le cancer	Jacques HENRY	
10 Ligue Vie et Santé	Max RENIER	
11 Maison Saint Vincent de Paul	Henry BALTIDE	
12 Sourds Entendants Recherche Action Communication (SERAC)-	Glwady BIHARY	
13 T MUET Création	Dominique Olivier DURIMEL	
14 Agrapes	Olivier HUE	
15 Aide à la prévention	M. LEE	
16 Banque Alimentaire	M. ALBINA	
17 Cap'Avenir	Mme GASTONNE-BOURGEOIS	
18 Centre de drépanocytose	Mme LACKMY-PORT-LIS	
19 Comité Régional Olympique	Claude THIBAUT	
20 Croix Rouge Française	M. GUILOHEL	
21 Fédération des clubs des personnes âgées	M. BLANCHEDENT	Contact établi – Pas de retour sur les actions de santé menées
22 Forces	Mme GASPARD-MERIDE	
23 Information et prévention Drépano	Albertine SALCEDE	
24 Initiatives Eco	Mme DEBLAIRE	
25 Libellule	Marie ALBERY	
26 LMDE	Mme GRIFFARD	
27 Maternité consciente	Mme MANLIUS	
28 Nouvelles alternatives	M. JEAN-LOUIS	
29 Orientation et réinsertion sociale	Mme DOUCEMENT	

30	Accueil La Providence	Charles VIVIEN	
31	Aides	Danielle HEURTIER	
32	Assivamond	Sully BARUL	Pas d'actions de santé sur le territoire du CUCS
33	Association Soleil d'or	Michel GUIOUGOU	
34	Maison de l'insertion	Josy JOUYET	
35	Mouvement Associatif pour un Meilleur Accueil du Nouveau-né (MAMAN)		
36	Agouti	Marie-Claude CUIRASSIER	
37	Alliance Guadeloupe	Hypomène LEAUA	
38	Association d'information médicalisée	Mme LABOUREL	
39	Association des Infirmiers de l'Education Nationale	Nelly BOURGUIGNON	Pas de contact établi
40	Chrétiens et Sida	Mme SEGUIN	
41	Gwada Uni-vers	Dominique PINEAU	
42	Information et formation continue des Sages-femmes	Lucetta DELVER	
43	Réseau Ville Hôpital		

Annexe 5 : Autres associations et structures identifiées pouvant conduire des actions de santé sur le territoire du CUCS

Association ou structures	Contributions	
1 Association des diabétiques de Guadeloupe (Karucare)	Actions de santé menées sur le territoire du CUCS	
Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie –		
2 Association guadeloupéenne pour l'étude, la prévention et le traitement de l'alcoolisme de Pointe-à-Pitre (CSAPA AGEPTA)		
3 Anges gardiens des nuits blanches	Contact établi – Pas de retour sur les actions de santé menées	
4 Centre Interprofessionnel de Santé au Travail de la Guadeloupe (CIST)		
5 NIELS		
6 Orthogua (CHU)		
7 Consensus pointois		
8 Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH.)		
9 <i>Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)</i>		
10 Institut Rural d'Education et d'Orientation		
11 Association Dimension Citoyenne des Abymes		
12 Antilles audition		
13 France Alzheimer		
14 ALMA Guadeloupe		
15 Centre pénitentiaire		
16 Maison des Jeunes et de la Culture des Abymes (MJCA)		
17 Coordination Sécurité Routière		Pas d'actions de santé sur le territoire du CUCS
18 Centre d'examen de santé		
19 GRETA		
20 Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie - COREDAF	Pas de contact établi	
21 Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie – (CSAPA de Montéran)		
22 Comité de Coordination régionale de lutte contre le VIH de la Guadeloupe (COREVIH)		
23 Association Guadeloupéenne des Myopathes (AGM)		
24 Association des Pédicures-Podologues de la Guadeloupe (APPG)		
25 Réseau veille sociale Guadeloupe (Samu social)		
26 Association Sportive Joggers		
27 Société Guadeloupéenne de pédiatrie		
28 Bay la vwa		
29 Groupement Des Associations de Lauricisque (GDAL)		
30 L'école des sapeurs pompiers		
31 Réseau santé mentale		
32 Télé-assistance		
33 Vaincre ensemble contre le SIDA		
34 Association Santé Cœur		
35 Asthme Alizée		

Annexe 6 : Calendrier des rencontres

Date	Organisme	Lieu	Objet
18/03/10	GRSP	Gourbeyre	Rencontre avec Suzy DENIN afin de recueillir des informations sur les organismes financés par le GRSP.
22/04/10	CUCS	Pointe-à-Pitre	Présentation de la démarche de l'étude à la commission de santé du CUCS
04/05/10	Ville du Gosier - CCAS	Gosier	Rencontre des organismes sources
06/05/10	Mission Locale	Abymes	Rencontre des organismes sources
06/05/10	DDPJJ	Abymes	Rencontre des organismes sources
07/05/10	ADI	Basse-Terre	Rencontre des organismes sources
10/05/10	Ville de Baie-Mahault - CCAS	Baie-Mahault	Rencontre des organismes sources
14/05/10	Cap Excellence	Pointe-à-Pitre	Rencontre des organismes sources (Chef de projet CUCS)
14/05/10	Ville des Abymes - CCAS	Abymes	Rencontre des organismes sources
16/05/10	Ville de Baie-Mahault -	Baie-Mahault	Rencontre des organismes sources (Chef de projet CUCS)
18/05/10	CUCS	Pointe-à-Pitre	Comité de suivi de l'état des lieux
18/05/10	ARS (ancien GRSP)	Abymes	Consultation des appels à projet et bilans GRSP
18/05/10	Ville des Abymes	Abymes	Rencontre des organismes sources (Chef de projet CUCS)
19/05/10	CUCS	Pointe-à-Pitre	Consultation des appels à projet et bilans CUCS
20/05/10	ARS	Abymes	Consultation des appels à projet et bilans GRSP
21/05/10	Ville de Pointe-à-Pitre – Politique de la Ville	Pointe-à-Pitre	Rencontre des organismes sources (Chef de projet CUCS)
21/05/10	ARS (ancien GRSP)	Abymes	Consultation des appels à projet et bilans GRSP
07/06/10	Conseil Général	Pointe-à-Pitre	Rencontre des organismes sources
16/06/10	CUCS	Pointe-à-Pitre	Point sur l'étude à la commission de santé du CUCS

Annexe 7 : Liste et coordonnées des structures sanitaires, sociales et réseaux de santé implantées sur le territoire du CUCS de l'agglomération pointoise

Etablissements hospitaliers

Nom	Adresse	Code postal	Commune	Téléphone	Fax
Centre hospitalier universitaire					
CHU de Pointe-à-Pitre/Abymes	BP 465	97159	Pointe-à-Pitre	05 90 89 10 10	05 90 89 10 29
Etablissement de soins de courte durée					
Clinique Les Eaux Claires	Moudong	97122	Baie-Mahault	05 90 97 62 62	05 90 97 63 97
Clinique de Choisy	Route de Montauban	97190	Le Gosier	05 90 88 87 87	05 90 88 39 76
Polyclinique de la Guadeloupe	Morne Jolivière	97139	Les Abymes	05 90 82 19 63	05 90 83 70 34
Clinique de l'Espérance	Providence	97139	Les Abymes	05 90 82 06 23	05 90 20 30 44
Etablissement de soins de longue durée					
Centre gérontologique du Raizet	Morne Vergain, BP 481	97139	Les Abymes	05 90 21 37 70	05 90 82 39 88

Etablissements de soins et de prévention (hors établissements relevant de la loi hospitalière)

Nom	Adresse	Code postal	Commune	Téléphone	Fax
Dispensaire ou centre de soins					
Espace Santé Solidarité	Rue Albert Libany, BP 520	97139	Les Abymes	0590 91 77 25	0590 48 25 13
Centre d'examen de santé	Boisripeaux	97139	Les Abymes	0590 90 49 96	0590 83 80 76
Etablissement de PMI et de planification familiale					
Antenne P.M.I.	Hôpital Ricou, Morne Jolivière	97110	Pointe-à-Pitre	0590 91 49 36	
CPEF du CLASS du Bourg	Belcourt	97122	Baie-Mahault	0590 26 37 76	
CPEF du CLASS du Bourg	Boulevard Amédée Clara	97190	Le Gosier	0590 84 12 43	
CPEF du CLASS Dothémare	Dothémare	97139	Les Abymes	0590 20 32 89	
CPEF du CLASS Grand Camp	Centre commercial, La Rocade	97139	Les Abymes	0590 91 38 85	
CPEF de l'antenne P.M.I.	Hôpital Ricou, Morne Jolivière	97110	Pointe-à-Pitre	0590 89 13 73	
CPEF Maternité Consciente	78 rue Vatable	97110	Pointe-à-Pitre	0590 82 30 84	
CPEF de l'Université Antilles-Guyane	Annexe du CPEF Lamentin	97110	Pointe-à-Pitre	0590 93 86 18	
CPEF du CLASS Ferdy	Résidence Raphaël Cipolin, bâtiment 104	97110	Pointe-à-Pitre	0590 89 56 98	
CLASS du Bourg	Belcourt	97122	Baie-Mahault	0590 26 37 76	
CLASS du Bourg	Boulevard Amédée Clara	97190	Le Gosier	0590 84 12 43	
CLASS Dothémare	Dothémare	97139	Les Abymes	0590 20 81 02	
CLASS Grand Camp	Centre commercial, La Rocade	97139	Les Abymes	0590 91 38 85	
CLASS Lacroix	Lacroix	97139	Les Abymes	0590 82 03 57	
CLASS de l'antenne P.M.I.	Hôpital Ricou, Morne Jolivière	97110	Pointe-à-Pitre	0590 91 49 36	
CLASS Ferdy	Résidence Raphaël Cipolin, bâtiment 104	97110	Pointe-à-Pitre	0590 89 56 98	
CLASS D. Beauperthuy	Boulevard Légitimus	97110	Pointe-à-Pitre	0590 83 62 32	
CLASS Lauricisque	Résidence Gerty Archimède, Lauricisque	97110	Pointe-à-Pitre	0590 83 56 41	

Etablissements et services pour l'enfance et la jeunesse handicapée

Nom	Adresse	Code postal	Commune	Téléphone	Fax
Service à domicile ou ambulatoire pour handicapés					
CAMSP René Haltebourg	Grand-Camp, résidence Distillerie, Bâtiment E1	97142	Les Abymes	0590 89 77 78	0590 89 77 76
CAMPS CHU	CHU Villa n°3, BP 465	97110	Pointe-à-Pitre	0590 89 17 43	0590 89 17 76
CMPP Les Lucioles	Grand-Camp, Immeuble Les Crêtes	97142	Les Abymes	0590 82 50 44	
SESSAD Lanbéli	Lotissement Point D'or, 158 rue des Rameaux	97139	Les Abymes	0590 85 92 26	0590 85 29 79
SESSAD René Haltebourg	Lotissement Pointe D'or, 171 Bis rue Aurélie Nanky	97139	Les Abymes	0 90 21 77 45	0590 85 54 21
SESSAD Espoir	Bergevin, 101 résidence du Port N°1701	97110	Pointe-à-Pitre	0590 91 37 25	0590 91 00 72
Etablissement d'éducation spéciale pour déficients mentaux et handicapés					
CESAEP Les Airelles	La Digue, Belcourt 1	97122	Baie-Mahault	0590 26 02 47	0590 26 54 15
IME Les Gommiers antenne Ceïba	3 Lotissement Plaisance	97122	Baie-Mahault	0590 25 99 33	0590 25 89 69
IME Les Gommiers antenne Karukera	Lotissement Pointe D'or, 67 rue des Acacias	97139	Les Abymes	0590 84 46 60	0590 84 48 93
IMP. Espoir	Bergevin, 101 résidence du Port, n°1701	97110	Pointe-à-Pitre	0590 91 37 25	0590 91 00 72
Centre de ressource					
Centre de ressource autisme (CRA)	31 Lotissement Les Jardins de Moudong Sud	97122	Baie-Mahault	0590 25 23 90	0590 41 12 77

Etablissements et services pour adultes handicapés

Nom	Adresse	Code postal	Commune	Téléphone	Fax
Etablissement et service d'hébergement pour adultes handicapés					
Foyer De Vie Le Pélican	Boulevard de Destrellan	97122	Baie-Mahault	0590 26 01 65	0590 25 10 12
Foyer De Vie Soleil Levant	Morne Boissard	97142	Les Abymes	0590 91 26 49	0590 91 12 71
Foyer-Logement Les Domiciles Regroupés	Grand Camp, 6 résidence La Collinette, Appt 62	97139	Les Abymes	0590 83 29 90	0590 89 33 13
Etablissement et services de travail protégé					
CAT Alizé	Rond Point Destrellan, section Bois-Neuf	97122	Baie-Mahault	0590 26 03 41	0590 26 07 89
CAT Horizon	Impasse Les Palétuviers, Voie Verte, Zi De Jarry	97122	Baie-Mahault	0590 32 02 61	0590 32 04 34
CAT Le Champfleury	Lotissement Dugazon de Bourgogne	97139	Les Abymes	0590 89 03 73	0590 89 02 39
ESAT Les Mosaiques	Zone Industrielle La Bretelle, salle D'asile	97139	Les Abymes	0590 83 11 81	0590 84 91 68
Etablissement et service de réinsertion professionnelle					
UEROS	Boulevard Destrellan	97122	Baie-Mahault	0590 32 56 10	0590 32 56 13
Centre Réinsertion Adultes Handicapés	Périnette	97190	Le Gosier	0590 84 08 40	0590 84 51 36
Service de maintien à domicile					
Udaf Samsah	Rond Point Miquel	97110	Pointe-à-Pitre	0590 81 93 53	

Etablissements et services pour personnes âgées

Nom	Adresse	Code postal	Commune	Téléphone	Fax
Etablissement d'hébergement					
Maison de retraite du Centre Gérontologique du Raizet	Morne Vergain, BP 481	97139	Les Abymes	0590 21 37 70	0590 82 39 88
Maison d'accueil pour personnes âgées (MAPA)	Quartier Dothémare, rue Marcel Remblière	97139	Les Abymes	0590 20 34 39	0590 20 19 21
Maison de retraite Le Quadrille	89 résidence Ernestine Webbe	97110	Pointe-à-Pitre	0590 82 01 18	
Logement-Foyer A. René-Boisneuf	Place des Martyrs de la Liberté, rue des Cités Unies	97164	Pointe-à-Pitre	0590 21 21 11	
Logement-Foyer Gerty Archimède	Quartier de la Gabarre, rue Euvremont Gene	97110	Pointe-à-Pitre	0590 83 18 86	0590 48 25 63
Accueil de jour					
Accueil de Jour Klen Den Den	Villa 1 et 2, résidence Louis Delgrès	97122	Baie-Mahault	0590 41 18 40	
Service d'aide ménagère à domicile					
Service Aide ménagère à domicile	Mairie	97122	Baie-Mahault	0590 38 94 91	
Association Aide à Domicile Accueil <i>La Providence</i>	14 Vieux-Bourg	97139	Les Abymes	0590 91 97 77	
Association Vivre Mieux	Assainissement, Palais de la Mutualité	97110	Pointe-à-Pitre	0590 91 57 67	
Service d'aide ménagère du CCAS de Pointe-à-Pitre	CCAS de Pointe-à-Pitre, Centre José Marty	97110	Pointe-à-Pitre	0590 21 67 80	

Etablissements et services sociaux concourant à la protection de l'enfance

Nom	Adresse	Code postal	Commune	Téléphone	Fax
Etablissement de l'aide sociale à l'enfance					
Maison départementale de l'enfance	Boisripeaux	97139	Les Abymes	0590 20 51 71	0590 20 24 17
Maison Notre Dame de Grace	Raizet, cité Notre Dame	97139	Les Abymes	0590 82 06 64	
Foyer féminin d'accueil	Avenue Morne Caruel	97142	Les Abymes	0590 82 92 02	0590 91 93 01
Etablissement et service du ministère de la justice					
Centre d'action éducative (CAE)	Les Lataniers, 65 faubourg Victor Hugo	97110	Pointe-à-Pitre	05 90 91 99 06	
Service concourant à la protection de l'enfance					
Service des Equipes de Prévention Spécialisée et d'Insertion (SEPSI)	Appt 9-10, Les Jardins de Morne Udol	97139	Les Abymes	05 90 82 58 49	0590 83 03 21
Centre d'adaptation à La Vie Active (CAVA)	Morne Udol, immeuble Boulogne	97142	Les Abymes	0590 82 14 05	0590 91 26 38
Service A.E.M.O.	Résidence Les Lauriers, Bâtiment D, BP 233	97110	Pointe-à-Pitre	05 90 93 04 18	0590 89 44 24
Service d'enquêtes Sociales (SES)	55 rue A-R. Boisneuf	97110	Pointe-à-Pitre	0590 91 68 13	
Etablissement expérimental en faveur de l'enfance protégée					
Service Investigation Orientation Educative (SIOE)	Résidence Vatable, Bâtiment C, App 3, Rue Schœlcher	97110	Pointe-à-Pitre	0590 91 06 46	



Observatoire régional de la santé de Guadeloupe

1301, Cité Grain d'Or

Circonvallation

97 100 Basse-Terre

Tel : 0590 387 448

Fax : 0590 387 984

Courriel : orsag@wanadoo.fr

Site Internet : [http : //www.orsag.org](http://www.orsag.org)